Les Sorcières : [exposition], Paris, [16 janvier-20 avril] 1973, Bibliothèque nationale

BIBLIOTHÈQVE NATIONALE



LES SORCIÈRES

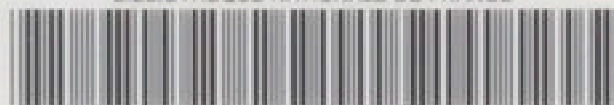
1973

LES SORCIÈRES

Couverture : N° 41. *La cuisine des sorcières,* burin de J. de Gheyn.

BIBLIOTHÈQVE NATIONALE

LES SORCIÈRES



PARIS
1973





Les notices de ce catalogue ont été rédigées par Maxime Préaud, conservateur au Cabinet des Estampes.

La décoration conçue par Michel Brunet, *a été réalisée par les ateliers de la Bibliothèque Nationale.*

ISBN 2-7177-0046-3

PRÉFACE

Jamais, à ma connaissance, une exposition de caractère scientifique, du type de celle que présente aujourd'hui la Bibliothèque nationale, n'avait été organisée sur la Sorcellerie.

Peu de questions ont pourtant attiré aussi fortement l'attention des foules. Le fait qu'il s'agisse, pour l'essentiel, d'un problème du passé, ne semble pas en avoir diminué la portée. La bibliographie en est particulièrement fournie. Comme le verront les visiteurs, l'iconographie en est abondante. Mais le sujet n'est pas seulement pittoresque, et l'image n'en permet qu'une approche limitée. Il touche à la psychologie des masses et à l'évolution des croyances populaires.

Deux questions en résument les difficultés. Comment expliquer que, des siècles durant, des dizaines et des dizaines de milliers d'individus, au prix de leur vie, et avant même d'être livrés à la torture, aient avoué (car ce fut bien souvent le cas) avoir commis des actes qu'ils n'avaient manifestement point perpétrés ? Et comment comprendre que de savants docteurs, par ailleurs fort respectables et cultivés, aient admis la réalité de phénomènes aussi ridicules que l'envol, à longue distance, de sorcières sur des boucs, des chauves-souris ou des balais ?

***

La sorcellerie est de tous les temps.

Les visiteurs verront les sorciers du Pharaon transformer leurs bâtons en serpents et la pythonisse du Lévitique faire apparaître à Saül le spectre de Samuel. Médée et Circé ont été les grandes magiciennes de l'antiquité classique. Beaucoup des rites de la sorcellerie médiévale furent des héritages d'un lointain passé. Tout un fonds de croyances très anciennes semble avoir, dans les campagnes, survécu au paganisme, et le culte des divinités locales mit partout plus longtemps à disparaître que la pratique des religions établies. Il n'y a pas très loin (de multiples estampes le montrent) de l'image d'un faune ou d'un satyre à celle du diable, et comme le faisaient jadis les sylvains, les sorcières hantent les forêts la nuit. Diane, Séléné et Hécate, toutes trois déesses de la lune, passent pour avoir été leurs patronnes et c'est à la lune aussi que se dérouleront quelques siècles plus tard les sabbats où se rendront les convives du Diable, chevauchant comme Diane dans le ciel.

Mais la sorcière, telle que nous l'évoquons aujourd'hui, est essentiellement un produit de l'imagination médiévale. Laide et vieille en général, mal fagotée, vivant en marge de la société, solitaire, cherchant abri dans les bois, dans les cavernes ou à l'ombre des mégalithes, elle fait partie du folklore villageois. Jusqu'au XIIIe siècle cependant, elle n'a guère été persécutée. Elle est même souvent admise dans les villages, comme guérisseuse, comme thaumaturge, et les paysans, poussés par une croyance vague en son pouvoir magique ont parfois recours à son expérience. Il est déjà question d'invocations diaboliques et de maléfices, de philtres et d'envoûtements. Mais les autorités se montrent en général assez indulgentes à l'égard de ceux qui s'y livrent. Elles déclarent par la voix de leurs docteurs que les récits des sorciers ne sont que mensonges, et que les fidèles doivent opposer la fermeté de leur foi aux imaginations perverses des soi-disant serviteurs du Diable.

***

Les raisons pour lesquelles la position de l'Église changea complètement au XIIIe siècle ne sont pas absolument claires. Dans un livre récent sur le monde des sorcières, un sociologue espagnol, J.C. Baroja, a donné de ce renversement une explication intéressante : tant que le paganisme, dit-il, avait conservé une certaine réalité sociale, et qu'il s'agissait de convertir des hommes qui ne connaissaient rien du christianisme, les gens d'Église étaient prêts à discuter de leurs croyances. Mais une fois les autorités ecclésiastiques solidement établies, la différence de la Vérité et de l'Erreur devient celle du Bien et du Mal, de la Culpabilité et de l'Innocence. Il est de fait qu'en 1233, une bulle du Pape décrit pour la première fois, avec force détails, à l'intention de certains évêques allemands, les cérémonies du Sabbat et le culte rendu au Diable représenté sous la forme d'un énorme crapaud. Satan devient un personnage familier, et qui a ses fidèles. Les perspectives ont changé. La sorcière n'est plus une folle, mais une féale du Démon, et qui a conclu un pacte avec lui. L'homme est environné de forces surnaturelles qui se livrent un combat dont il est l'enjeu. Les estampes de Brueghel donnent admirablement l'impression de ce grouillement, autour des êtres humains, de diablotins déchaînés. Il appartient aux autorités établies d'éliminer les Puissances du Mal.

Les « sorcières » sont donc promises désormais au supplice.

Et quelles sont en réalité ces « alliées du Diable » qui, par milliers, montent au bûcher ? Parfois des révoltées qui, du jour où le Pouvoir s'est identifié avec le Bien, se sont mises au rang des maudits. Des hystériques également. Parfois d'astucieuses utilisatrices des misères humaines, qui ont cru se prévaloir de vertus magiques et se sont laissées prendre à leur propre jeu. Mais aussi, et en grand nombre semble-t-il, des

paysannes pauvres, victimes de témoignages intéressés ou de querelles de villages, et qui saisissent mal, face au juge, les épreuves auxquelles elles sont confrontées.

***

Le XVIe siècle finissant et les quarante premières années du XVIIe siècle furent l'âge d'or de la sorcellerie.

Sans doute les procès avaient-ils été déjà nombreux depuis deux cents ans. Le XIVe et XVe siècles virent s'ouvrir les plus spectaculaires d'entre eux : celui des Templiers et celui de Jeanne d'Arc. Leur déroulement montre bien comment de telles instances pouvaient servir au simple assouvissement de querelles politiques. Mais le XVIe siècle est le temps des guerres de religion. Les fanatismes sont déchaînés et la vie humaine a perdu toute valeur. En outre, le retour à l'antique a ressuscité, en même temps que des chefs-d'œuvre de l'art, de vieux rites païens, confondus parfois avec des pratiques magiques.

Les procès de sorcellerie ont désormais leurs procédures bien établies, leurs juristes, et depuis la fin du XVe siècle, leur code, le *Malleus Maleficorum,* rédigé par deux frères prêcheurs allemands, qui dénonce les maléfices, enseigne les moyens de les combattre et d'en châtier les auteurs. La « Trinité des Juges », Nicolas Remy, grand juge de Lorraine, Boguet, juge de Saint-Claude, de Lancre, juge au Parlement de Bordeaux, hommes cultivés par ailleurs, mais sectaires et sadiques, définissent eux aussi un siècle plus tard le délit de sorcellerie dans des ouvrages, dont le plus célèbre, la *Démonolâtrie,* connaît un réel succès et est maintes fois réédité. La mort par le feu a désormais ses règles et ses lois.

La sorcellerie s'est aussi peu à peu forgée une iconographie conventionnelle, que seul renouvellera, à l'aurore du XIXe siècle, le génie puissant et ironique de Goya. M. Préaud a fort bien montré comment cette iconographie s'était peu à peu formée et dans une certaine mesure figée : cuisine d'immondices, confection des onguents, description des drogues miraculeuses, scènes de nécromancie, infanticides, envols dans la tempête, assemblées de sabbats, hommages à Satan, danses bachiques, bestialité, envoûtements. L'image seule du Démon varie, car il est dans la nature du Diable de tromper les hommes par ses métamorphoses; il est même parfois d'apparence aimable, d'abord jovial : seul quelque détail de sa personne ou de sa mise révèle au spectateur qu'il s'agit bien de lui.

***

Au moment où l'épidémie de sorcellerie déferle avec le plus de force sur l'Europe (une épidémie qui multiplie en premier lieu le nombre des dénonciateurs), la per-

sécution approche de son terme. Beaucoup d'esprits ont évolué. Boguet lui-même, à la fin de sa vie, souhaite arrêter la publication de son livre. Montaigne n'a que dérision pour les persécuteurs. Il est infiniment plus naturel, dit-il, de voir notre entendement emporté par la volubilité de notre esprit détraqué que d'être amené par un esprit étranger à s'envoler en chair et en os, au long d'un tuyau de cheminée. Et pourquoi donc, écrit Gabriel Naudé, conservateur de la Bibliothèque royale, brûler une pauvre femme qui « par maladie, par sottise, par force ou autrement » confessera tout ce qu'on voudra lui faire dire ?

Mais surtout, au XVIIe siècle, la pratique de la sorcellerie gagne des milieux différents. Elle a ses adeptes jusque dans la Cour, et la favorite du Roi est elle-même compromise. Depuis le début du siècle, le Diable est entré dans les couvents. A Marseille, à Louviers, à Loudun, des religieuses hystériques dénoncent des prêtres sacrilèges. Ces « possessions » scandaleuses ne relèvent peut-être pas de la sorcellerie classique; mais elles ont largement contribué à l'interruption des procès. Les couventines qui en sont l'objet appartiennent à des familles de haut rang, qui cherchent à étouffer tout esclandre et à obtenir leur pardon.

Peu à peu, les tribunaux vont se montrer plus modérés. Le Parlement de Paris en donne le premier l'exemple : en 1640, il décide de ne plus poursuivre les accusés du crime de sorcellerie pour pacte diabolique. Mais il faut attendre 1682 pour qu'un édit royal mette un point final à la poursuite des sorciers au criminel. Dans un ouvrage remarquable « Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle », Robert Mandrou a montré pourquoi cette évolution a été si lente. Le particularisme des Parlements provinciaux, la résistance des juridictions subalternes ne sont pas seuls en cause. Il s'est agi véritablement d'un changement profond qui s'est opéré dans les esprits, d'une vision nouvelle du monde dans lequel les hommes ne se sentent plus si étroitement surveillés par d'invisibles puissances et dans lequel les sorcières et leur clientèle apparaissent plus comme des malades, des exaltées ou des visionnaires, que des criminelles ou des complices de Satan.

L'étrange aventure de la Sorcellerie est alors en grande partie terminée.

Je remercie M. Préaud, conservateur au département des Estampes, d'en avoir très intelligemment mis en relief les aspects essentiels.

ÉTIENNE DENNERY
Administrateur général
de la Bibliothèque nationale

LISTE DES PRÊTEURS

Musées et collections publiques

Allemagne : Staatliche Kunsthalle, Karlsruhe.

Autriche : Graphische Sammlung Albertina ; Oberösterreichisches Landesmuseum, Linz.

Belgique : Bibliothèque royale de Belgique ; Musée Antoine Wiertz, Bruxelles.

Espagne : Ministerio de la Gubernación; Museo Lazaro Gáldiano, Madrid.

Grande-Bretagne : Bodleian Library, Oxford.

Suisse : Kunsthaus, Zurich.

France : Musée national du Louvre ; Musée des beaux-arts, Bordeaux ; Musée de Cambrai ; Musée Goya, Castres ; Musée des beaux-arts, Lille ; Musée Charles de Bruyère, Remiremont; Musée des beaux-arts, Strasbourg.

Collections particulières

M. Bogratchew ; M. Raymond Picard.

INTRODUCTION. — QUELQUES DÉFINITIONS

La *magie* est universelle, elle n'a pas de limitation spatiotemporelle, c'est-à-dire qu'elle a toujours été pratiquée, et par tous les peuples, sous des formes très semblables. Il s'agit d'une technique destinée à influencer le cours naturel des choses par des moyens naturels (compréhension des mystères de la nature) ou plus que naturels (avec l'aide des démons). La magie peut être blanche ou noire, c'est-à-dire bénéfique ou maléfique, naturelle ou diabolique. Ajoutons qu'elle est théoriquement indépendante de tout culte, quel qu'il soit : c'est une tentative d'affirmation de l'individu.

1

LA PYTHONISSE D'ENDOR, par Salvator Rosa.

Toile, 275 × 191 cm.
Salerno (Luigi), *Salvator Rosa,* Firenze, Barbero, 1963, in-4°, 334 p., pl.
Musée du Louvre, Département des peintures. Inv. 584.

Ce tableau a été également appelé *La sorcière d'Endor, L'ombre de Samuel apparaissant à Saül.* Le titre de *La pythonisse d'Endor* n'est pas le meilleur, mais il correspond au texte de la vulgate, qui donne : « *...est mulier pythonem habens in Endor...* ». En réalité, il vaudrait mieux, pour traduire le texte hébreu, dire la ventriloque d'Endor.

Il s'agit donc d'une devineresse. Mais les démonologues en ont rapidement fait une sorcière, car son activité était condamnée par la loi divine : « *Si un homme ou une femme a un esprit de python ou un esprit de divination, qu'ils soient punis de mort : ils seront lapidés, et leur sang retombera sur leur tête.* » (*Lévitique,* XX, 27.)

Il n'est pas inintéressant de donner ici le récit de l'aventure de Saül, tel que le transmet la Bible. Saül s'inquiétait de l'attaque philistine. « *Il consulta le Seigneur, mais le Seigneur ne répondit point, ni par les songes, ni par les prêtres, ni par les prophètes* ». Désemparé, Saül fait rechercher une pythonisse pour lui dévoiler l'avenir. « *Ses serviteurs lui dirent : il y a à Endor une femme qui a l'esprit de Python.*

Saül se déguisa donc, prit d'autres habits, et s'en alla accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme et il lui dit : « Découvrez-moi l'avenir par l'esprit de Python qui est en vous, et faites-moi venir celui que je vous dirai... ».

La femme lui dit : « Qui voulez-vous que je vous fasse venir ? »

Il lui répondit : « Faites-moi venir Samuel ». La femme, ayant vu paraître Samuel, jeta un grand cri et dit à Saül : « Pourquoi m'avez-vous trompée ? Car vous êtes Saül ». Le roi lui dit : « Ne craignez point ; qu'avez-vous vu ? ». La femme dit à Saül : « J'ai vu un dieu qui sortait de la terre ».

Saül lui dit : « Comment est-il fait ? » « C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau ». Saül reconnut que c'était Samuel. » (I Rois, XXVIII, 6-14.)

Ce texte a naturellement connu un grand succès auprès des démonologues. Issu de la Bible, il ne peut raconter qu'une histoire vraie. Reste l'interprétation, plus délicate. En réalité, la seule question que l'on se pose est de savoir si l'ombre apparue était bien Samuel (comme le pensent notamment les Hébreux) ou le diable déguisé en Samuel (selon l'opinion de Tertullien et de saint Augustin). Aucun, même Bodin, qui a remarqué que *Samuel, ou l'image de Samuel,* la pytho-

nisse seule la voyait, tandis que Saül ne la voyait pas (*Demonomanie,* II, 3), ne semble penser un instant à une démonstration charlatanesque, avant Reginald Scot, un des rares défenseurs des sorcières, dans son livre, *The discoverie of witchcraft,* paru en 1584.

La *sorcellerie,* au sens général, peut être considérée comme une forme abâtardie de la magie, son équivalent populaire, aux procédés moins sophistiqués. Elle repose davantage sur des traditions orales que la magie, fondée sur les textes. Il y a en quelque sorte une magie citadine et une magie rurale.

2

PALEFRENIER ENDORMI, SORCIÈRE ET CHEVAL, bois de Hans Baldung Grien, 1544.

34,4 × 19,8 cm.
Hollstein 237.
Il existe un dessin préparatoire à cette gravure, daté de 1544, à l'*Öffentliche Kunstsammlung* de Bâle, *cf.* Gabriel de Terey, *Die Handzeichnungen des Hans Baldung gen. Grien...* Strassburg, Heitz und Mündel, 1894-1896, in-folio, 2 vol. (nº 22).
Cabinet des estampes, réserve, AA2.

L'interprétation de cette gravure fait difficulté. Il est certain qu'il s'agit d'une scène de sorcellerie, car le personnage féminin n'a rien d'équivoque.

Terey fait allusion à un conte recueilli par August Stöber (*Légendes et traditions orales d'Alsace,* trad. par Paul Desfeuilles, Paris, G. Crès, 1920, in-16) susceptible de nous éclairer : un valet d'écurie est réveillé en sursaut par un bruit suspect; il s'aperçoit que dans son écurie a pénétré un cheval noir inconnu, aux sabots non ferrés. Il tente de lui passer la bride, mais le cheval mystérieux s'enfuit. L'animal revient quelques nuits plus tard. Le valet réussit à le brider et l'emmène chez le maréchal-ferrant. Le lendemain, on entend la voisine hurler : elle est couchée sur son lit, les pieds et les mains ferrés.

Baldung a très bien pu entendre raconter ce conte alsacien et l'illustrer de cette façon. Cependant, le cheval est ferré, et le palefrenier couché peu confortablement. Peut-être, gardons cette base légendaire, la sorcière l'a-t-elle endormi pour pouvoir se glisser dans le corps du cheval, ce qui justifierait le titre donné quelquefois à la gravure : *Le palefrenier ensorcelé.*

La troisième hypothèse que l'on peut formuler est que le valet se trouve au sabbat. Nous reparlerons de cette question dans le chapitre sur les départs pour le sabbat. Une théorie de certains démonologues veut que le sorcier, apparemment dans un profond sommeil, voyage en esprit vers le sabbat. Remarquons que l'homme tient encore à la main la fourche sur laquelle voyagent toutes les sorcières de Baldung Grien.

C'est par la campagne que nous arrivons au problème qui nous occupe, la sorcellerie considérée comme une religion. N'oublions pas l'étymologie du mot « paysan ». Elle est la même que celle du mot « païen » : *paganus*. Cette forme de la sorcellerie, la langue française n'a pas comme l'anglaise *(witchcraft)* de terme populaire pour la désigner. Mais les théoriciens de la chasse aux sorcières en ont fabriqué un savant : la *démonolâtrie,* autrement dit l'adoration du diable. Pour les démonolâtres, la magie noire, ou la sorcellerie au sens général, n'est que le moyen de remplir les devoirs que leur impose leur religion diabolique.

3

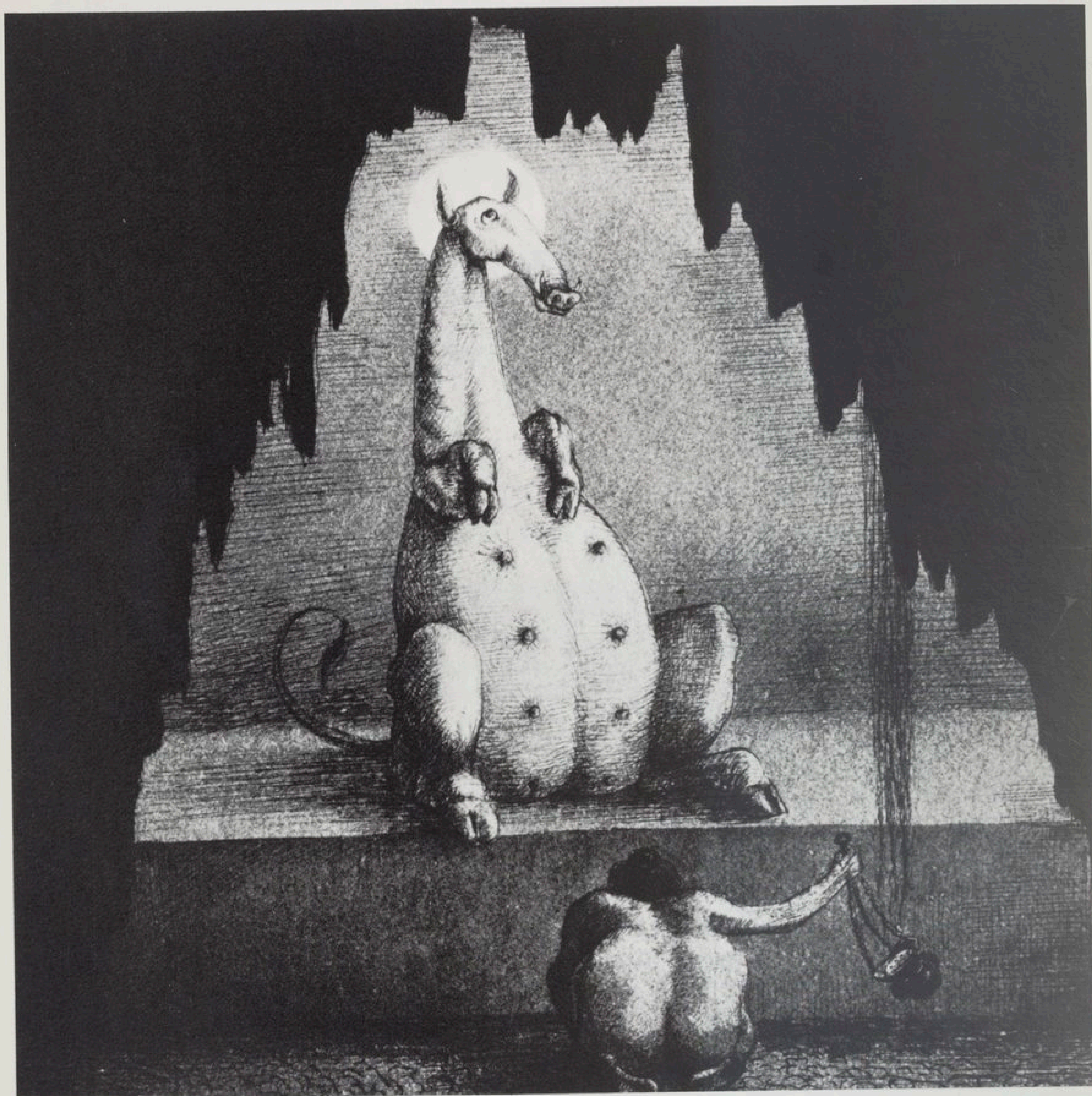
ADORATION, par Alfred Kubin, vers 1900.

Dessin à l'encre, plume, lavis et crachis.
Signature au crayon : « Akubin ».
18,9×18,9 cm. (Dimensions de la feuille : 29,8×27,4 cm.)
Schmied (Wieland), *Der Zeichner Alfred Kubin... Katalogbearbeitung Alfred Marks,* Salzburg, Residenz Verlag, 1967, in-4°, 453 p., ill. en n. et en coul., n° 32 (reprod.).
Linz, Oberösterreichisches Landesmuseum, Inv. Ha 3161.

Alfred Kubin, né le 10 avril 1877, est mort le 20 août 1959. Dessinateur angoissé et angoissant, il est également écrivain, et l'auteur d'un roman fantastique intitulé *L'autre côté,* écrit en 1908.

Le dessin présenté ici, bien que s'éloignant quelque peu des descriptions classiques que les démonologues font de Satan, illustre parfaitement l'idée qu'ils pouvaient se faire de la démonolâtrie : un animal répugnant, d'autant plus répugnant qu'il a dans son attitude quelque chose d'humain, encensé par un misérable individu, et nimbé de façon sacrilège par la lueur de la lune.

La scène se passe dans une grotte. La nuit, la lune et les entrailles de la terre sont liées de façon indissoluble à la sorcellerie.



3. - *Adoration*, dessin d'Alfred Kubin.

I. - SOURCES DE L'IDÉE DE SORCELLERIE.

A. - LA BIBLE.

C'est cette croyance en l'existence d'une autre religion, ou plus exactement en la survie d'une religion opposée à la religion chrétienne dans un continent dit chrétien depuis des siècles, qui a provoqué l'éclatement de la crise. Le problème est en effet essentiellement un problème de foi. On peut difficilement expliquer l'épidémie démoniaque des XVIe et XVIIe siècles autrement que par une crise religieuse. Il s'y greffe d'autres éléments, politiques notamment. Mais sous l'ancien régime, simplifions, on ne peut guère distinguer pouvoir laïc et pouvoir religieux.

Il semble que l'Église romaine ait été soudain prise de panique à l'idée que Satan disputait à Dieu la préséance, que la créature osait se dresser contre le créateur, et que le diable attirait à sa suite, sans cesse, de nouveaux adhérents. Elle réagit très violemment.

Mais n'anticipons pas et remontons, grâce à l'évocation de cette bataille entre forces célestes et infernales, aux histoires de la Bible, qui nous expose un problème semblable.

La loi hébraïque condamnait à mort par lapidation (le pire supplice) les devins et magiciens. C'est l'aboutissement de la tentative d'élimination par les prêtres des magiciens susceptibles de les concurrencer dans l'esprit du peuple, les prêtres étant les magiciens officiels. Ainsi Moïse.

4

MOISE ET AARON FONT DES MIRACLES DEVANT PHARAON, burin de Pierre Woeiriot, 1580.

19,5×21,7 cm, avec le texte.
Robert-Dumesnil, 13, 23.
Cabinet des estampes, Réserve, Ed 5c, petit in-folio.

La gravure porte la lettre suivante :

« *Pharaon obstiné mesprise les miracles,*
S'endurcit, enrage, double ses cruautés,
D'autant que ses sorciers, par leurs trompeurs oracles,
Contrefaisoient menteurs ces signes imités ».

EXODE, chapitres 5-7.

L'image représente la première plaie d'Égypte, lorsque Aaron, de sa verge (baguette magique), touche les eaux pour les transformer en sang. A droite, on voit une scène antérieure, la lutte entre Moïse, Aaron et les magiciens de Pharaon. Ces derniers, afin de montrer leur puissance, avaient transformé leurs bâtons en serpents. Aaron fit de même avec le sien, mais le serpent d'Aaron mangea ceux des magiciens de Pharaon.

Les démonologues concluent de ce passage que les magiciens de Pharaon sont des sorciers (le terme est employé d'ailleurs dans la lettre de la gravure) qui, grâce à l'aide du diable, ce dernier autorisé par Dieu, ont transformé leurs bâtons en serpents. La transformation du bâton d'Aaron est directement issue du pouvoir de Dieu. Il n'est pas question d'illusion d'optique : Dieu ne ment pas, et Aaron était l'intermédiaire de Dieu. De plus, la transformation était réelle, sinon comment le serpent d'Aaron eût-il dévoré ceux des magiciens ? (Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges...*, Paris, 1613, in-4°, p. 277.)

Il n'y a pas raisonnement, mais acte de foi. Les magiciens de Pharaon s'opposent au Dieu d'Israël (devenu le Dieu des chrétiens), alors qu'ils connaissent son existence. Ce sont donc des suppôts de Satan, donc des sorciers (démonolâtres).

5

Moise fait jaillir l'Eau du Rocher, burin de Georges Reverdy, 1531.

12,1×17,6 cm.
Cabinet des estampes, Réserve, Ec 33a.

Le bâton est symbole de commandement. Les chefs étant des magiciens (rois-thaumaturges), le sceptre est devenu baguette magique.

Consciemment ou non, Moïse faiseur de miracles, intermédiaire de Dieu, est toujours représenté de la même façon que les magiciens.

Il faut noter l'importance considérable de l'Écriture Sainte dans la sorcellerie, ou plutôt dans la justification de son existence. Mais, Reginald Scot le signalait déjà en 1584, on a souvent interprété abusivement le texte hébreu, et traduit par sorcière ce qui ne signifiait qu'empoisonneuse ou devineresse.

D'autre part, Robbins *(Encyclopedia of witchcraft and demonology)* le fait remarquer, on ne trouve nulle part dans la Bible la moindre allusion à ce qui sera reproché plus tard aux sorcières : pacte avec le démon, transport au sabbat, métamorphoses, etc. Mais les prétendus démonologues inverseront complètement la situation et redécouvriront la Bible à la « lumière » de leurs croyances en matière de sorcellerie.

Ainsi feront-ils des rapprochements entre l'adoration du diable et celle du veau d'or, entre les loups-garous et la « transformation » de Nabuchodonosor.

6

Adoration du Veau d'Or, eau-forte et bois de Nicolas Lesueur, XVIIIe s.

18,2×34,5 cm.
Cabinet des estampes, Rb 17, in-folio, t. VI.

Contaminés par le culte égyptien du bœuf Apis, les Hébreux se sont laissé aller à l'idolâtrie, alors qu'ils connaissaient l'existence du vrai Dieu. Les sorciers adoraient un bouc, bien qu'instruits dans la religion chrétienne. Les démonologues n'ont pas manqué d'établir un parallèle.

7

NABUCHODONOSOR CHANGÉ EN BÊTE, eau-forte anonyme, XVI[e] s.

28×20 cm.
Cabinet des estampes, Rb 17, in-folio, t. XI.

« *Il fut chassé de la compagnie des hommes; il mangea du foin comme un bœuf, son corps fut trempé de la rosée du ciel, en sorte que les cheveux lui crurent comme les plumes d'un aigle, et que ses ongles devinrent comme les griffes des oiseaux* ». (*Daniel*, IV, 30.)

Les démonologues, désireux de trouver des arguments vérifiant la transformation des hommes en animaux, se sont beaucoup appuyés sur la mésaventure de Nabuchodonosor. Manger du foin comme un bœuf signifiait-il être devenu bœuf, avoir l'apparence d'un bœuf, être devenu aussi stupide qu'un bœuf, la transformation était-elle physique ou morale ?

8

SALOMON ADORE LES IDOLES, burin de Lucas de Leyde, 1514.

16,9×12,9 cm.
Bartsch 30.
Cabinet des estampes, Réserve, Cb 4.

Sous l'influence des femmes étrangères, Salomon se détourne du vrai Dieu et succombe à diverses idolâtries, adorant notamment Astarté et Moloch (3 *Rois*, XI).

Lucas de Leyde a remplacé ces divinités bien particulières (intéressantes dans la mesure où Astarté a été identifiée avec Diane, et Moloch avec Saturne) par une représentation symbolique de l'hérésie.

L'influence pernicieuse des femmes sur Salomon renforce les positions de ceux qui tiennent que la femme est plus proche que l'homme des turpitudes diaboliques.

B. - LA MYTHOLOGIE GRÉCO-LATINE.

Outre la Bible, les démonologues ont pour source importante les histoires issues de la mythologie gréco-romaine. Selon le cas, ils considèrent l'*Enéide,* l'*Odyssée* ou les *Métamorphoses* comme des romans ou comme l'œuvre d'historiens rigoureux. Les méfaits de Circé ou Médée, entre autres sorcières célèbres, alimentent leur imagination.

9

Circé donne a boire aux Compagnons d'Ulysse, eau-forte de Stefani Mulinari d'après le Parmesan, v. 1782.

23,3×20,2 cm.
Cabinet des estampes, Bd 5a, in-folio.

Cette scène a une assez grande importance dans l'histoire de la sorcellerie. En effet, Homère raconte que Circé, grâce à un philtre, a transformé les hommes d'Ulysse en pourceaux. On retrouve donc le problème de la transformation déjà évoqué avec Nabuchodonosor. Mais il vient ici se greffer un élément capital : la drogue.

10

Médée invoque les Dieux, burin de René Boyvin d'après Léonard Thiry, 1563.

15,4×22,8 cm.
Robert-Dumesnil 56.
Cabinet des estampes, Ed 3, in-folio.

Cette gravure constitue la dix-huitième planche de la suite de vingt-six illustrations pour le *Livre de la conqueste de la Toison d'or par le prince Jason de Thessalie, faict par figures avec expositions d'icelles,* par Jacques Gohory, Paris, 1563.
Médée invoque les divinités de la nuit. Un char descend du ciel, qui lui permettra de se rendre dans les contrées lointaines à la recherche des herbes rares nécessaires à la fabrication de ses drogues.

C. - L'ÉVANGILE, LES ACTES DES APOTRES, LES LÉGENDES HAGIOGRAPHIQUES.

L'Ancien Testament et la mythologie sont des armes de poids entre les mains de tels argumenteurs. L'Évangile, les Actes des apôtres, puis la Légende dorée ne leur seront pas inutiles.

11

Le diable semant l'Ivraie, vernis mou de Félicien Rops.

24×16,5 cm.
Ramiro 223.
Cabinet des estampes, Réserve, Cc 82b, t. 2.

« *L'ivraie, ce sont les enfants d'iniquité. L'ennemi qui l'a semée, c'est le diable.* » (*Matthieu,* XIII, 38-39.)

Cette parabole du bon grain et de l'ivraie a fait fortune. L'ivraie doit être séparée du bon grain et brûlée. Les sorciers sont l'ivraie.

Que les grains d'ivraie soient des femmes est, de la part de Rops, involontairement conforme à l'opinion des inquisiteurs, pour lesquels la femme était l'instrument diabolique par excellence.

Ce thème n'a pas été fréquemment traité. Il existait autrefois un très beau dessin de Jacques de Gheyn le Vieux au Kupferstichkabinett de Berlin, malheureusement disparu pendant la Deuxième Guerre mondiale. Tandis que le diable semait l'ivraie dans les sillons, des sorcières, à califourchon sur des boucs, partaient pour le sabbat.

12

Jésus tenté par le Démon, burin de Lucas de Leyde, 1518.

17,3×17,2 cm.
Bartsch 41.
Cabinet des estampes, Réserve, Cb 4, in-folio.

Ce passage de l'Évangile, très connu, est particulièrement important. Non seulement, il donne, par son autorité, réalité à un diable tentateur, mais il montre ce dernier capable, avec la permission divine, de transporter un être, en corps, d'un endroit à un autre. Ce sera un argument redoutable lorsqu'il s'agira de déterminer si le démon peut transporter les sorcières au sabbat.

La scène a une iconographie très riche. Ce sont les différentes représentations du diable qui sont intéressantes : le malheureux laisse toujours échapper quelque indication qui le fait reconnaître. Dans la gravure de Lucas, c'est une patte de poule qu'un pli de la robe fait malencontreusement apparaître.

13

Jésus guérit les Malades, eau-forte de Gabriel Huquier d'après Claude Gillot, avant 1772.

17,8×11,6 cm.
Populus 299.
Cabinet des estampes, Db 14a, in-folio.

Cette gravure illustre *Matthieu,* VIII. Elle fait partie d'une suite de 60 pièces.

14

Le Lunatique et Muet guéri, eau-forte de Gabriel Huquier d'après Claude Gillot.

17,8×11,6 cm.
Populus 315.
Cabinet des estampes, Db 14a, in-folio.

Cette pièce fait partie de la même suite que la précédente. Elle illustre *Luc,* IX.

Les possessions par des mauvais esprits existent dans toutes les religions, quel que soit leur degré d'élaboration.

L'exorcisme y est naturellement lié et se pratique de nos jours encore chez nous, et couramment chez les médecins-sorciers africains par exemple : c'est une forme de thérapeutique fondée sur le spectacle. Mais il est venu à l'idée des inquisiteurs que ces démons ne pénétraient pas de leur propre chef dans le corps des possédés, et qu'il y avait de méchantes gens, vouées au diable, pour les y pousser. De nombreux procès n'auront pour point de départ que les gesticulations d'un malheureux énergumène.

15

Jésus guérit Paralytique et Possédé, bois de Michael Wohlgemut, v. 1491.

25,2×17,7 cm.
Illustration pour *Der Schatzbehaelter oder Schrein der waren Reichthümer des Heils,* Nürnberg, Koberger, 1491.
Cabinet des estampes, Ca 3b, petit in-folio.

16

La chute de Simon le Magicien, bois, xve s.

36,4×22,6 cm.
Ill. pour le *Liber cronicarum* (Chronique de Nuremberg) de Hartmann Schedel, Nürnberg, Koberger, 1493.
Cabinet des estampes, Réserve, Qe 55, in-folio.

Selon Justin Martyr et Irénée de Lyon, Simon se faisait passer pour le Christ. Le premier l'accuse de s'être fait élever une statue portant les mots *SIMONI DEO SANCTO.* Il s'agissait en réalité de la représentation d'une ancienne divinité romaine, Semo Sancus, dont le socle de la statue portait, *SEMONI SANCO DEO.*

Une légende tardive veut que Simon et saint Pierre soient entrés en compétition. Saint Pierre remporte une victoire écrasante : Simon s'élève dans les airs avec l'aide des démons, parodiant l'ascension du Christ; mais Pierre ordonne aux démons de le faire retomber; ils lui obéissent et le magicien se fracasse sur le sol (*Cf.* Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien,* Paris, P.U.F., 1959, t. III, p. 1225).

17

Saint Jacques le Majeur chez le Magicien Hermogène, burin d'après Pierre Brueghel l'Ancien, chez Cock, 1565.

21,9×29 cm.
Bastelaer 117. Hollstein 117. Lebeer 57.
Cabinet des estampes, Cc 5b, in-folio.

Selon la légende, le magicien Hermogène, inquiet de la concurrence de saint Jacques, lui envoie son meilleur disciple, Philète, pour l'ensorceler. Mais Jacques convertit Philète. Hermogène commande alors aux démons de lui livrer le



17. - *Saint Jacques le majeur chez le magicien Hermogène*, burin d'après Brueghel l'Ancien.

saint pieds et poings liés. Cette tentative échoue, car Jacques retourne les démons contre le magicien lui-même (Louis Réau, *op. cit.,* t. II, p. 690).

Cette légende, tout à fait semblable à celle de saint Pierre et Simon, n'est qu'une des nombreuses histoires issues de la christianisation. Les évangélisateurs sont chasseurs de dragons, confondeurs de magiciens et exorcistes. Ce fonds légendaire est capital pour l'histoire de la sorcellerie, car très populaire, il fait assimiler paganisme et magie, paganisme et hérésie.

Les deux gravures de Brueghel sont également d'une importance considérable dans l'iconographie de la sorcellerie. La première, notamment, fixe pour très longtemps des situations, des scènes de détail, tout un matériel que nous retrouverons sans cesse plus tard, et que nous rencontrons difficilement avant. Brueghel, qui connaît à fond son sujet, le folklore et les traditions populaires, est une source précieuse.

La description de cette seule pièce justifierait un très long article, sinon un livre. Signalons seulement quelques traits généraux. On distingue trois niveaux : le sol, le sous-sol, l'air. C'est au sous-sol, antichambre de l'enfer, que se pratiquent les opérations les plus abominables, à l'aide de cadavres tout juste déterrés. L'air, envahi par des essaims de sorcières hideuses juchées sur des animaux répugnants, n'est qu'un immense ouragan qui non seulement provoque des naufrages et des inondations (au centre) ou des hécatombes de bétail (à gauche sous la grêle), mais encore ébranle l'Église elle-même, brisant un clocher (au centre). Sur le niveau intermédiaire, opérations de magie et scènes grotesques s'enchevêtrent. Il faut noter la correspondance entre les cercles tracés par les évocateurs (à droite au premier plan et au fond) et l'auréole du saint.

Le matériel de la sorcellerie est abondant : chaudrons, cribles, bougies fumeuses, main de gloire, grimoires, etc. Il faut remarquer le pacte satanique que tient dans sa gueule un monstre indéfinissable, au premier plan à gauche. Outre les démons, sont présents les animaux diaboliques par excellence : crapauds, chats, singes.

18

La Chute du Magicien Hermogène, burin de P. Van der Heyden d'après Pierre Brueghel l'Ancien, chez Cock, 1565.

22,3 × 29 cm.
Bastelaer 118. Hollstein 118. Lebeer 58.
Cabinet des estampes, Cc 5b, in-folio.

La première gravure de Brueghel, par sa construction en trois niveaux, peut nous faire penser aux scènes moyenâgeuses où se déroulaient les mystères. La seconde vient confirmer cette impression, moins par sa composition que par son contenu même.

En effet il s'agit tout simplement d'un spectacle de foire. On y trouve tous les numéros qu'on peut voir aujourd'hui encore au cirque et dans certains festivals de la « magie ». Équilibristes, jongleurs, funambules, antipodistes, montreurs de marionnettes, singes et chiens savants, escamoteur. On reconnaît le coup de la tête coupée, de la langue percée d'un clou, de la main traversée d'un poignard, de l'avaleur de feu.

Le plus maladroit de ces acrobates est sans conteste le magicien Hermogène lui-même, trahi par les mauvais esprits qu'il avait évoqués. On peut voir que les points communs ne manquent pas entre cette histoire et celle de saint Pierre et Simon.

Mais l'intérêt de cette gravure réside avant tout, outre sa qualité graphique, dans la cohabitation exprimée du monde du spectacle et du monde magique. Entre les cabrioles des acrobates et les danses infernales des habitués du sabbat, il y a plus d'un rapport, que Brueghel, consciemment ou non (consciemment à notre avis) dénonce avec habileté. Les acrobates, en effet, sont, de même que les magiciens, sous la dépendance de la lune (Diane), mère des vagabonds, des peintres, des marins, des étudiants errants, des rêveurs (cela est très important), des inconstants et de tout ce qui approche l'eau, comme le rappelle, sans malheureusement développer ce point, Jurgis Baltrusaitis dans *Réveils et prodiges, le gothique fantastique* (Paris, A. Colin, 1960, chapitre 8).

19

SAINT ANTOINE EXORCISTE, eau-forte d'Antonio Tempesta, XVIe s.

18,9×16,5 cm.
Planche nº 16 de la *Vita S. Antonii abbatis...*, Romae, appresso Matteo Greuter, s.d.
Cabinet des estampes, Ba 13, in-folio.

Remarquez le personnage assis au premier plan à droite. Il se tient dans une des deux postures classiques du mélancolique. Beaucoup de médecins attribuaient en effet les phénomènes de possession démoniaque à la maladie mélancolique. Cette opinion était violemment contestée par les démonologues.

20

SAINT BERNARD EXORCISTE, burin d'Antonio Tempesta, 1587.

25,8×19,2 cm.
Planche nº 38 des *Vita et miracula D. Bernardi clarevalensis abbatis...*, Romae, T. Moneta, 1587.
Cabinet des estampes, Ba 17, in-folio.

La gravure porte en exergue une citation de *Marc*, I : « *Il commandait aux esprits immondes et ils lui obéissaient* ».

La grande époque de la possession et de l'exorcisme est plus tardive : au XVIIe siècle, certains cas de possession passionneront l'opinion publique, on fera de l'exorcisme un divertissement spectaculaire.



21. - *Sylvain, dieu des forêts*, burin de Cornelis Cort.

II. - LA PROGRESSION DE L'IDÉE DE SORCELLERIE.

A. - SURVIVANCES DES CROYANCES PAIENNES : LES DIEUX DES SORCIERS.

La naissance de la sorcellerie hérétique, dont la répression a causé tant d'excès, est essentiellement due à la coexistence de survivances parmi le peuple de tout un ensemble de croyances mal définies, animistes, fétichistes ou idolâtres, et des rigueurs de la religion chrétienne. L'évangélisation fut longtemps superficielle, s'étant le plus souvent réduite au remplacement d'une divinité locale par un saint thaumaturge.

21

Sylvain, Dieu des Forêts, burin de Cornelis Cort d'après Frans Floris, 1565.

Pièce ovale, 29,2×21,9 cm.
De la suite des *Dieux champêtres*.
Bierens de Haan 169. Hollstein 169.
Cabinet des estampes, Ec 34b, in-folio.

Sylvain n'est qu'une des nombreuses divinités mineures que nos ancêtres honoraient d'un culte. Nous l'avons choisi parce qu'il est lié au plus inquiétant de tous les territoires, la forêt, et aussi pour ses caractères physiques, si proches de ceux du diable classique. L'opinion des démonologues est que « *les faunes, satyres, sylvains, ne sont rien autre chose que démons et malins esprits* » (Bodin, *La demonomanie des sorciers*).

22

Diane d'Éphèse, eau-forte de I.C. Bock, xviie s.

22,5×15 cm.
Cabinet des estampes, Sa 21, in-folio.

Diane est une divinité dont le rôle est, dans la sorcellerie, tellement important qu'il en est presque indéfinissable. L'étude générale du culte de Diane ou, plus exactement des cultes des Diane, est encore à faire.

La philologie nous apporte beaucoup de renseignements. Dans un article très documenté, intitulé *Diane et les sorcières,* Dominique Lesourd rappelle entre autres choses que le nom de *Diana* a donné dans les langues romanes de très nombreux dérivés signifiant sorcière ou fée, toujours vivaces au xviie siècle, et présents aujourd'hui encore dans la toponymie.

C'est avec Diane également que certaines femmes prétendaient chevaucher la nuit, à une époque où les autorités ecclésiastiques refusaient de croire à ces fantaisies.

Ainsi lit-on dans le canon *Episcopi,* faussement attribué au concile d'Ancyre (314 ap. J.-C.) par Reginon de Prüm, qui signale le premier (en 906) ce texte : « *Il convient d'ajouter que certaines femmes criminelles, suppôts de Satan et séduites par ses mirages et ses visions démoniaques, croient et professent qu'elles chevauchent certains animaux et traversent l'espace en compagnie de Diane, déesse païenne ou de Hérodiade, et d'un nombre incroyable de femmes, obéissant aux ordres de la déesse comme à ceux d'une maîtresse absolue* ». (Cité par Julio Caro Baroja dans *Les sorcières et leur monde,* trad. de l'espagnol par M.A. Sarrailh, Paris, Gallimard, 1972, p. 79.)

Diane, liée à la lune, à l'eau et aux lieux humides (les lieux des sabbats), déesse-mère et sage-femme, déesse des carrefours en tant qu'Hécate (mère de Médée et de Circé), peut être appelée la « déesse des sorcières », selon le mot de Baroja.

La gravure que nous exposons ici est également assez significative, et peut apporter de l'eau au moulin des deux auteurs précités. En effet, sur cette statue de Diane éphésienne sont représentées plusieurs scènes, outre les éléments traditionnels que sont le cancer stylisé et le croissant lunaire. On voit des femmes et des hommes danser. Mais arrêtons-nous davantage au monstre marin qui porte sur son dos une femme : c'est un capricorne, être double et signe du zodiaque. Il est intéressant de noter : premièrement, que la sorcière gravée par Dürer se rend au sabbat sur un capricorne, et que les adorateurs du diable de Callot l'adorent sous forme de capricorne; il y en a d'autres exemples; deuxièmement, que le capricorne astrologique est le domicile de Saturne.

23

SATURNE, PATRON DES SORCIERS, burin de Crispin de Passe d'après Martin de Vos, fin XVIe s.

21,6×17,6 cm, sans le texte.
Cabinet des estampes, Sa 1, in-folio.

Saturne est le patron des mineurs (au premier plan au centre), ce qui le rapproche des divinités infernales; il est aussi le premier des anthropophages : les sorcières étaient fréquemment, sinon toujours, accusées d'anthropophagie. Et, dit le texte souscrit, « *il emplit les magiciens d'un sinistre génie* » : on voit à gauche, dans la gravure, une scène de sorcellerie où sabbat et nécromancie se mêlent.

Rappelons que le domicile nocturne de Saturne (planète) est le signe du capricorne, représentation relativement fréquente du diable.

Signalons aussi les rapports difficiles à prouver mais certains entre les fêtes de Saturne, les saturnales, et le sabbat. Il faut se souvenir que ces saturnales (dont le nom est aujourd'hui encore synonyme d'orgie) étaient la fête des esclaves, à Rome, une fête où le monde était inversé, les maîtres servant leurs valets; on s'offrait en cadeau des chandelles et des poupées de cire (*cf.* le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* article *Saturnales*).

Quant au Saturne des Romains lui-même, il était « *sur le même rang que les divinités de Janus, de Jupiter, de Faunus, de Picus, de Silvanus, c'est-à-dire qu'il est comme eux de la lignée des esprits qui président à la vie agricole dans la maison et dans les champs* » (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* article *Saturnus*), indication importante lorsqu'on se rappelle que la sorcellerie est un phénomène essentiellement rural.

Saturne est un sujet inépuisable. Ajoutons cependant quelques renseignements intéressants : Saturne a été identifié à Kronos, lui-même identifié à Moloch, auquel on sacrifiait des enfants encore au début du christianisme



23. - *Saturne, patron des sorciers*, burin de C. de Passe.



23. - *Saturne, patron des sorciers*, détail : *le sabbat*.

(*Dictionnaire des antiquités..., ibid.*). D'autre part, il existe des représentations de Saturne avec une jambe de bois, élément classique de l'iconographie diabolique. Enfin, le sabbat, c'est-à-dire le jour du samedi (*Saturday* en anglais), est le jour dédié à Saturne. Rappelons également que la planète Saturne correspond, dans le tarot divinatoire, à la quinzième lame : *le Diable.*

24

LE MAGICIEN, bois, clair-obscur de Hendrik Goltzius, v. 1592-1595 selon W.L. Strauss, *Chronology of Hendrik Goltzius chiaroscuro prints,* dans *Nouvelles de l'Estampe,* 5, sept.-oct. 1972.

Pièce ovale, 34,5 × 26,5 cm.
Hollstein 374. Bartsch 238.
Cabinet des estampes, Ea 26a, in-folio.

Voici une pièce difficile à interpréter, que la tradition s'accorde à appeler le « magicien ». Il est vrai que le personnage central porte l'attribut essentiel du thaumaturge, la baguette.

Mais à côté de cet homme au physique saturnien, flotte le serpent de l'éternité, Ouroboros, attribut de Saturne et de Janus. De sa bouche jaillit une vapeur qui donne naissance à la Nature qui, depuis sa sphère, inonde le monde de ses prodigalités.

S'agit-il de la représentation d'un dieu païen créateur, ou de l'affirmation que le magicien domine le temps et la nature ?

Le monde mythologique du Bas-Empire et du haut moyen âge est, comme on le voit, extrêmement complexe. La seule chose dont on puisse être certain, et ce n'est pas une nouveauté, c'est que sous une christianisation apparente a subsisté un fond de croyances païennes, croyances naturelles, rituels à la signification oubliée, survivant aujourd'hui dans les superstitions de toutes sortes dont nous compliquons notre quotidien, et qui ont donné aux chasseurs de sorciers nombre d'arguments.

La lutte contre le paganisme avait cependant commencé plus subtilement par la négation de tout ce qui le concernait; attitude que l'on voit exprimée dans le canon *Episcopi* (déjà cité, *cf.* notre n° 22) : sont déclarés hérétiques ceux qui *croient* que des femmes vont la nuit chevaucher avec Diane ou Hérodiade, alors que ce ne sont que des songes.

Mais plus tard, à partir du XVe siècle et notamment des théories de l'inquisiteur Nicolas Jacquier, c'est le contraire qui se produira : sera hérétique *qui ne croira pas* à la réalité du transport au sabbat et autres abominations.

Comment en arrivera-t-on là ? On peut considérer, en simplifiant, deux causes essentielles, d'importance inégale d'ailleurs.

B. - QUELQUES AFFAIRES.

La première de ces causes est l'impact sur l'opinion populaire d'un certain nombre d'affaires, en réalité politiques, mais qui ont pris l'apparence de procès de sorcellerie. Il n'est pas question d'en donner ici une liste, qui ne saurait être exhaustive, et serait de toutes façons discutable.

25

LE JUIF SACRILÈGE, burin anonyme, XVII[e] s.

30,2×32 cm, sans le texte.
Cabinet des estampes, Qb 1, 1326.

Il n'est pas question ici de faire l'histoire de l'antisémitisme, mais de signaler ses rapports avec l'histoire de la sorcellerie.

Les accusations portées contre les sorcières sont souvent les mêmes que celles portées contre les juifs.

Ainsi, sous Philippe le Long, en 1321, des juifs furent brûlés vifs pour avoir empoisonné les fontaines de France afin de faciliter l'invasion des Turcs. Cette histoire stupide est, comme bien d'autres du même genre, racontée par Pierre Boaistuau dans ses *Histoires prodigieuses,* Paris, 1560, chapitre 9.

Il serait d'ailleurs exagéré de dire que les juifs seuls ont fait l'objet d'attaques semblables. Les Romains en subirent autant de la part des premiers chrétiens, et vice versa, et en général tous les hérétiques.

26

PORTRAIT DE JACQUES DE MOLAY, GRAND MAITRE DES TEMPLIERS, burin anonyme, 1584.

16,2×14,2 cm.
Ill. pour A. Thevet, *Hommes illustres,* Paris, 1584.
Cabinet des estampes, coll. Lallemant de Betz, 8371.

« *Ces Templiers, par longue et assidue frequentation et commerce avec les Infideles, s'estoient distraits de la pureté de nostre religion chrestienne et avoient petit à petit acquis familiarité et grande communication avec les observateurs des superstitions diaboliques. Et par iceulx se laisserent conduire à ceremonies execrables et horribles : pour lesquelles ils avoient un lieu sous terre, comme une cave, duquel ils faisoient un temple où ils recevoient ceux qui vouloient faire profession de leur religion, ou plutost impieté, lesquels en premier lieu ils contreingnoient de renier Jesus-Christ et fouler avec les pieds le signe de la croix, abjurant toute religion chrestienne; puis les faisoient sacrifier à leur statue d'une idole couverte et revestue d'une peau humaine. Et s'il advenoit que d'une fille vierge et d'un Templier il nasquit un fils, ils le portoient en ce temple dessoubs terre, en leur congregation, et apres s'estre tous tant hommes que femmes ingurgités de vin, se prenoient à danser, et en dansant se gettoient l'enfant les uns aux autres, comme l'on fait au pot cassé, continuans ceste danse horrible et funeste jusques l'enfant eust rendu l'esprit. Puis ils rotissoient l'enfant, et de la gresse oingnoient leur statue pour la faire reluire, ceste statue, estant vestue d'une peau humaine et ayant aux deux yeulx deux ardens escarboucles qui faisoient grande lueur, sembloit estre vive...* » (Guillaume Paradin, *Le blason des danses...,* Beaujeu, Garils, 1556, in-16; réimprimé chez Firmin-Didot, Paris, 1830. Voir p. 44 et suivantes.)

27

Portrait d'Enguerrand de Marigny, burin anonyme, 1584.

16,8×14,3 cm.
Ill. pour A. Thevet, *Hommes illustres,* Paris, 1584.
Cabinet des estampes, coll. Lallemant de Betz, 8392.

Il fut pendu à Montfaucon en 1315 pour avoir fabriqué ou fait fabriquer des figurines de cire afin d'envoûter et faire périr Louis X, Charles de Valois et d'autres; le prototype du faux procès de sorcellerie, genre qu'on retrouvera avec le procès de Jeanne d'Arc.

De très nombreuses affaires reposent ainsi sur des vengeances, des jalousies, au niveau national ou au niveau du village. Les rancunes personnelles font naître une inquiétante multitude de sorciers.

28

Jeanne d'Arc et ses Juges, miniature du xve siècle.

Lettre ornée.
Cabinet des manuscrits, fonds latin 5969, fol. 1.

Il s'agit d'une copie du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. On sait que cette affaire est surtout politique et que l'accusation de sorcellerie et d'hérésie portée contre Jeanne était essentiellement destinée à inspirer à l'opinion l'idée que les succès français avaient une origine diabolique.

Ce procès est intéressant à plus d'un titre. Il est très différent des affaires de sorcellerie qui se dérouleront à la fin du siècle. Les allusions au sabbat des sorcières sont extrêmement discrètes. On demande à Jeanne si « *elle sait quelque chose de* ceux qui vont en l'erre *avec les fées* ». Elle répond « *qu'elle n'en a jamais rien su ni fait. Elle a bien entendu dire qu'on y allait le jeudi, mais elle n'y croit pas et pense que cela est sorcellerie* (sortilegium) » (*Cf.* Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne Darc...,* Paris, 1867, p. 135).

Il est également question d'un arbre-fée, près de Domremy : *l'arbre charmine faee de Bourlemont,* appelé également l'arbre des Dames *(arbor dominarum),* proche d'une fontaine dont l'eau a des propriétés curatives. Près de deux siècles plus tard, Boguet, dans son *Discours des sorciers,* Lyon, 1610, chapitre XXII, qualifiera les fées de « vrais diables incorporés, qui régnaient il n'y a pas longtemps ».

Mais on n'interroge pas Jeanne sérieusement sur une participation éventuelle au sabbat. (Sur cet arbre des dames, voir notre n° 99.)

29

L'exécution de Gilles de Rais, peinture sur parchemin, xvie s.

Miniature copiée par les soins du président Bouhier, dont on voit les armes.
Cabinet des manuscrits, fonds français 23836, fol. 1.

Gilles, maréchal de Rais, fut pendu pour hérésie, ayant perpétré « l'horrible évocation des démons », pour avoir « commis le crime et le vice contre nature avec des enfants de l'un et de l'autre sexe », et, accessoirement, pour en avoir assassiné un très grand nombre. Très grand seigneur, il aurait pu échapper à ces inculpations, s'il n'était devenu gênant pour le duc de Bretagne, entre autres.

Cet atroce et curieux personnage a fait l'objet de nombreux ouvrages. Le procès a été édité par Georges Bataille et contient des renseignements forts intéressants, notamment, sur la technique de l'évocation diabolique, et la façon pitoyable dont Gilles se fait abuser par un charlatan.

Signalons encore à propos de cette affaire, qui a eu lieu en 1440, qu'il n'y a pas la moindre allusion à un sabbat quelconque.

C. - DE LA CRÉATION DE L'INQUISITION AU MALLEUS MALEFICARUM.

A ce genre d'affaires pénibles, où se mêlent le fait divers, la politique et le diabolique, est liée presque toujours, soit agent, soit moyen, l'Inquisition, l'arme de l'Église la plus perfectionnée pour la lutte contre l'hérésie.

30

SAINT DOMINIQUE TRIOMPHANT DE L'HÉRÉSIE ALBIGEOISE, burin de Jean Collaert d'après Martin de Vos, chez T. Galle, fin XVIe, début XVIIe s.

26,3 × 19,8 cm, sans le texte.
Cabinet des estampes, Rd 2, in-folio.

« *C'est afin de combattre les hérésies des Vaudois dans les Alpes, des Albigeois dans le Languedoc, que l'on fonda l'Inquisition et l'ordre dominicain, et c'est au cours de cette « croisade » que les inquisiteurs découvrirent, sous une hérésie, ce qui leur parut être les éléments d'une autre hérésie* ». (*Cf.* H.R. Trevor-Roper, *L'épidémie de sorcellerie en Europe aux XVIe et XVIIe siècles,* dans *De la Réforme aux Lumières,* trad. de l'anglais par L. Ratier, Paris, Gallimard, 1972).

Les Dominicains ont joué un rôle déterminant dans le développement de l'Inquisition, et par conséquent dans la chasse aux sorcières. Avant que les Jésuites ne les supplantent, pratiquement tous les théoriciens de la sorcellerie sont des Dominicains.

« *Très tôt,* dit Trevor-Roper (*op. cit.,* p. 146), *ils insistèrent auprès du pape pour obtenir sur la sorcellerie le même pouvoir légal qu'ils avaient sur l'hérésie telle qu'elle était définie par les théologiens.* »

31

LE PAPE HONORIUS III APPROUVANT LA CHARTE DES DOMINICAINS, dessin d'Augustin Braun, XVIIe s.

Plume et lavis d'encre de Chine et d'indigo. 14,8 × 24,7 cm.
Demonts (Louis), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. Écoles allemande et suisse,* t. II, n° 475 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 18530.

Honorius III, pape de 1216 à 1227, succéda à Innocent III, dont il poursuivit la lutte contre les Albigeois. Il s'est distingué, entre autres, par son approbation

en 1216 des fondements de l'ordre des Frères prêcheurs, créé par saint Dominique, dont le but essentiel était de combattre l'hérésie, et plus tard la sorcellerie.

N'est-il pas curieux de constater que ce farouche adversaire des choses magiques se soit vu attribuer la paternité du fameux «*Grimoire du pape Honorius*»?

La découverte des hérésies, plus particulièrement celles des Lucifériens, Vaudois, Cathares, Albigeois, et leur répression sont liées de façon indissoluble à l'histoire de la sorcellerie. L'Inquisition, grâce à ses redoutables moyens de pression, a obtenu des résultats dépassant largement ses espérances. D'étonnants aveux ont plongé les combattants de l'hérésie dans la stupeur. Leurs inculpés, non seulement ne croient pas à des dogmes séculaires mais se livrent, au cours d'orgies incroyables, à la fornication avec l'Ennemi, l'esprit immonde qu'ils adorent.

32

Portrait de Jean XXII, burin anonyme, XVIe s.

16,2×13,6 cm.
Cabinet des estampes, N2.

Les papes ont résisté pendant un siècle aux pressions des Dominicains, qui voulaient obtenir le droit de poursuivre les sorcières au même titre que les hérétiques. Ce fut un pape français, Jean XXII, qui fit la première grande concession; il est vrai qu'il pouvait être particulièrement sensible à ces problèmes, puisqu'il avait été évêque en Languedoc.

«*Jean XXII, le pape qui proclama hérétique la doctrine franciscaine de la pauvreté du Christ (n'était-elle pas dangereusement proche des anciennes théories des Vaudois?) autorisa aussi par sa constitution de 1326,* Super illius specula, *l'emploi de la procédure inquisitoriale contre ces sorcières qui le terrifiaient.*» (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 147.)

Dans l'état actuel des travaux sur la sorcellerie (déjà très importants et pourtant bien insuffisants) il est difficile de rien affirmer, mais il semble que la constitution de 1326 ait donné de rapides résultats : le *sabbat* apparaît pour la première fois dans les procès de l'Inquisition de Carcassonne et de Toulouse, entre 1330 et 1340; *cf.* le livre de Julio Caro Baroja, *op. cit.*, auquel nous renvoyons pour la description de ce sabbat (pp. 102-104).

33

La Bulle *SUMMIS DESIDERANTES AFFECTIBUS*, 1484.

Pièce liminaire de Jacob Sprenger et Heinrich Kramer, *Malleus maleficarum*, Moguntiae, P. Schoeffer, vers 1488, in-folio.
Département des imprimés, Réserve, E. 839.

Cette bulle, délivrée par le pape Innocent VIII et datée du 9 décembre 1484, est l'aboutissement de trois siècles de pressions dominicaines sur le Vatican. Elle est adressée à un certain nombre de prélats allemands dont les diocèses sont infestés de sorcières, mais elle acquerra très rapidement une valeur générale.

Pourquoi, se demande Trevor-Roper (*op. cit.*, p. 146), pourquoi Innocent VIII, cet humaniste mondain, mécène du Pérugin et de Filippino Lippi, de Mantegna et de Pinturicchio, céda-t-il au fanatisme des Dominicains ? Il ne parvient pas à répondre à cette question, et qui le pourrait ? A part quelques brutes sanguinaires, la plupart des chasseurs de sorcières seront des gens d'une haute intelligence, et qui le prouveront, comme Bodin par d'autres écrits, ou d'une très large et profonde culture, comme De Lancre ou Delrio. On en vient à se demander si cet « humanisme » n'est pas la raison même de leur folie : nourris de grec et de latin, abreuvés d'Aristote et de commentaires sur la Bible, quel rapport peut-il exister entre ces gens-là et le peuple, qui vit dans la misère, la terreur presque permanente et dont la culture est surtout un instinct ? Les uns et les autres ne se comprennent pas. L'accusé ne comprend pas la question du juge, le juge n'a pas la moindre idée de ce que signifie la réponse de celui qu'il torture ; c'est le sentiment que l'on éprouve à la lecture des procès.

La bulle d'Innocent VIII, donnant aux inquisiteurs un pouvoir extraordinaire, et décrivant comme vrai tout ce que le droit canon déclarait hérétique de croire quelques siècles plus tôt, est le véritable point de départ de la grande épidémie. La chasse aux sorcières, lancée un peu à la sauvette, est maintenant officiellement encouragée.

34

SPRENGER (JACOB) ET KRAMER (HEINRICH). *Malleus maleficarum.* Argentorati, J. Prüss, 1490. In-folio.

Département des imprimés, Réserve, E. 840.

Ce livre parut pour la première fois en 1486. Il portait en exergue, d'une part la bulle *Summis desiderantes affectibus,* justificatif de l'action des inquisiteurs et de leur publication, et d'autre part cette phrase définitive : *La pire des hérésies est de ne pas croire à la sorcellerie.* Voilà qui ouvrait aux chasseurs de sorcières un vaste champ d'investigations.

Les églises et les pouvoirs locaux s'opposèrent très longtemps à l'intervention des inquisiteurs. Trevor-Roper fait remarquer (*op. cit.*, p. 158) que les pressions sont toujours venues, au début, des niveaux inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, des ordres missionnaires vivant dans le peuple, qui firent pression sur le peuple, lequel fit pression sur les autorités.

« *Si les Dominicains, par leur propagande constante, ont engendré la haine des sorcières, ce fut dans un contexte social favorable. Mais dans ce contexte, ces tribuns jouèrent un rôle essentiel. Dès l'origine, ils détectèrent la pression sociale et ils l'exploitèrent. A cette fin, ils créèrent une mythologie sans laquelle aucun mouvement européen n'eût été possible* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 159.)

Les Dominicains semblent donc porter la responsabilité de cet incendie qui embrasa l'Europe pendant quelques siècles. Il serait injuste de ne pas dire que nombre d'entre eux s'employèrent à lutter contre les erreurs de leurs prédécesseurs ; nous pensons notamment à l'inquisiteur espagnol Don Alonso de Salazar y Frias (début XVIIe siècle).

Le *Malleus maleficarum* n'est pas le premier en date des ouvrages sur la sorcellerie, il n'est même pas le premier à avoir été imprimé. Mais son rôle a été déterminant dans l'histoire de la littérature démonologique. Il a été de très nombreuses fois réédité, il est cité par tous les théoriciens de la démonolâtrie.

III. - LES PRÉPARATIFS DU SABBAT

Les procès intentés par les inquisiteurs vont permettre l'élaboration de toute une mythologie. Les juges torturent moralement et physiquement, interrogent, accumulent les racontars, recensent des contes populaires qu'ils pensent être d'authentiques histoires, développent des conclusions hasardeuses. Des érudits expriment de la Bible, de l'Odyssée, de l'Énéide et autres romans historico-mythiques les sources autoritaires qui « éclairent » le problème. La légende, préexistante sous des formes brumeuses dans la culture populaire, va s'enrichir, se compliquer et se préciser à la fois, sous les auspices des émules de Sprenger et Kramer. On aboutit assez rapidement à une théorie générale de la sorcellerie, dont l'unité européenne étonnera les théoriciens eux-mêmes et justifiera *a posteriori* leurs positions.

Il y a donc deux arguments essentiels. D'abord l'argument d'autorité : « *Les secrets des sorcieres ne sont pas si couverts que depuis trois mil ans on ne les ayt descouverts par tout le monde. Premièrement la loy de Dieu* (Levitique, 20), *qui ne peut mentir, les a declarez et specifiez par le menu et menassé d'exterminer les peuples qui ne feroient punition des sorciers. Il faut donc s'arrester là, et ne faut pas disputer contre Dieu des choses que nous ignorons.* » (Jean Bodin, *La demonomanie des sorciers,* Anvers, Coninx, 1593 ; voir la préface, p. 19.)

Le second argument est justement celui des concordances des dépositions : « *Et s'il faut parler aux expers pour en sçavoir la verité, y en a-il de plus expers que les sorciers mesmes, lesquels depuis trois mil ans ont rapporté leurs actions, leurs sacrifices, leurs danses, leurs transports la nuict, leurs homicides, charmes, liaisons et sorcelleries, qu'ils ont confessé et persisté jusques à la mort ? On voit en cela que tous ceux qu'on a bruslé en Italie, en Allemagne et en France s'accordent de poinct en poinct* ». (Bodin, *op. cit.*, p. 20).

Bodin dit encore (*ibid.*, p. 14). et l'argument est de poids : « *Brief on voit les procès faits contre les sorciers d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne, en ce que nous voyons par escript et voyons par chacun jour les tesmoignages infinis, les recollemens, confrontations, convictions, confessions, esquelles ont persisté jusques à la mort ceux qu'on a executez, qui pour la pluspart sont gens du tout ignorans ou vieilles femmes, qui n'avoient pas veu Plutarque, ny Herodote, ny Philostrate, ny les loix des autres peuples, ny parlé aux sorciers d'Allemagne et d'Italie, pour s'accorder si bien en toutes choses et en tous poincts comme elles font.* »

De nos jours, nous sommes contraints de reconnaître que personne n'est encore parvenu à opposer une réponse cohérente, solide, et surtout reposant sur d'assez nombreuses preuves, à cet argument.

Mais disons donc quelles sont les accusations que l'on porte contre les sorciers. Elles sont en fait très nombreuses et souvent se chevauchent. Bodin, dans sa *Demonomanie,* livre 4, chapitre 5, reproche quinze crimes aux sorciers, dont neuf contre Dieu et six contre les hommes.

Contre Dieu :

1) Renier Dieu et toute religion.
2) Après avoir renié Dieu, le maudire et blasphémer.
3) Faire hommage au diable, l'adorer, lui sacrifier.
4) Vouer ses enfants à Satan.
5) Sacrifier ses enfants à Satan avant leur baptême.
6) Consacrer ses enfants au diable dès le ventre de la mère.
7) Faire du prosélytisme.
8) Jurer par le nom du diable.
9) Etre incestueux.

Contre les hommes :

10) Etre homicide, particulièrement des enfants non baptisés.
11) Manger de la chair humaine.
12) Faire mourir les hommes par poisons ou sortilèges.
13) Faire mourir le bétail.
14) Faire mourir les fruits de la terre.
15) Avoir copulation avec le diable.

Pourquoi, et surtout comment et à quelle occasion les sorciers commettent-ils ces crimes abominables ? Le dénominateur commun est le sabbat.

A. - LA RENCONTRE AVEC LE DIABLE.

« *Mais s'ilz voyent quelcun abandonné d'espoir*
Errer seul dans un bois, le viendront decevoir,
Ou tromperont les cœurs des simplettes bergères
Qui gardent les brebis, et les feront sorcières »

(Ronsard, *Hymne des daimons,* v. 389-392.)

Il arrive que l'on assiste au sabbat sans avoir préalablement rencontré le diable; mais cela vaut surtout pour les jeunes enfants que leurs parents ont entraînés, ou pour les imprudents que la curiosité a poussés à accepter l'invitation sournoise d'un sorcier de leurs amis.

Mais d'habitude, les gens d'âge mûr font d'abord connaissance avec Satan.

35

La Sécheresse *(Dürre),* dessin d'Alfred Kubin, 1948.

Encre brune et noire, plume et lavis.
Signé et daté : « *Kubin/48* ».
31,7×39,5 cm.
Schmied (W.) et Marks (A.), *op. cit.,* n° 176 (reprod.).
Vienne, Albertina, Inv. 33899.

Le diable apparaît quelquefois de façon un peu rude et répugnante, comme celle que Kubin lui prête ici, assez traditionnelle. L'artiste a voulu en fait représenter



36. - *L'homme sauvage*, dessin de C.W.E. Dietrich.

la sécheresse; quoi de plus normal que de la figurer par cette forme diabolique brutale, puisque les sorciers étaient jugés responsables de cette calamité.

Mais Satan se cache généralement sous une apparence plus accorte, afin de ne pas trop effrayer ses futurs suppôts.

36

L'Homme sauvage, dessin de Christian Wilhelm Ernst Dietrich, XVIIIe siècle.

Lavis d'encre de Chine, sur esquisse à la mine de plomb.
Signé : *Dietricy*.
30,1 × 20,5 cm.
Demonts (Louis), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. Écoles allemande et suisse,* tome II, nº 504 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 18563.

Ce dessin représenterait la « *figure d'un sauvage trouvé dans les montagnes de l'Allemagne, dont on a parlé dans plusieurs journaux* ».

Le personnage correspond en fait très bien à plusieurs descriptions faites du diable par certains sorciers qui l'avaient rencontré au détour d'un chemin. L'air d'un seigneur, mais au visage bestial, et dont les bottes empêchent de voir s'il a les pieds fourchus. Il s'efforce, pour mieux tromper son monde, de paraître aimable, et fait en réalité de répugnantes propositions aux malheureux qu'il aborde.

Mais il ne cache son jeu qu'en apparence. Car tous les sorciers qui ont eu affaire à lui n'ont guère hésité sur sa véritable nature.

Que propose le diable aux gens qu'il rencontre ? Ce dont ils ont besoin, généralement. Il est vrai qu'ils sont souvent dénués de tout. Presque toutes les sorcières dont Boguet, par exemple, parle dans son *Discours des sorciers*, avouent s'être données à lui en raison de leur profonde misère.

Satan promet donc de l'argent.

37

Le Mariage d'Argent, burin de J. Saenredam d'après H. Goltzius, fin XVIe, début XVIIe s.

21,4 × 15,6 cm.
Bartsch 85. Hollstein 370.
Cabinet des estampes, Ec 37e, in-folio.

Mi-femme, mi-chèvre, cornu, tel apparaît ce démon. Cette représentation n'est pas très fréquente, bien que Satan soit souvent féminin.

Abel de la Rue, sorcier condamné à Meaux en 1582, l'avait vu une fois sous cette forme. Ou plus exactement, le démon avait pris l'apparence d'une infirmière pour laquelle de la Rue éprouvait un penchant, probablement, mais il

avait des pieds de vache. Le plus intéressant de cette histoire, qui est donnée par Bodin dans une seule des éditions de sa *Demonomanie* (Paris, J. Du Puys, 1587), est que tandis que le diable, sous cette forme, tentait de séduire Abel de la Rue, l'infirmière en question était présente et demandait à Abel à qui il pouvait bien parler.

Pour en revenir aux richesses données par Satan, elles ne profitent guère à ceux qui les ont reçues. Les pièces d'argent dont il leur a fait cadeau se transforment en feuilles mortes, en terre ou en matières fécales dès qu'il a disparu.

Bodin (*op. cit.*, livre III, chapitre 3) déclare d'ailleurs qu'il ne comprend vraiment pas pourquoi les sorciers continuent à fréquenter l'ennemi du genre humain : « *Ce qui attire les mal-heureux au precipice glissant du chemin de perdition, et de se vouër à Satan, est une opinion depravee qu'ils ont que le diable donne richesse aux pauvres, plaisir aux affligez, puissance aux foibles, beauté aux laides, sçavoir aux ignorans, honneur aux mesprisez, et la faveur des grands. Et neantmoins on cognoist à veuë d'œil qu'il n'y a point de plus miserables, de plus belistres et plus hays, de plus ignorans, de plus tourmentez que les sorciers...* »

Satan peut également attirer à lui des suppôts par l'attrait de plaisirs terrestres, la gourmandise ou la luxure, ou encore la domination du monde.

38

LA TENTATION DU STYLITE, dessin de Cornelis Saftleven, 1630.

Pierre noire sur vélin.
Signé et daté : *C. saft. Leven.* 1630.
34,9×27,9 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* t. II, nº 682 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 23 183.

Un ascète loqueteux est dérangé dans sa méditation par une foule d'esprits malins aux formes étranges et variées. Il éprouve beaucoup de difficultés à se concentrer. Les vertus morales (la chouette) s'abritent peureusement derrière la jarre qui lui sert de siège.

Sous les yeux hagards du stylite, la horde de démons déverse dans des vaisseaux gigantesques de pleines cruches d'eau et de vin, apporte d'énormes miches de pain. Un diable femelle lui fait miroiter des avantages importants. Un démon cuirassé met à ses ordres une armée et la domination du monde. Certains font mine de le prier, et de prendre le lieu de sa retraite pour l'autel d'un dieu. Il n'a qu'un mot à dire.

Ce dessin est fort beau, et les démons très intéressants mériteraient chacun une étude détaillée. Comme la plupart des diableries non modernes, celle-ci contient des éléments comiques. A l'enfer et au péché sont liés le discordant, le dérisoire, le grotesque, le ridicule.

Au second plan, on aperçoit une scène curieuse, une femme dans un tonneau, saisie d'une foule de gens : peut-être la description du lynchage d'une sorcière par ses concitoyens; cela n'aurait rien d'extraordinaire, le cas paraissant s'être souvent produit.

39

La Tentation de Saint Antoine, burin de Lucas de Leyde, 1509.

18,2×14,6 cm. Filigrane : P gothique à la fleur.
Bartsch 117.
Cabinet des estampes, Réserve, Cb4, in-folio.

Ce sujet, mille fois traité, l'est généralement avec une profusion de personnages inquiétants. Lucas de Leyde a travaillé dans la simplicité et le résultat est étonnant. Le succube, car c'en est un, n'a pas l'allure vulgaire, et n'en est peut-être que plus tentant.

Ce type de femme cornue a sans doute inspiré Goltzius dans la gravure que nous avons montrée (n° 37). Lucas, lui, n'a fait qu'ajouter ces cornes au personnage apocalyptique de la grande prostituée de Babylone, aux riches habits, offrant généreusement la coupe des plaisirs.

40

Le Christ tenté au Désert, eau-forte de Hanns Lautensack, 1554.

15,6×21,9 cm.
Schmitt (Annegrit), *Hanns Lautensack,* Nürnberg, 1957, n° 70 (reprod. fig. 44).
Cabinet des estampes, Réserve, AA3.

Cette gravure, intéressante à plus d'un titre, l'est particulièrement, en ce qui concerne notre sujet, par la représentation du diable qu'elle comporte.

A l'ordre divin s'oppose le désordre diabolique : le démon de Lautensack illustre parfaitement cette proposition. A la fois chauve et hirsute, myope, petit, tordu, ses deux mains ne sont que des pieds de poule; quant à ses deux jambes, la gauche est une patte de bouc, dont le sabot ne repose même pas sur le sol mais sur un indescriptible patin; on ne distingue guère la nature de la patte droite, on voit seulement qu'elle est dépourvue de pied ou de sabot, et qu'elle est sanglée dans une gouttière munie d'une béquille. Une longue queue ophidienne sort de dessous la tunique de fou, dont le capuchon abrite une espèce d'oiseau bizarre, au regard sournois. Le démon porte en outre au côté une bourse, symbole de luxure.

Nous avons affaire ici au prince de ce monde à l'envers. Ce diable de carnaval devait avoir bien du mal à passer inaperçu et il ne faut pas s'étonner si tant de sorciers et de sorcières l'ont vu.

Lors de cette rencontre, le diable obtient d'habitude très facilement ce qu'il désire. Devant les promesses mirifiques qui leur sont faites, ses interlocuteurs, bien que sachant qu'il est le diable, renoncent sans beaucoup d'hésitation (quelquefois après un refus de principe) à Dieu, au baptême et à toute religion chrétienne. C'est ce qui ressort des interrogatoires. Satan profite parfois de l'occasion pour faire signer au sorcier un pacte. Mais ce n'est pas nécessaire. Il y a en effet pacte tacite et pacte exprès, nous en parlerons plus loin.

B. - LA CUISINE DES SORCIERES : LA FABRICATION DE L'ONGUENT.

Le sorcier a juré fidélité au diable. Mais, même si un pacte a été signé, chose rare à la campagne, ce ne sont là que des mots. Il s'agit de pratiquer pour confirmer son appartenance à cette nouvelle religion. Le chrétien va à l'église, le sorcier va au sabbat. Le diable lance donc une invitation au sabbat, qu'il est assez difficile de refuser.

Mais comment s'y rendre ? Il y a différents moyens, qui ont donné aux démonologues matière à d'intéressantes réflexions et publications.

Le sabbat se déroule dans des lieux secrets, et souvent à de très grandes distances de l'habitation des sorciers. Voilà la théorie générale. Il y a des exceptions. Plusieurs sorciers et sorcières que Boguet fit brûler à la fin du XVIe siècle allaient tout simplement à pied au sabbat, à quelques kilomètres de chez eux (Boguet, *Discours des sorciers*).

Mais, même dans ces cas-là, la participation au sabbat demande quelques préparatifs, et notamment la fabrication d'un onguent particulier.

41

LA CUISINE DES SORCIÈRES, burin de Jacques de Gheyn II, chez Nicolas Leclercq, fin XVIe, début XVIIe s.

43,5×65,8 cm (2 plaques).
Hollstein 96.
Cabinet des estampes, Ec 77, in-folio.

Jacques de Gheyn II s'est beaucoup intéressé au sujet : en témoignent un certain nombre de dessins dont plusieurs sont malheureusement aujourd'hui perdus, comme le fut longtemps le travail préparatoire à cette superbe gravure. Grâce au professeur Van Gelder, qui l'a signalé récemment au professeur Van Regteren Altena, on sait aujourd'hui qu'il se trouve au Musée de Stuttgart.

Le titre donné à cette pièce est traditionnellement *La danse des sorcières;* il est faux. Il s'agit bien ici de la cuisine des sorcières. Elles sont en train de fabriquer l'onguent qui leur permettra de s'envoler vers les lieux du sabbat, où certaines se voient déjà.

Vieilles, grasses ou maigres, ignobles, dans un lieu secret, où des cavernes s'ouvrent vers l'Hadès, entourées de répugnants animaux qui ne peuvent renier leur origine infernale, elles piétinent des cadavres morcelés dont la chair pourrie entre dans leurs abjectes préparations.

Ce bouillon puant, dont elles s'enduiront le corps, les entraînera loin de leur habitation, misérable masure, les fera s'envoler dans une extase satanique et bestiale où un Éros vicieux a quelque responsabilité.

Elles mettront à profit de brefs instants de lucidité pour provoquer des tempêtes de vent, de pluie, de grêle, le déchaînement de la foudre, les tremblements de terre.

La ruine du genre humain est le prix atroce de leurs immondes extases.

De Gheyn insiste sur le côté érotique de la sorcellerie. Le dessin appelé injustement « Sabbat de sorcières » conservé à Christ Church (*cf.* J. Byam Shaw, *Les dessins de Christ Church,* dans *L'œil,* nº 214, octobre 1972), ne laisse subsister aucune équivoque.



41. - *La cuisine des sorcières*, burin de J. de Gheyn.

42

LE CHAUDRON DES SORCIÈRES, dessin anonyme, XVIIe s.

Plume et pinceau, encre de Chine et aquarelle, 29,2×19,8 cm.
Bouchot (Henri), *Catalogue de dessins relatifs à l'histoire du théâtre conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1896, n° 641.
Cabinet des estampes, Tb 6, in-folio.

Dans un décor de ruines s'ébattent les sorcières. Au premier plan, à droite, elles font cercle autour d'un immense chaudron posé sur le feu. Au centre, certaines d'entre elles semblent confortablement assises sur le squelette d'un animal monstrueux. A gauche, devant une cheminée chargée de signes magiques, d'une main de gloire, une femme commence à se dévêtir; un pot d'onguent est à ses pieds.

Les arrière-plans sont confus. Dans le ciel nocturne volent quelques individus.

43

LES SORCIÈRES, bois de Hans Baldung Grien, 1510.

Clair-obscur orangé, 37,4×25,7 cm.
Bartsch 55. Hollstein 235.
Cabinet des estampes, Réserve, AA2.

On retrouve dans cette gravure les mêmes thèmes que dans les précédentes : la nuit, le feu et la fumée, d'obscures décoctions, des ossements.

Mais le pot d'où s'échappe la nuée diabolique porte un décor tout à fait significatif : des lettres hébraïques, ou leur imitation. La confusion entre les juifs et les sorciers fut chose commune, il y en a de très nombreux exemples.

Une des sorcières est déjà en route vers le sabbat, à califourchon (et à l'envers, comme la sorcière de Dürer) sur un bouc.

44

LAVATER (Ludwig). *De spectris, lemuribus et magnis atque insolitis fragoribus variisque praesagitionibus quae plerunque obitum hominum, magnasque clades mutationesque imperiorum praecedunt, liber unus... Editio secunda...* Lugduni Batavorum, apud H. Verbiest, 1659. In-12, pièces lim., 246 p., frontispice gravé.

Département des imprimés, R. 41081.

Lavater était un pasteur protestant de Zurich. Son livre a été publié pour la première fois en allemand à Zurich en 1569. Dès l'année suivante, il était traduit en latin (Genève, 1570), et il a connu de nombreuses éditions et traductions au XVIe et au XVIIe siècle (*cf.* Henry Charles Lea, *Materials toward a history of witchcraft, collected by H.C. Lea, arranged and edited by Arthur C. Howland,* New York, London, Yoseloff, 1957, 3 vol. in-8°, tome II, pp. 547-553).

Après ces quelques vues d'ensemble montrant comment et dans quelles conditions les sorcières confectionnent leurs onguents, voyons plus en détail les ingrédients de leurs décoctions.

Disons d'abord un mot de l'utilité de ces onguents. Il y en a de différents, chacun réservé à un usage particulier. Mais l'espèce qui nous occupe ici est celle dont les sorciers et sorcières s'enduisent le corps afin de pouvoir s'envoler pour le sabbat.

La drogue a toujours eu une importance considérable, a toujours été utilisée par tous les peuples, même considérés comme les plus barbares. En tout cas, elle joue chez les sorcières un rôle capital, que nous allons tenter de démontrer. Certains sont allés jusqu'à dire que toutes les invraisemblances confessées par les sorcières avaient pour origine la drogue. C'est peut-être aller trop loin. Là encore, la généralisation est abusive.

Un des ouvrages les plus intéressants sur ce sujet est l'opuscule d'un médecin, Jean de Nynauld, *De la lycanthropie, transformation et extase des sorciers...*, Paris, Jean Millot, 1615. Au chapitre II de son livre, intitulé *Des simples qui entrent en la composition des onguents des sorciers et de leur vertu en général,* il nous dit : « *Entre tous les simples desquels le diable se sert pour troubler le sens de ses esclaves, les suivants semblent tenir le premier rang, desquels aucuns ont vertu d'endormir profondement, les autres legerement ou point, mais qui troublent et trompent les sens par diverses figures et representations, tant en veillant qu'en dormant, comme pouroit faire la racine de la belladona, morelle furieuse, sang de chauve sourris, d'huppe, l'aconit, la berle, la morelle endormante, l'ache, la suye, le pentaphilon, l'acorum vulgaire, le persil, fueilles du peuplier, l'opium, l'hyoscyame, cyguë, les especes de pavot, l'hyvroye,* le synochytides, *qui fait voir les ombres des Enfers, c'est-à-dire les mauvais esprits, comme au contraire* l'anachitides *faict apparoir les images des saincts anges...* »

45

Le Pavot, miniature, xve s.

Illustration pour le *Livre auquel sont contenus les secrets de Salerne*, ou *Traité des simples medecines* par Platearius, trad. fr.
Cabinet des manuscrits, fonds français 1307, fol. 200 v.

46

La Mandragore, miniature, xve s.

Illustration pour le *Traité des simples medicinaux,* de Platearius, trad. fr.
Cabinet des manuscrits, fonds français 623, fol. 121 v.

La mandragore est une plante très particulière. On lui attribuait des vertus surnaturelles et, sous prétexte que sa racine avait une forme vaguement humaine, on croyait qu'elle vivait, petit homme ou petite femme. Elle a eu une fortune littéraire considérable.

Lors de son procès, on demanda à Jeanne d'Arc si elle avait eu une mandragore et ce qu'elle en avait fait.

« *Item, la dicte Jeanne a eu coutume de porter sur sa poitrine une mandragore, espérant par ce moyen obtenir un sort prospère en richesse et choses temporelles; et affirmant que cette mandragore avait un tel effet et vertu.*

Sur cet article, nie catégoriquement ». (Vallet de Viriville, *op. cit.*, p. 136.)

Et encore :

« *Interrogée ce qu'elle fit de sa mandragore. Répond qu'elle n'a pas de mandragore, et n'en a jamais eu, mais qu'elle a entendu dire qu'il y en a une près de son village et qu'elle ne l'a jamais vue. Elle dit aussi avoir ouï dire que c'était une chose périlleuse et mauvaise à garder; mais qu'elle ne sait pas à quoi cela sert... Interrogée à quoi elle a entendu dire que sert cette mandragore, Répond, A faire venir de l'argent; mais elle n'y croit aucunement, et dit que ses voix ne lui en ont jamais parlé.* » (Vallet de Viriville, *op. cit.*, p. 69.)

47

Belladone, eau-forte coloriée, 1737.

Ill. pour la *Phytanthoza iconographia...*, Ratisbonne, 1737, in-folio, nº 235.
Cabinet des estampes, Jc 12, in-folio.

48

Aconit, dessin colorié, xvi[e] s.

Ill. pour le *Codex plantarum cum sig. ac notis manu Loniceri* [Adam Lonicer, s.l.n.d.], t. 1, pl. 196.
Cabinet des estampes, Jc 8, petit in-folio.

Mais tout cela ne suffit pas, semble-t-il, pour obtenir l'onguent idéal. Il y faut d'autres ingrédients, comme dit Nynauld *(op. cit., ibid.)* : « *De toutes ces choses le diable ne se contente pas, ains comme ennemy juré du genre humain, pour tant mieux exercer sa cruauté et tyrannie, il persuade et induit les sorciers à ravir des petits enfans, pour d'iceux extraire la gresse, et en faire un consommé pour mesler dans ces onguents ; non qu'à la verité telle gresse ou consommé serve d'aucune chose en telles infernales et diaboliques compositions, mais seulement pour exercer ses esclaves aux plus enormes pechez et haine du genre humain, afin qu'estans plongez et accablez en l'abisme de leurs iniquitez ils ne puissent espérer repentance, ains perissent avec luy* ».

49

Il y a beaucoup a sucer *(Mucho hay que chupar)*, aquatinte de Goya, fin xviii[e] s.

21,5 × 15 cm.
L. Delteil 82-1. Harris 80.
45[e] pl. des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Celles qui atteignent quatre-vingts ans ont droit à de tous petits enfants, celles qui ne dépassent pas dix-huit ans ont droit à de plus grands. La destinée de l'homme serait-elle donc qu'il naisse et vive pour leur servir de pâture ?* » (Manuscrit de Goya.)

Il est bien évident que le propos de Goya n'est pas d'illustrer les différents thèmes de la sorcellerie, mais de les utiliser pour se moquer de la société, férocement le plus souvent. Néanmoins, la place de ses merveilleuses gravures nous semble justifiée ici par la connaissance certaine que Goya avait des accusations portées contre les sorcières.

50

OFFRANDE AU MAITRE *(Obsequio a el maestro)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21,5×15 cm.
L. Delteil 84-2. Harris 82.
47e pl. des *Caprices*.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Rien de mieux; elles seraient élèves bien ingrates si elles ne venaient rendre hommage à un professeur à qui elles doivent tout ce qu'elles ont appris en sciences diaboliques.* » (Manuscrit de Goya.)

« *Or le plus meschant meurtre entre les animaulx est de l'homme, et entre les hommes d'un enfant innocent, et le plus aggreable à Satan, comme celuy que nous avons dict des sorcieres, qui reçoivent les enfans et les offrent au diable, et soudain les font mourir au paravant qu'on les ait presentez à Dieu, faisant croire aux sorcieres qu'il y a quelque partie des petits enfants (qu'il n'est besoing d'estre nommee) par le moyen de laquelle partie les sorcieres pensent faire grandes choses.* » (Jean Bodin, *De la demonomanie des sorciers,* Anvers, Coninx, 1593, in-8°, livre II, chap. 8, p. 223.)

51

SOUFFLE *(Sopla)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21×15 cm.
L. Delteil 106-2. Harris 104.
69e pl. des *Caprices*.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

Les sages-femmes étaient des accoucheuses. Elles se chargeaient vraisemblablement aussi d'avortements. Cette activité assez mal vue a dû s'ajouter aux calomnies stupides dont s'abreuvaient les tenants de religions différentes. Il se peut donc que la disparition d'enfants morts-nés, ou avant terme, ait quelque fond de vérité. D'ailleurs les sages-femmes étaient souvent considérées comme sorcières, et l'avortement un crime égal au meurtre. Un des principaux griefs des démonologues contre certaines danses est qu'elles risquent de faire avorter les femmes.

52

SIX ENFANTS TUÉS PAR LES JUIFS A RATISBONNE, burin de Raphaël Sadeler, 1615-1628.

18,8×16,5 cm.
Ill. pour *Bavaria sancta,* par Matthaeus Rader, S.J., Monaci, 1615-1628.
Cabinet des estampes, Qb1 1180.

Il y a incontestablement un parallèle à faire entre la chasse aux sorcières et la persécution des juifs. H.R. Trevor-Roper, dans son savant travail, *(op. cit.)* s'étend quelque peu sur ce point très important.

« *La ressemblance entre la persécution des juifs et celle des sorcières, qui atteignirent toutes deux leur paroxysme au même moment quoiqu'en des lieux différents, tend une fois encore à prouver qu'elles émanaient toutes deux de la pression sociale : le juif et la sorcière sont tous deux le symbole du non conformisme. Ils sont d'abord persécutés de façon sporadique, sans beaucoup de justification; en effet la sorcière, selon l'ancienne juridiction ecclésiastique, n'est pas condamnable, et le juif est un incroyant et n'est pas membre de l'Église. Puis des motifs légaux sont créés afin de pouvoir les persécuter : on redéfinit ce qu'est une sorcière, on oblige les juifs à recevoir le baptême et du coup, tous deux tombent sous l'accusation d'hérésie. Enfin, lorsque le chef d'accusation ne convient plus, on cesse de l'utiliser. La sorcière, comme nous le verrons, est persécutée « en tant que sorcière », le juif « en tant que juif », non plus en raison de leur croyance, mais de leur sang, pour manque de* limpieza de sangre. » (Trevor-Roper, *op. cit.*, pp. 153-154.)

53

LES JUIFS TUENT DES PETITS ENFANTS CHRÉTIENS, burin de Raphaël Sadeler, 1615-1628.

18,8×14,5 cm.
Ill. pour *Bavaria sancta,* par Matthaeus Rader, S.J., Monaci, 1615-1628.
Cabinet des estampes, Qb1 1180.

« *L'an 1180, du règne du roi Philippe, ce peuple maudit en l'ignominie de la Passion de Jésus-Christ, le jour du grand vendredi, pendant que les chrétiens vaquaient à leurs cérémonies, ils enfermaient en une cave, tous les ans à semblable jour, un jeune enfant qu'ils avaient dérobé, le flagellaient, le couronnaient d'épines, l'abreuvaient de fiel, finalement le faisaient mourir en une croix... Ils confessèrent que par diverses années, ils avaient fait mourir un grand nombre d'enfants en cette sorte...* » (Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, Paris, 1560, in-8°, *cf.* le chapitre 9.)

Cet ouvrage a connu un très grand nombre d'éditions. Nous citerons encore Trevor-Roper (*op. cit.*, p. 160) : « *Les antisémites, à partir de bribes décousues de calomnies, construisirent le système mythologique du meurtre rituel, de la pollution des puits et de la conspiration universelle des Sages de Sion; de même, c'est à partir des scories intellectuelles de paysans superstitieux et de femmes hystériques que les « fléaux des sorcières » édifièrent le système mythologique du royaume de Satan et de ses complices; et ces deux mythologies, une fois ébauchées, ont acquis un dynamisme qui leur était propre. Elles devinrent des traditions bien établies, qui engendraient leurs propres témoignages et pouvaient s'appliquer bien au-delà de leur foyer d'origine* ».

54

L'INFANTICIDE *(Die Kindesmörderin),* dessin d'Alfred Kubin, 1900-1902.

Encre de Chine, plume, lavis, crachis.
Monogramme : « *A.K.* » et signature au crayon : « *Kubin* ».
39×30,9 cm.
Schmied (W.) et Marks (A.), *op. cit.*, n° 43 (reprod.).
Vienne, Albertina, Inv. 33575.

Les sorcières ne se contentent pas de faire cuire la chair de ces enfants pour en extraire certaines graisses destinées à entrer dans leurs onguents. Il arrive aussi qu'elles les mangent.

L'anthropophagie est en effet une de leurs particularités. Elles dévorent donc volontiers des petits enfants, sauf, remarque Boguet (*Discours des Sorciers,* Lyon, 1610, pp. 51 et 366), la tête, où le saint chrême a été mis, et le côté droit, parce qu'on fait de la main droite le signe de la croix.

Mais les petits enfants ne constituent pas le seul plat de choix au menu des sorciers; il semble même que ces derniers aient une certaine prédilection pour la chair putréfiée des cadavres qu'ils exhument des cimetières, et des pendus plus spécialement encore.

Bodin, dans sa *Demonomanie* (livre II, chap. 5), nous dit : « *Quant à manger de la chair humaine, cela est très certain et de toute antiquité les sorcières en étaient si friandes qu'il était quasi impossible de garder les corps morts, ni les enfermer si bien qu'elles n'y entrassent pour les ronger jusques aux os.* »

Ces actes de cannibalisme nous font souvenir que Saturne, le premier des anthropophages, a quelque rapport avec la sorcellerie (*cf.* nº 23). Mais on peut trouver à ces atrocités d'autres origines, simplement dans la misère des populations.

55

LA FAMINE, burin d'Étienne Delaune, 1575.

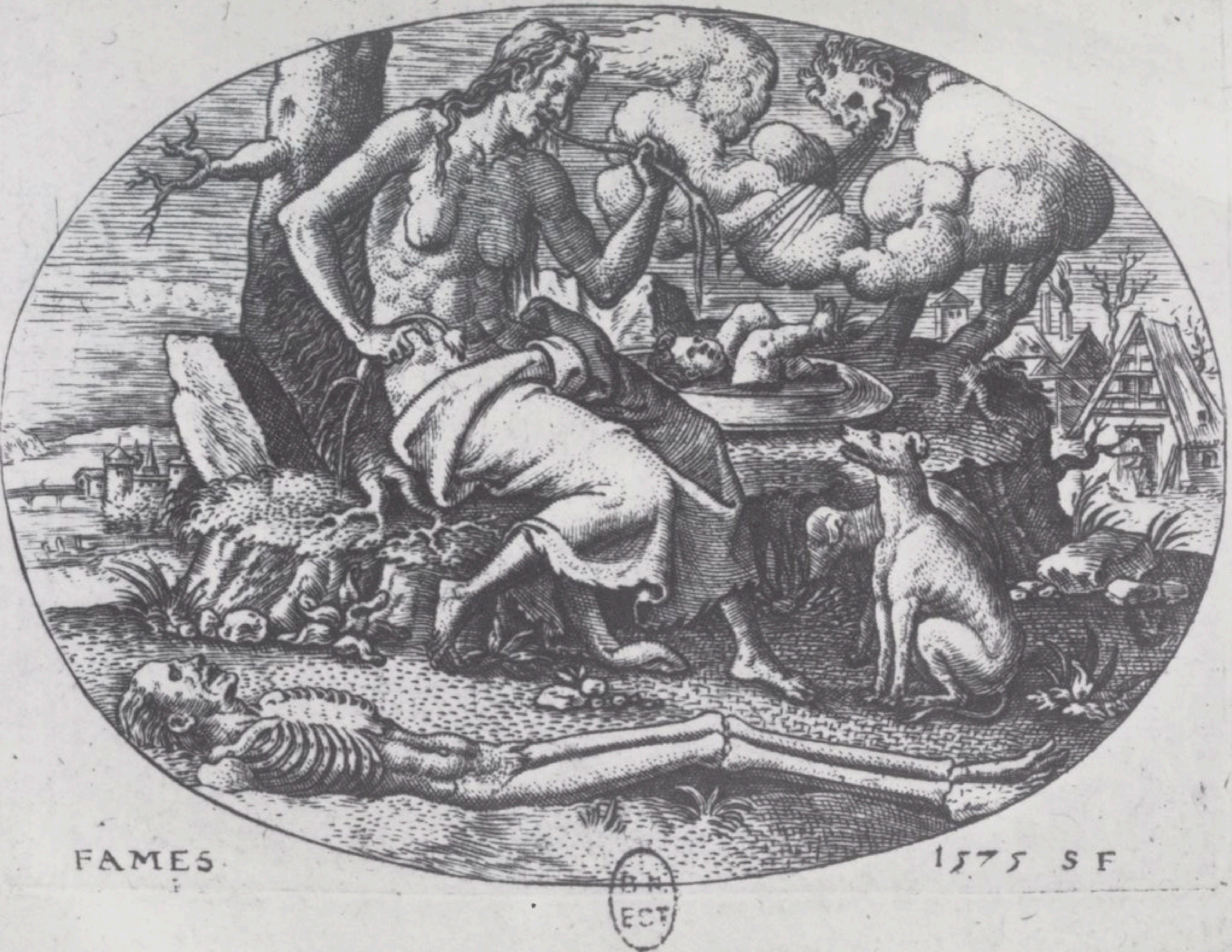
Pièce ovale, 6×8,2 cm.
R.-Dumesnil 204. Inv. du fonds fr., XVIe s., nº 187.
Cabinet des estampes, Ed 4 +, in-4º.

Si le mot de *FAMES* n'était pas inscrit au bas de la planche, on eût pu croire à la représentation d'une scène de sorcellerie.

D'assez nombreux historiens, dont Michelet le premier, tiennent que la misère populaire fut pour beaucoup dans la grande crise de la sorcellerie. Mais croire que le désespoir a entraîné la création d'un culte diabolique opposé à la religion chrétienne paraît un jugement un peu simple et trop proche de l'opinion même des chasseurs de sorcières.

Ainsi le Père Sébastien Michaëlis, dans son *Discours des esprits* (1614), *scholie* 1 : « *... les autres deposent que du temps de la grande famine, quand les pauvres gens estoient contraints de manger des herbes sauvages, et de faire seicher et cuire le fien des chevaux et des asnes comme elles n'avoient nul moyen de bailler à manger à leurs enfans, un certain homme s'apparut, vestu de noir...* »

Citons en outre cette petite phrase de Bodin (*Demonomanie,* livre II, chapitre 3) : « *Or d'autant que les gens* bien nourris *et ceux qui estoient craintifs avoient horreur d'aller la nuict aux sepulchres et user de telles sorcelleries, Satan trouva pour ceux là d'autres moyens pour se faire adorer...* »



55. - *La famine*, burin d'Etienne Delaune.

Les rapports qu'ont les sorcières avec les pendus ne sont pas très clairs. On connaît la superstition encore actuelle, qui veut que la corde des pendus porte bonheur. Il y a d'autres exemples. Mais leur origine est difficile à définir. Abel de la Rue, dont le procès est cité par Bodin dans son édition de 1587 de la *Demonomanie,* raconte que le diable, dès qu'il lui est apparu, l'a emporté sous la justice (c'est-à-dire le gibet) de Coulommiers. Peut-être la chair des criminels, dont l'âme est promise à l'enfer, garde-t-elle quelques caractères diaboliques. Disons aussi que les gibets étaient dressés généralement *extra muros,* et généralement à des carrefours, de façon à frapper les passants : il faut alors remarquer que les lieux du sabbat sont très fréquemment des carrefours et que les sorciers étaient parfois exécutés à l'endroit même où ils avaient commis leurs abominations. Cette coutume est très répandue : citons simplement parmi de nombreux exemples les affaires du carroi Billeron et du carroi Marlou dans le Berry. (*Cf. Les sorciers du carroi Marlou, procès de sorcellerie... publié par J.-P. Chadourne, D. Lesourd, M. Préaud,* dans *Anagrom,* 1, déc. 1972, § 18, note 1.)

56

LA SORCIÈRE *(die Hexe),* dessin d'Alfred Kubin, v. 1900.

Encre de Chine, plume, lavis, crachis. 30,2×21,2 cm.
Signé « *AKubin* » et « *Kubin* ».
Schmied (W.) et Marks (A.), *op. cit.,* n° 34 (reprod.).
Linz, Oberösterreichisches Landesmuseum, Inv. Ha 3160.

Anne-Marie de Georgel, sorcière jugée par l'Inquisition de Toulouse, entre 1330 et 1340, date à laquelle apparaît pour la première fois la mention du sabbat qui deviendra classique, raconte, entre autres détails atroces, qu'« *elle faisait cuire dans des chaudrons, sur un feu maudit, des herbes empoisonnées et des substances venant d'animaux ou de corps humains que, par une horrible profanation, elle arrachait à la sainte paix des cimetières, pour servir à ses envoûtements. Elle rôdait la nuit autour des fourches patibulaires, soit pour prendre un lambeau de vêtement des pendus, soit pour s'emparer de leurs cheveux, leurs ongles ou leur graisse...* ».

Ce passage est cité, après d'autres, par Caro Baroja dans *Les sorcières et leur monde,* p. 103.

57

A LA CHASSE AUX DENTS *(A caza de dientes),* aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21,5×15 cm.
L. Delteil 49-2. Harris 47.
12e planche des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« ... *Les dents de pendu sont très efficaces pour jeter des sorts; sans cet ingrédient on ne ferait rien qui vaille. N'est-ce pas pitié que le vulgaire croie à de telles sottises ?* »

Qu'ajouter à ce commentaire de Goya, sinon : s'il n'y avait eu, s'il n'y avait que le vulgaire... ?

58

Recherche diabolique, peinture de ou d'après David Teniers le Jeune.

Toile sur panneau de bois. 28,1×27 cm.
Karlsruhe, Staatliche Kunsthalle, sous le titre *Hexenszene.*

Il existe de cette pièce une gravure à l'eau-forte par Aliamet (Cabinet des estampes, Réserve, Ef 16, in-folio), qui comporte quelques différences. D'abord le titre indiqué sur la gravure est l'*Arrivée au sabbat,* titre sans rapport avec le sujet, donné seulement pour faire pendant au *Départ pour le sabbat* du même artiste. L'autre différence est dans le motif lui-même : le tableau dont le ciel est beaucoup plus réduit, comporte un pendu qui ne saurait exister dans la gravure où la potence est brisée.

La scène représentée est la recherche d'un trésor par deux sorcières, assistées d'une bonne quantité de démons, et surtout sous les directives de la mandragore, cette espèce de petit bonhomme aux cheveux longs qu'on aperçoit à droite du gibet. Voyez notre nº 46.

C. - LE DÉPART POUR LE SABBAT.

A quoi sert cet onguent que les sorcières ont eu tant de peine à fabriquer et qui a nécessité tant d'ingrédients aussi bizarres qu'horribles ? A s'envoler pour le sabbat, disent certains sorciers. A rien, disent la plupart des démonologues : en effet, c'est le diable qui de toutes façons porte les sorciers, qu'ils soient ou non couverts d'onguent; simplement Satan leur fait croire que l'onguent est nécessaire, afin qu'ils le concoctent, et pour le concocter, commettent les crimes abominables dont nous avons parlé. C'est d'autant plus vrai que nombre de sorciers sont allés au sabbat sans se graisser le corps.

Mais nous pensons, et c'est presque établi aujourd'hui, que l'onguent en question joue un rôle très important dans la croyance des sorciers à leur transport au sabbat.

59

Trois Sorcières se frottant d'Onguent, dessin d'après Hans Baldung Grien, 1514.

Plume, encre noire, lavis, rehauts de blanc, sur papier préparé brun.
30,9×20,9 cm. Monogrammé et daté 1514.
Tietze et Tietze-Conrat, t. IV et V, nº 325 (reprod.). Schönbrunner-Meder nº 983.
Vienne, Albertina, Inv. 3220, sous le titre *Drei Hexen.*

Reprenons la lecture de l'ouvrage de Nynauld *(op. cit., ibid.)* : « *Ayans donc fait de toutes les choses susdites, ou d'une partie d'icelles, huyles ou onguents (n'oubliant en ceste composition l'invocation particuliere de leurs demons et ceremonies magiques instituees par iceux), ils s'en oignent toutes les parties du corps, afin que les pores estans ouverts et relaxez, l'huyle ou onguent penetre plus fort.* »

Il s'agit bien là de l'application d'un stupéfiant.

60

Sorcières s'oignant, bois anonyme d'après Michel-Ange, xvie s.

27,9×19,1 cm.
Courboin 888.
Cabinet des estampes, Réserve, Ea 19, in-folio.

Courboin intitule cette gravure *Femmes au bain,* s'appuyant sur le fait que deux jeunes femmes semblent s'essuyer le corps avec leur habit. Mais elles peuvent tout aussi bien se frotter d'onguent, lequel était peut-être contenu dans le bassin placé à leurs pieds. La vieille femme à gauche et la paire de cornes recourbées qui orne le front du personnage de droite consolident cette opinion.

61

Essais *(Ensayos),* aquatinte de Goya, fin xviiie s.

20,5×16,5 cm.
L. Delteil 97-2. Harris 95.
60e pl. des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Peu à peu il progressera; il fait déjà quelques petits bonds; avec le temps il en saura bientôt autant que sa maîtresse.* » (Manuscrit de Goya.)

Il est certain qu'on pouvait prendre des cours de sorcellerie pratique, mais en ce qui concerne le voyage vers le sabbat, il n'y avait besoin d'aucun apprentissage, une fois l'onguent préparé. Le sujet de cette pièce amusante est donc de pure fantaisie.

62

Départ pour le Sabbat, eau-forte de J. Aliamet d'après David Teniers le Jeune.

32,8×26,1 cm.
Cabinet des estampes, Réserve, Ef 16, in-folio.

Cette pièce est très connue. Il existe une copie peinte d'après l'original de Teniers à la *Staatliche Kunsthalle* de Karlsruhe.

On y distingue deux scènes principales. Au premier plan à gauche, la vieille sorcière fabrique l'onguent, sous les directives du diable qu'elle n'ose pas regarder. Il faut dire qu'il n'a pas l'air très sympathique. Au fond, une scène qui nous intéresse davantage ici : une jeune femme, à califourchon sur un balai, se fait frotter d'onguent par la vieille sorcière qui, pour éviter toute erreur fatale, suit la recette indiquée dans un grimoire. La jeune femme prendra le chemin déjà emprunté par une compagne, dont on aperçoit l'arrière-train devenu canin : ce chemin est le conduit de la cheminée. Pourquoi la cheminée, nous l'ignorons jusqu'à présent, mais la chose a certainement une explication, restes d'un rite de passage, symbolisation du passage de l'intérieur accueillant à l'extérieur inquiétant, purification par le feu? C'est à étudier. En tout cas, on retrouve cette cheminée dans de nombreux procès, notamment celui d'Abel de la Rue que nous donne Bodin (*Demonomanie,* Paris, 1587) : « ... *Le dict maistre Pierre... auroit dict à luy parlant (Abel de la Rue), environ les sept heures du soir,*

qu'il se couchast et qu'il ne dormist gueres, et qu'il failloit qu'ils allassent à l'assemblee, et lors se seroient couchez ensemblement, apres que ledict maistre Pierre eust mis un ballay de genestres long et sans manche separé au coing du feu; et environ les onze heures du soir ledict maistre Pierre... et luy ouyrent un grand bruit, comme si un grand et impetueux vent et tonnerre eussent esté dans la cheminee dudit logis. Quoy oyant, le dict maistre Pierre luy dict qu'il convenoit partir et qu'il se habillast, ce que luy parlant fit; et ce fait, veit que ledit maistre Pierre... print de la gresse dedans une petite boite qu'il avoit en un coffre, de laquelle il se frotta soubs les aysselles et la paume de la main de luy parlant, qu'il sentit incontinent estre comme embraisé de chaleur, et est records que ladicte gresse puoit comme eust fait un chat mort de trois semaines ou un mois; et lors son maistre et luy s'estant mis soubs la cheminee dessus ledict ballay ou ramon, le dit maistre Rigoux (avatar du diable) *parla tant à son dit maistre que à luy et leur dit qu'il failloit partir, et à l'instant le dit maistre Rigoux print le gros bout du manche dudit ballay et l'auroit tiré à mont la cheminee et luy parlant, ayant embrassé son maistre par le fort du corps, se seroit senty enlever comme si le vent l'eust porté, et estant au dessus de la cheminee le dit maistre Pierre luy auroit dit qu'il n'eust poeur et qu'il se tint à luy...* »

63

DÉPART POUR LE SABBAT, eau-forte de Maleuvre, sur un dessin de Queverdo d'après David Teniers.

30,8×21,3 cm, sans l'encadrement.
Cabinet des estampes, Ef 52a, in-folio.

Une vieille femme frotte d'onguent une jeune adepte, dans une masure en ruine.

Remarquons, au premier plan à gauche, le crible, que nous avons déjà rencontré dans une gravure de Brueghel (*Saint Jacques chez le magicien Hermogène,* notre nº 17). Le crible, ou tamis, est l'instrument d'un procédé de divination (coscinomancie ou cosquinomancie) connu depuis l'antiquité. On disait « faire danser le tamis » ou « tourner le sas ». Voyez l'*Encyclopédie de la divination,* Paris, Tchou, 1965, à l'article *Cosquinomancie.*

64

LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE, tableau d'Antoine-François Saint-Aubert, XVIIIe s.

Huile sur toile. 64×47 cm.
Cambrai, Musée des beaux-arts, NC 108 (sous le titre : *Antre de sorcière*).

Antoine-François Saint-Aubert, né à Cambrai le 11 septembre 1715, est mort dans la même ville le 10 avril 1788. Il fut le premier professeur de l'école de dessin de Cambrai, fondée en 1782. Six de ses tableaux furent légués à la ville de Cambrai par Antoine-Louis Saint-Aubert, petit-fils de l'artiste, en 1854 (*Catalogue du Musée de Cambrai,* 1869).

Cette toile, très intéressante, ainsi qu'une autre, que nous montrons plus loin (notre nº 92) est très peu connue.

Proche d'un tableau de Teniers (nº 62), cette pièce est plus complexe, car vient s'y ajouter un niveau céleste.

Une vieille sorcière, assise à une table Louis XV, lit un grimoire, éclairée par son compère et sous le regard amusé de son esprit familier qui ressemble à un polichinelle; à moins qu'elle n'instruise la jeune personne de qualité assise en face d'elle sur les rites du sabbat et sur les avantages et les plaisirs que procure

la compagnie de Satan. Sans doute la convainc-t-elle assez aisément, puisque, au second plan à droite, la même (probablement) jeune personne, dévêtue, puis ointe par une servante de l'onguent des sorcières, s'apprête, un balai à la main, à s'envoler par la cheminée.

Le plafond de la pièce où se passe cette scène est remplacé par une nuée peuplée de monstres et de personnages infernaux. Remarquons notamment le démon central, dans l'attitude d'un Christ rédempteur, contrefaisant de la main gauche le signe de la bénédiction.

65

DÉPART POUR LE SABBAT, peinture attribuée à Teniers le Vieux, XVIIe s.

Bois, 53×73 cm.
Reynart n° 356.
Lille, Musée des beaux-arts.

Nous avons déjà vu ce thème chez Teniers. La scène au second plan à gauche est une reprise d'un de ses tableaux : la vieille sorcière enduit d'onguent le corps de la jeune femme. La scène centrale est à rapprocher du tableau de Saint-Aubert : la vieille semble raconter les délices du sabbat, et la jeune (sa fille peut-être, on sait la coutume qu'ont les sorciers de vouer leurs enfants à Satan) a un air intéressé. Le sol de la masure est encombré d'un cercle magique, de crânes, sabliers, grimoires et de démons hideux qui se bousculent, toujours traités sur le mode comique.

66

LA JEUNE SORCIÈRE, peinture d'Antoine Wiertz, XIXe s.

Huile sur toile. 220×135 cm.
Bruxelles, Musée Antoine Wiertz (Musées royaux des beaux-arts de Belgique).

Antoine Wiertz, né en 1806 à Dinant, est mort à Bruxelles en 1865. Espèce d'anarchiste romantique, peintre de toiles démesurées et étonnantes, fasciné par Rubens, Wiertz est un curieux personnage.

Son anticléricalisme se manifeste dans cette belle toile. Derrière la vieille sorcière qui donne ses derniers conseils à la novice, on voit les regards sournois et libidineux des inquisiteurs qui plus tard mettront à la torture la jeune femme, pour lui extorquer de scabreux détails sur ses aventures nocturnes.

67

L'INSTANT DU DÉPART, dessin de Hans Baldung Grien, 1514.

Plume, encre noire, lavis, rehauts de blanc, sur papier préparé brun.
28,8×20,5 cm. Monogrammé et daté 1514.
Tietze et Tietze-Conrat, t. IV et V, n° 300. Schönbrunner-Meder n° 515.
Vienne, Albertina, Inv. 3221, sous le titre *Hexenszene*.

Ce dessin de Baldung Grien est une des pièces les plus intéressantes que nous possédions sur la sorcellerie, et particulièrement sur ce chapitre important de l'onguent et des stupéfiants. Visiblement, Baldung connaît très bien son sujet (nous savons qu'il a illustré un livre sur la sorcellerie, *Die Emeis,* de Johann Geiler von Kaysersberg, Strasbourg, 1517, *cf.* notre n° 174.)



66. - *La jeune sorcière*, peinture d'Antoine Wiertz.



67. - *L'instant du départ*, dessin de H. Baldung Grien.

Les sorcières se sont frottées d'onguent. Leurs paupières s'alourdissent, elles se sentent prises par le sommeil, elles commencent à rêver. Laissons parler Nynauld, *op. cit.,* chapitre III. L'onguent est essentiellement composé d'ingrédients « *qui ont vertu d'endormir et faire voir en dormant choses estranges. Ce n'est donc merveille si apres s'estre frotees toutes les parties du corps jusques à rougir, et apres ointes d'un tel onguent, il leur semble (à quoy leur ayde leur fole croyance et intention) estre portees en l'air à mesure que l'onguent penetre et monte au cerveau, et qu'apres qu'il a troublé les sens et est entierement monté au cerveau, il le remplisse de diverses figures...* »

Remarquons, dans le dessin de Baldung, que la plus vieille des sorcières, la plus expérimentée, est déjà en train de « planer » (l'argot moderne des drogués est parfaitement adéquat ici). « ... *Il leur semble aussi entendre des musiques, estre aux dances et aux embrassemens des plus beaux jeunes hommes qu'elles désirent...* » (Nynauld, *ibid.*). Il n'est nul besoin d'insister sur certaines attitudes érotiques des sorcières de Baldung.

Cependant, beaucoup d'interrogatoires ont montré aux démonologues que l'onguent n'était pas nécessaire aux sorciers pour s'envoler vers le sabbat. Ils ne pouvaient alors plus croire, comme le faisait Jean-Baptiste Porta dans sa *Magie naturelle,* que toutes ces histoires s'expliquaient par des causes naturelles. Les sorciers se rendaient donc au sabbat soit par leurs propres moyens (à pied, à califourchon sur un balai, bâton, fourche, en prononçant certaines formules magiques), soit sur une monture que le diable mettait à leur disposition; il arrivait aussi que Satan vînt les chercher lui-même.

68

Satyre enlevant une Femme, burin de Marco Dente d'après Giulio Romano, XVIe s.

19,2×11,2 cm.
Bartsch (Raimondi) 300.
Cabinet des estampes, Réserve, Eb 6, in-folio.

D. - LE VOYAGE VERS LE SABBAT.

Nous employons le mot de voyage à dessein. Il appartient en effet à la terminologie populaire moderne de la drogue. Les sorcières avouaient fréquemment avoir voyagé dans les airs et parcouru d'extraordinaires distances pour parvenir au lieu du sabbat. Les livres des démonologues sont pleins de telles histoires, qui sentent d'ailleurs le conte stéréotypé. Mais tirons de Nynauld *(op. cit., ibid.)* cette histoire qui semble vraie d'une expérience racontée par Jean-Baptiste Porta dans sa *Magie naturelle,* livre II, chapitre 26.

« La desbordee cupidité, dit-il, a tellement gaigné l'entendement des hommes que mesme ils abusent des choses que la nature leur a donnees pour leur commodité, si bien que les sorcieres composent des onguents de plusieurs choses superstitieuses. Mais qui regardera de pres verra que les effects procedent de la vertu naturelle... Ainsi que je m'efforcais de descouvrir ces choses plus soigneusement (car j'en estois encore en doubte), je rencontray une certaine vieille, du nombre de celles qu'on nomme sorcieres et qui succent le sang des petits enfants aux berceaux. Ceste vieille de sa propre volonté me promit qu'en brief elle m'en donneroit response, commandant que tous ceux qui estoient avec moy et qui eussent peu servir de tesmoings sortissent dehors, ce qui fut fait. Puis nous la vismes par les fentes de la porte qu'elle se frotta tout le corps d'un onguent. Or comme elle tomba en terre par la vertu de l'onguent endormant et entra en un sommeil tres profond, nous ouvrismes la porte et entrasmes dedans, puis la commançasmes à frapper ; mais son somme estoit si fort qu'elle ne sentit rien. Ainsi nous retournasmes hors la porte. Et cependant la force des onguents estans diminuee, elle se resveilla, et nous conta plusieurs folies, assavoir qu'elle avoit passé la mer et les montagnes, et rien ne nous respondoit qu'il ne feust faux ; nous luy nions tout, mais elle l'affermoit davantage, et encores que nous luy monstrissions les marques des batures, si est-ce qu'elle s'obstinoit davantage. »

Cette expérience intéressante semblait plausible. Elle fut rééditée au XVIIe siècle par Gassendi. Mais la plupart des démonologues, qui la racontent dans leurs livres, ne peuvent se contenter d'un argument aussi faible.

En réalité, le problème de la transvection est un des plus complexes de la sorcellerie, et a amené nombre de questions. D'abord le diable est-il capable de transporter quelqu'un d'un point à un autre ? Oui. Ne voit-on pas, par exemple, le démon de l'Évangile transporter le Christ sur le sommet d'une montagne ? C'est l'opinion de Thomas d'Aquin.

Mais si la sorcière reste là sous les yeux des témoins ? Il y a des cas où le diable transporte les sorcières en corps, (quand on n'a pas de témoignage), mais parfois il ne les transporte qu'en âme (quand on a un témoignage du genre de celui de Porta). Mais l'âme peut-elle se dissocier du corps avant la mort ? C'est difficile à dire. Est-ce que par hasard le diable, dans le cas où l'on voit rester le corps de la sorcière, ne le laisserait pas exprès pour tromper les juges et faire croire que le transport n'est pas réel ? Ou alors, il l'emporte effectivement, mais il met un fantôme à la place, comme le pensent Boguet et De Lancre.

69

LA SORCIÈRE, burin d'Albert Dürer, v. 1500-1501.

11,5×7,2 cm.
Bartsch 67. Meder 68.
Cabinet des estampes, collection Marolles, Réserve, Ca 4 +.

Nous avons ici une très célèbre illustration du désordre diabolique, ou plus exactement de l'inversion diabolique. La sorcière est à califourchon sur un capricorne (*cf.* nos n°s 23 et 90), mais elle le chevauche à l'envers, et cependant ses cheveux volent dans le même sens que le monstre. A moins que ce ne soit le contraire, et que le capricorne ne vole à reculons.

Un procès de sorcellerie qui s'est déroulé dans le Berry en 1582-1583 (*Les sorciers du carroi Marlou, op. cit.*) nous apporte un renseignement significatif. Un enfant possédé raconte son expérience du sabbat, disant : « *Quand nous allions au sabatz, nous allions à l'envers* ».

Ajoutons qu'entre la gravure de Dürer et le dessin de Baldung (notre nº 67), il y a plus d'un rapport. Ne parlons pas du physique de la vieille femme, stéréotype de la sorcière, mais de la symbolique incontestablement érotique des fourches, de la corne du capricorne (identité du geste de la sorcière de Dürer et de celle de droite dans le dessin de Baldung) et de la quenouille; les petits amours se retrouvent également dans les deux œuvres.

A propos de la quenouille, rappelons qu'il existe des contes, un alsacien notamment, où il est question de sorcières fileuses, et d'autres très connus *(La belle au bois dormant)* où le fuseau joue un grand rôle. Baldung a dessiné un bois (Bartsch 44, Hollstein 236) sur ce sujet, qu'on appelle généralement *Les trois Parques* et qui devrait s'intituler peut-être *Les trois sorcières* (elles appartiennent au même monde infernal, au monde de la mort).

70

SUR LE CHEMIN DU SABBAT, burin d'Agostino Veneziano, v. 1515.

30,2×64,5 cm.
Bartsch (Raimondi) 426.
Cabinet des estampes, Réserve, AA5 (Raimondi).

Appelée aussi *La carcasse, Lo stregozzo* en Italie, cette gravure est très intéressante pour l'iconographie et l'histoire de la sorcellerie, mais pas en raison de ces squelettes étonnants, ni du physique classique de la sorcière, vers laquelle des petits enfants tendent en vain des mains suppliantes, (elle ne les épargnera pas). Plus importants sont ces boucs, notamment celui de gauche, monté par un garçon vêtu d'une peau de bête et qui souffle dans un luxurieux instrument de musique : c'est un groupe qu'on trouve dans de très fréquentes représentations des bacchanales. L'ensemble de la scène a d'ailleurs quelque chose d'une bacchanale.

Très importants également sont ces roseaux à travers lesquels le cortège se fraie le passage. La divinité complexe Artémis-Diane avait ses sanctuaires dans des lieux humides de lacs et de marais. (*Cf.* D. Lesourd, *op. cit.*). Dionysos également. Les lieux du sabbat sont très fréquemment situés de la même façon; selon Boguet, il vaut mieux qu'il y ait un peu d'eau pour pouvoir faire de la grêle.

71

VAUDOISES SUR LEUR BALAI, miniature, vers 1451.

En marge d'une copie du livre de Martin Lefranc, *Le champion des dames,* au folio 105 v.
Manuscrit XVᵉ s., parchemin, 29,2×19,8 cm.
Cabinet des manuscrits, fonds français 12476.

Il s'agit là de la première représentation connue de sorcières chevauchant un balai.

Remarquons que le manuscrit les appelle *Vaudoises*. Vaudoise est un synonyme de sorcière. Ces termes sont employés très fréquemment l'un pour l'autre :

une preuve de plus qu'il y a contamination entre les hérésies et les croyances populaires et que la sorcellerie est considérée comme une hérésie. Le terme de *gazarii* (tiré de *cathare*) a le même sens.

A propos de cathares, citons ce passage de l'édition critique de *l'Hymne des daimons* de Ronsard par Albert Marie-Schmidt (Paris, Albin Michel, 1939) : « Rappelons pour mémoire que donnant carrière à sa fantaisie étymologique, Alain de Lille assigne aux Cathares, comme dieu spécial, un démon au corps de chat : *Catari dicuntur a cato, quia osculantur posteriora cati, in cujus specia, ut dicunt, apparet eis Lucifer (Contra haereticos, Libri quattuor,* lib. I, cap. 63). »

72

BON VOYAGE *(Buen viage)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21,5 × 15 cm.
L. Delteil 101-2. Harris 99.
64e pl. des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Où va donc, à travers les ténèbres, cette infernale cohorte qui fait retentir les airs de ses cris ?* » (Manuscrit de Goya.)

Elle va au sabbat.

73

CECI VA PAR LA *(Allá vá eso)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

20,5 × 16,5 cm.
L. Delteil 103. Harris 101.
66e pl. des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Ici, c'est une sorcière chevauchant en compagnie du diable boîteux. Ce pauvre diable, dont tout le monde se moque, ne laisse pas cependant d'être parfois utile.* » (Manuscrit de Goya.) Sur le dessin préparatoire, l'artiste a noté : « *Rêve. Une maîtresse sorcière donnant sa première leçon de vol à son élève.* »

74

JOLI PROFESSEUR *(Linda maestra)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21 × 15 cm.
L. Delteil 105-1. Harris 103.
68e pl. des *Caprices.*
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

Commentaire de Goya : « *Le balai est un instrument éminemment nécessaire aux sorcières; car, indépendamment d'être toutes grandes balayeuses, ainsi qu'il appert de maintes histoires, elles le peuvent transformer en mule de promenade et s'en aller, sur cette monture, si vite que le diable ne les peut dépasser.* »

75

La Nuit de Walpurgis, eau-forte d'Albert Welti, fin XIXe, début XXe s.

59,2×45 cm.
Wartmann (W.), *Albert Welti, 1862-1912. Vollständiges Verzeichnis des graphischen Werkes...*, Zurich, 1913, in-4°, n° 35 (reprod.).
Zurich, Sammlung der Zürcher Kunstgesellschaft.

« *Le bruit court que, la nuit des calendes de mai, les sorcières de toute la Germanie, après s'être enduites d'onguent, sont transportées à une grande vitesse dans le pays des Bructères, au sommet des monts Blocksberg et Heinberg, soit par leurs démons familiers et favoris ayant l'apparence de boucs, de porcs, de veaux ou d'autres animaux, soit par des fourches et des bâtons. Là, elles passent la nuit entière à jouer, à festoyer et à danser avec leurs amants.* » (Johann Georg Gödelmann, *De magis, veneficis et lamiis recte cognoscendis...*, Francfort, 1591, traité II, chapitre 4, cité par Caro Baroja, *Les sorcières et leur monde,* p. 143.) Caro Baroja ajoute : « *La date de la réunion est d'une importance capitale dans la mythologie et le folklore germaniques. Les vieux spécialistes en la matière (tels Grimm et Charles Simrock), se fondant sur de nombreuses coïncidences, ont établi qu'il existait entre les conciliabules que tenaient les sorcières, la nuit du 1er mai dans la montagne, et les réunions des Walkyries une relation certaine.* »

Le nom de nuit de Walpurgis vient de ce que les sorcières se donnaient rendez-vous sur le Brocken, au tombeau de sainte Walburge. (J. Tondriau et R. Villeneuve, *Dictionnaire du diable et de la démonologie,* à l'article *Sabbat.*)

76

L'envol des Sorcières *(Hexensabbat),* eau-forte sur zinc d'Albert Welti.

48,5×33,7 cm.
Wartmann 135.
Zurich, Sammlung der Zürcher Kunstgesellschaft.

C'est la reprise du sujet précédent, traité sur le mode comique par un amateur de légendes.

77

Sorciers dans la Bourrasque, eau-forte sur zinc de James Ensor, 1888.

17,9×23,8 cm.
L. Delteil 52-2. Croquez 52.
Cabinet des estampes, Cc 86, in-folio.

IV. - LE SABBAT DES SORCIÈRES.

Historiquement, le sabbat est une invention moderne, venue se greffer, supplément spectaculaire et significatif, à l'imagerie et aux légendes de la sorcellerie traditionnelle, et née de la croyance en une nouvelle hérésie, la démonolâtrie.

On a voulu attribuer l'origine du mot à Sabazius, petite divinité de la mythologie classique, dieu de la végétation, dont on fêtait par de bruyantes orgies (les sabazies), la renaissance annuelle *(cf.* le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* à l'article *Sabazius)*. Sans contester le moins du monde, au contraire, le rôle important qu'a pu jouer, parmi d'autres divinités campagnardes, ce dieu de la bière, il nous faudrait faire cependant quelques acrobaties philologiques pour accepter que le mot sabbat vînt de son nom.

Aussi souscrivons-nous totalement à la thèse simple exprimée par Caro Baroja (*op. cit.* pp. 105-106) : « ... *Il ne me semble pas nécessaire de chercher son origine ailleurs que dans le Sabbat hébraïque, les rites et les croyances des Juifs étant précisément considérés à cette époque comme la quintessence de la perversion. Donner à un fait quelconque le nom de « sabbat » ou de « synagogue » était le condamner* a priori, *l'assimiler au pire* ».

Le sabbat « classique » n'apparaît pas avant les années 1330, dans les registres de l'Inquisition de Toulouse. Le premier écrivain à traiter vraiment le sujet, le Dominicain Jean Nider, auteur vers 1435 d'un *Formicarius* (La fourmilière) ne mentionne pas le sabbat. Dans le procès de Jeanne d'Arc, l'allusion est extrêmement vague, et le terme de sabbat n'est jamais employé. Dans le procès de Gilles de Rais (1440), dont on était sûr et certain qu'il avait bien tenté des évocations diaboliques, aucune question n'est posée sur le sabbat. A partir de 1450, l'idée se développe, et après la publication du *Malleus maleficarum,* en 1486, la participation aux assemblées sataniques est l'objet essentiel des interrogatoires.

Dire que le sabbat est une invention des inquisiteurs serait aller trop loin. En tout cas, ce n'est pas une création *ex nihilo,* nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais l'importance qu'ils ont accordée très vite à l'idée, les enrichissements successifs qu'ils lui ont apportés, en utilisant sans le moindre esprit critique les confessions de gens malades, torturés, affolés par les questions posées et le risque que comportaient leurs réponses, sans oublier, chose capitale, les commentaires, exégèses, chipotages des démonologues, tout cela fait qu'on peut attribuer à ces derniers le rôle primordial dans le succès du sabbat.

Formés pour systématiser, ils ont enjolivé les déclarations de leurs accusés, et, contaminés par la lutte contre les hérésies, ont extrapolé, conclu hâtivement et inventé un système directement opposé au système de la religion chrétienne. Le sabbat est l'envers de la messe, de même que le culte du diable est exactement le contraire du culte de Dieu.

Il ne faut jamais perdre de vue, à propos de la sorcellerie-démonolâtrie, qu'il est moins question de faits que d'idées. Il y a des idées positives (religion chrétienne),

des idées négatives (religion diabolique). Les unes ne vont pas sans les autres. Ce système logique, simpliste, ne comportera de faille qu'à partir du moment où le physique l'emportera sur le métaphysique et où les juges commenceront à douter sérieusement des faits reprochés aux sorcières. Trois siècles seront nécessaires pour y parvenir.

A. - VUES D'ENSEMBLE.

78

RÉUNION DE SORCIÈRES, peinture de Leonaert Bramer, v. 1630-1635.

Huile sur cuivre. 27×36 cm.
Catalogue de l'exposition « *Le siècle de Rembrandt* », *tableaux hollandais des coll. publ. fr., Paris, Petit Palais,* 1970-71, n° 24 (reprod.).
Bordeaux, Musée des beaux-arts, Inv. 1069 (n° 110) (Legs Poirson, 1900).

Ce petit tableau fortement peuplé présente un curieux mélange de scènes traditionnelles de la sorcellerie et d'éléments d'ordre plutôt littéraire.

Le magicien, personnage central, qui trace son cercle magique sur le sol est tout à fait exotique, on pense aux turqueries du *Bourgeois gentilhomme*.

Le décor est étrange lui aussi; d'habitude les sabbats se déroulent à la campagne, ou du moins dans des lieux déserts. Il est vrai que ce coin de banlieue n'est pas très engageant, les constructions en ruine.

Le magicien a réussi à faire venir des enfers une foule considérable de démons. Remarquons à gauche, notamment : une espèce de polichinelle cul-de-jatte, portant sur son dos bossu une hotte pleine de cadavres de petits enfants; un squelette tromboniste, juché sur une sorte de cerbère; un lion (le démon est comme un lion rugissant); un crapaud de belle taille. Plus au centre, un cadavre à cheval sur un squelette; un diable à l'allure humaine assis en amazone sur un bouc, déchiffrant un grimoire. A droite, une vieille femme assiste aux opérations du magicien, accompagnée de deux chats aux yeux luisants.

Dans le péristyle, à droite, est installé le chaudron des sorcières. On y voit une dame de qualité conversant avec un squelette. Bien que la sorcellerie soit avant tout un phénomène rural et populaire, les démonologues ont remarqué que, progressivement, la noblesse se faisait remarquer au sabbat; les exemples en sont très nombreux. Ainsi, De Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons,* Paris, 1612, constate-t-il dans l'Épître : « *Anciennement, on ne cognoissoit pour sorciers que des hommes vulgaires et idiots, nourris dans les bruyeres et la fougiere des landes; mais maintenant les sorciers qui confessent, deposent qu'on y void une infinité de gens de qualité que Satan tient voilez et à couvert pour n'estre cognus, rejettant les povres aux recoings et extremitez de l'assemblée...* »

A gauche, en haut, dans les étages d'une maison en ruine, des gens se livrent à d'obscures occupations. Dans le ciel, volettent les sorcières, semblables aux Érynies de l'antiquité.

Au fond, en pleine rue, est dressée la table du festin; les convives ont l'air très sages. Cela ne saurait durer.

79

Description et Figure du Sabbat des Sorciers, eau-forte de Jean Ziarnko.

24×30,8 cm au premier trait carré.
Planche pour Pierre De Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons...*, Paris, 1613, in-4°.
Sawicka (St. M.), *Jan Ziarnko, peintre-graveur polonais, et son activité à Paris au premier quart du XVIIe siècle*, Paris, 1938, n° 7 (reprod. fig. 24).
Département des imprimés, R. 8858.

Nous aurons l'occasion de reparler de Pierre De Lancre, redoutable poète, chasseur de sorcières et antisémite, qui sévit dans la région de Labourd (Pays basque) à la fin du règne de Henri IV. La planche qui illustre son volumineux ouvrage, très précieux pour la compréhension de l'histoire de la sorcellerie, est une des représentations du sabbat les plus complètes, et aussi les plus sophistiquées.

Cette gravure est très connue, reproduite dans tous les ouvrages sur la sorcellerie, et accompagnée par De Lancre lui-même d'un commentaire explicatif.

Ziarnko est un graveur médiocre à l'imagination faible. Ses scènes et ses personnages sont stéréotypés, ce qui n'est pas condamnable outre mesure, pas plus en tout cas que la banalité des descriptions du sabbat en général.

Il s'est très nettement inspiré de nombreux éléments de la gravure de Jacques de Gheyn que nous avons montrée au n° 41.

80

Est-ce un Enchantement, est-ce une Illusion... ?, eau-forte de Claude Gillot reprise au burin par Jean Audran, début XVIIIe s.

21,8×33,3 cm.
Inventaire du fonds français du Cabinet des estampes, XVIIIe s., t. X, n° 9.
Populus (Bernard), *Claude Gillot (1673-1722). Catalogue de l'œuvre gravé...*, Paris, 1930, in-4°, n° 9.
Cabinet des estampes, Réserve, AA3.

Cette planche et la suivante voudraient être des représentations de cauchemars, mais il y règne un humour qui dément l'horreur, et qui surtout marque une énorme différence de conception avec la gravure de Ziarnko que nous venons de voir.

Au début du XVIIIe siècle, dans les milieux citadins aisés, la sorcellerie est près de devenir, si ce n'est déjà fait, ce qu'elle est aujourd'hui, le sujet de conversations mondaines, petits émois et petits cris faussement effarouchés.

Les deux planches de Gillot sont accompagnées chacune d'un texte, ajouté après la mort de l'artiste et qui ne sont sans doute pas de lui, mais qui ne manquent pas d'intérêt.

Voici la lettre de la première gravure :

« *Est-ce un enchantement, est-ce une illusion !*
En croirai-je ma peur, mes yeux ou ma raison ?
Là d'un fier négromant, et là de trois sorcières
Des fureurs du sabat promptes avantcourières
L'équipage, les cris, la sacrilège ardeur,
Dans ces iniques lieux annoncent la terreur.
Ici le maître acteur de la scène tragique
Donne en spectacle aux démons furieux
Le supplice cruel de quelques malheureux
Que regarde en tremblant une trouppe magique.



80. - *Est-ce un enchantement, est-ce une illusion...?* eau-forte de Claude Gillot.

Poisons, philtres, miroirs, sinistres instrumens,
Serpens, dragons, insectes, ossemens,
Et tout ce que l'enfer a produit de mistères
Se trouve ici par un funeste accord.
La terre tremble et s'ouvre... et qu'en sort-il encor ?
Des monstres, dis-je, et d'autres des chimères. »

81

Errant pendant la Nuit dans un Lieu solitaire..., eau-forte de Claude Gillot reprise au burin par Jean Audran, début XVIIIe s.

22,1×33,1 cm.
Inventaire du fonds fr., XVIIIe s., t. X, no 10. Populus no 10.
Cabinet des estampes, Réserve, AA3.

« *Errant pendant la nuit dans un lieu solitaire,*
Une secrette horreur s'empare de mes sens;
Je vois ou je crois voir mil objets surprenans
A la faveur d'une sombre lumière :
C'est le sabat. Rendu chez moi,
Défait, tremblant et palissant d'effroi,
A certain esprit fort je raconte ma chance;
Je dis, un tel menoit la dance...
Il m'interromp par un éclat :
Burlesque apôtre du sabat,
Me prenez vous pour une dupe !
Je recuse un témoin que la peur préoccupe.
Ainsi parle tout raisonneur.
Mais quand l'astre du jour cesse sur nous de luire,
Ces sublimes esprits n'ont pas le mot à dire
Ses rayons seuls guérissent de la peur. »

82

Le Sabbat, peinture de Eugenio Lucas y Villamil, XIXe s.

Huile sur bois. 30×42 cm.
Martin-Méry (Gilberte), *Bosch, Goya et le fantastique,* Bordeaux, 1957, no 310, (reprod. pl. 25).
Castres, Musée Goya.

Curieuse peinture nocturne, où se trouvent mêlées la sarabande diabolique et la marche au supplice des sorciers déjà mitrés par l'Inquisition.

83

Sorcières dans leur Antre, dessin anonyme, XVIIe s.

Plume, encre de Chine et lavis d'aquarelle. 19,5×29,2 cm.
Bouchot 639.
Cabinet des estampes, Tb 6, in-folio.

Les sorcières, dans leur caverne, se livrent à toutes sortes d'abominations. A gauche, l'une d'entre elles se prosterne devant une espèce d'idole humanoïde. La plupart s'en vont au sabbat, qui sur un balai, qui sur un bouc, qui sur le squelette d'un étrange animal.



83. - *Sorcières dans leur antre*, dessin anonyme.

84

DÉPART POUR LE SABBAT, dessin anonyme, XVIIe s.

Plume, encre de Chine et lavis d'aquarelle. 17,2×23,4 cm.
Bouchot 640.
Cabinet des estampes, Tb 6, in-folio.

Leurs préparatifs terminés, les sorcières s'envolent vers les lieux du sabbat.

85

LE CHAUDRON DES SORCIÈRES, dessin de Gustave Doré, seconde moitié XIXe s., v. 1880.

Lavis d'encre de Chine rehaussé de gouache. 78×59 cm.
Haug (Hans), *Gustave Doré, catalogue des œuvres originales et de l'œuvre gravé conservés au Musée des Beaux-Arts de Strasbourg,* Strasbourg, 1954, n° 49 (reprod.).
Strasbourg, Musée des beaux-arts, Inv. 858 (Ancienne coll. Haro).

Étude pour l'illustration de *Macbeth,* de Shakespeare, que l'artiste n'a malheureusement pu achever.

86

UN SABBAT A MABICHON, tableau de Charles Nozorine.

Najean (Henri), *Le diable et les sorcières chez les Vosgiens,* Saint-Dié, 1970, p. 129 (reprod.).
Remiremont, Musée municipal.

Une foule considérable assiste à ce sabbat. On y danse au son de la musique des démons. Le maître du ballet est debout sur un taureau.

Au premier plan à droite, un sorcier fait sa profession de foi, tandis qu'à gauche, on prépare le repas du sabbat.

B. - L'HOMMAGE AU DIABLE.

Nous parvenons au point culminant de la démonolâtrie, l'hommage au diable. Le sorcier se détourne de Dieu pour adorer la créature. C'est la définition de l'idolâtrie, compliquée, en ce qui concerne les sorciers de l'Europe chrétienne, de ce qu'ils n'ignorent pas Dieu ni sa loi. Un idolâtre n'est jamais qu'un idolâtre, et s'il pense que l'idole qu'il adore est Dieu, cet acte n'a rien de spécialement condamnable. Mais pour qui est né dans la religion chrétienne, l'hérésie est abominable.

Tous les méfaits des sorcières ne sont rien en dehors de celui-là. Il faut dire qu'ils ne commettent leurs méchantes actions que parce qu'ils sont voués au culte du démon. L'un ne va pas sans l'autre.

Les juges et les inquisiteurs auront donc pour préoccupation essentielle d'amener leurs inculpés à avouer leur participation au culte diabolique, à ses manifestations, c'est-à-dire au sabbat.

L'hommage au diable se fait toujours de la même façon : le sorcier ou la sorcière baise le démon au derrière (c'est-à-dire sur les « parties honteuses » ou sur « le visage de derrière », la nuance entre ces deux expressions est fort importante) en lui offrant généralement des chandelles (cierges) d'une qualité particulière. Satan s'y montre sous des formes variées, mais la plus fréquente est celle du bouc.

87

HOMMAGE AU DIABLE, miniature française, XVe s.

Manuscrit, vélin, 24,8 × 16,8 cm.
Frontispice pour la traduction française du *Tractatus contra sectam Valdensium* de Johannes Tinctor.
Cabinet des manuscrits, fonds français 961.

La page est entièrement enluminée, comprenant, outre la grande miniature centrale, deux macarons en grisaille rehaussée d'or, de blanc et de noir.

Les trois images représentent la même scène : l'hommage au diable. Sur la miniature principale, le diable a la forme d'un bouc. Hommes et femmes sont agenouillés derrière lui, les mains jointes dans l'attitude de la prière, en tenant une chandelle. L'un des adorateurs tient relevée la queue du bouc. La scène se passe en un lieu désert, à la lueur de la lune, loin de la ville qu'on aperçoit à droite. Dans le ciel, volent des sorcières et des sorciers, deux sur un balai, un à califourchon sur un démon, deux autres portés à bras le corps par des diables.

Le macaron de droite montre le diable incitant le peuple à l'adorer sous la forme d'un chat : rappelons l'étymologie fantaisiste que donnait Alain de Lille du mot « cathare » (notre no 71). Dans le macaron du bas, c'est sous la forme d'un singe (Satan est le singe de Dieu), dont un sorcier chenu embrasse le postérieur.

Jean Tinctor est un écrivain ecclésiastique, né à Tournai, mort chanoine de Notre-Dame de Tournai en juin 1469.

88

HOMMAGE AU DIABLE, miniature française, XVe s.

Frontispice pour *Du crisme de vauderye,* traduction française du *Tractatus contra sectam Valdensium* de Johannes Tinctor.
Bruxelles, Bibliothèque royale, Inv. gén., ms 11209.

L'illustration est très proche de celle du manuscrit français précédent. Le lieu du sabbat est identique, à l'écart de la ville. Le diable est en forme de bouc. Dans le ciel, deux démons hideux transportent, l'un un couple de sorciers, l'autre une sorcière isolée. La foule des adorateurs est réduite à quatre personnages (deux couples). La différence essentielle réside dans le costume des sorciers, beaucoup plus élégant dans ce manuscrit que dans le précédent. Pas de chandelles, non plus.

Pourquoi le diable affectionne-t-il particulièrement la forme du bouc ? Citons en réponse De Lancre et son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges,*

1613, p. 69 : « *Pour le bouc, il signifie et represente la luxure : tesmoings les poëtes, lesquels nous ont laissé par escrit que Mercure Cyllenien engrossa Peneloppe en forme de bouc, d'où fut engendré le dieu Pan. Simonis fut recherchee d'un fantosme qui print aussitost la forme d'un bouc, comme disent aussi nos sorcieres que faict Barrabam lorsqu'il se veut accoupler avec elles. Et ceste luxurieuse Venus en Elide, qui portoit le nom de Venus la commune, estoit assise sur un bouc, tout ainsi que les peintres y assoient l'infame portrait de la luxure. Si bien que tousjours depuis, la plus usitee forme qu'il prend au sabbat est sans doute celle de bouc, encore qu'il en prenne une infinité d'autres...*

Aussi en l'escriture saincte les diables sont communement appellez boucs, le prophete ayant dit que les dragons et les boucs danseront en Babylone, et le luyton et le satyre sautera apres son compagnon. Chose qui se void ordinairement es sabbats, ou chaque sorciere, soit à table, soit à la dance, a son petit demon qui la guide et conduict par toutes ces sales actions... »

89

HOMMAGE AU DIABLE, miniature française, XVe s.

Manuscrit, parchemin, in-4°.
Frontispice pour la traduction française du *Tractatus contra sectam Valdensium* de Johannes Tinctor.
Oxford, Bodleian Library, ms Rawlinson D. 410.

Cette miniature comporte certaines différences avec les précédentes. La technique picturale, d'abord, est nettement moins bonne; la composition est également plus faible.

Autre différence importante, la localisation du sabbat. Il ne se déroule plus en rase campagne, mais à la sortie d'un village, vraisemblablement un carrefour. Les balais sont au sol, témoins du moyen de locomotion emprunté par les sorcières. Elles offrent au diable transformé en bouc des chandelles allumées. Tout cela est très classique.

Ce qui est moins fréquent, ce sont les crottes que laisse tomber le bouc. Cela nous rappelle le procès d'Abel de la Rue (Meaux, 1582) cité par Bodin dans son édition de 1587 de la *Demonomanie des sorciers;* Abel de la Rue confesse : « *Et ayant dansé environ deux quarts d'heure, se seroient tous mis à genoux; et luy auroit ledit maistre Pierre... dit qu'il convenoit adorer ledit bouc, et que c'estoit le diable et celuy auquel il avoit promis de porter honneur et reverence; et ce fait et dict, veit que ledict bouc courba ses deux pieds de devant et leva son cul en haut, et lors que certaines menues graines grosses comme testes d'espingles qui se convertissoient en poudres fort puantes, sentant le soulfre et poudre à canon et chair puante meslees ensemble, seroient tombees... Le dit maistre Pierre... luy dist que, s'il avoit quelques rancunes contre quelques personnes, qu'il s'en vengeast par le moyen desdites graines et poudres...* »

90

LE CULTE DU DÉMON, eau-forte de Jacques Callot, 1627.

Pièce ovale, 6,7×4,9 cm.
Seconde planche de la suite des *Sacrifices.* Lieure 571.
Cabinet des estampes, Réserve, Ed 25l.

Ici, comme dans la gravure de Dürer (n° 69), apparaît cette figure de capricorne chère à Saturne. Mais la queue de celui-ci est plus anguiforme que pisciforme, combinant ainsi deux représentations classiques du démon, le bouc et le serpent.



90. - *Le culte du démon*, eau-forte de Jacques Callot.

91

SATAN SUR SON TRONE, bois, XVIe s.

Ill. pour les *Histoires prodigieuses,* de Pierre Boaistuau, Paris, 1560, in-8°.
Département des imprimés, Réserve, Y² 963.

92

L'ARRIVÉE AU SABBAT ET L'HOMMAGE AU DIABLE, tableau d'Antoine-François Saint-Aubert, XVIIIe s.

Toile. 63×45 cm.
Cambrai, Musée des beaux-arts, A.C. 131, N.C. 106 (sous le titre « Scène diabolique »).

La scène est double (si l'on ne tient pas compte du groupe des divinités infernales qui domine le tableau). D'une part, à droite, arrivent dans une grotte obscure deux sorcières de qualité (Madame et sa suivante, sans doute) à califourchon sur d'intéressants dragons. La première des deux femmes est masquée; nous reparlerons plus loin des masques.

D'autre part, se déroule la cérémonie de l'hommage au démon. La scène se passe dans un salon lambrissé sur lequel s'ouvre la grotte obscure. Le diable est mi-bouc, mi-homme et, accroupi sur un piédestal, se fait adorer par ses suppôts.

Cet hommage que les sorcières rendent au diable en l'embrassant sur le derrière mérite d'être étudié de très près. Nous donnerons seulement quelques indications.

Deux hypothèses peuvent être formulées, qui ont probablement un lien entre elles. La première : dans ce culte du diable, n'y a-t-il pas quelque réminiscence d'un culte de Janus ? Janus a, sous sa forme la plus répandue, deux visages, l'un devant, l'autre derrière. De Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance* remarque, sans y réfléchir, ce rapport :

« ... *Janette... dit qu'il (le diable) avoit un visage devant et un visage derriere la teste, comme on peint le dieu Janus.* » Deux enfants témoignent « *que le cul du grand maistre avoit un visage derriere, et que c'estoit le visage de derriere qu'on baisoit, et non le cul...* » Il y a d'autres exemples. Ajoutons que Janus est le dieu des commencements (janvier) et qu'il était plus spécialement fêté le jour de l'an, jour licencieux où l'on se déguisait (en diable le plus souvent).

Seconde hypothèse : on assiste ici à une manifestation populaire, à la fête de l'inversion. Dans ce monde à l'envers, le haut est mis à la place du bas, le derrière à celle du devant. Comme le fait remarquer Dominique Lesourd dans son article sur *Diane et les sorcières,* l'illustration la plus répandue de cette inversion est le baiser sur le derrière, qu'on trouve fréquemment dans Rabelais.

Terminons en signalant un rapport au moins philologique entre Diane et Janus.

93

L'IDOLE *(der Götze),* dessin d'Alfred Kubin, v. 1903.

Plume, lavis, crachis. 23,2×31,8 cm.
Signé au crayon : « *Kubin* ».
Schmied (W.) et Marks (A.), n° 55 (reprod.).
Vienne, Albertina, Inv. 33783.



92. - *L'arrivée au sabbat et l'hommage au diable*, peinture de Saint-Aubert.

C. - LE PACTE.

Le diable, lorsqu'il propose ses services, ou qu'on lui demande du secours, exige une contrepartie. Cet esprit commercial, qui n'a rien de particulièrement diabolique, a trouvé son illustration dans une multitude de contes populaires (où d'ailleurs Satan se trouve bafoué). Mais l'idée s'est également imposée aux inquisiteurs, que puisque entre les hommes il existait des actes écrits, il devait en être de même entre les hommes et le démon.

94

LE PACTE D'URBAIN GRANDIER, manuscrit, 1634.

Manuscrit XVIIe s., papier, 37 × 25 cm.
Recueil des pièces originales du procès d'Urbain Grandier et des Ursulines de Loudun (1630-1640).
Cabinet des manuscrits, fonds français 7618-7619, p. 126.

« *Monseigneur et maistre, je vous recongnois pour mon dieu et vous prometz de vous servir pendant que je viveray et des à present je renonce à tous autres et à Jesus Crist et à Marie et à tous les sainctz du ciel et de l'eglise catolique et apostolique et à tous les subfrage d'icelle et auraisons que pouroient faire pour moy, prometz vous adorer et faire hommage au moings trois fois le jour et faire le plus de mal que je pouray et atirer à mal faire autant de personne qui me sera posible et de bon coeur je renonce à cresme et batesme et à tous les merite de Jesus Crist, et en cas que je me vouleuse convertir je vous donne mon corps, mon ame et ma vie comme le tenant de vous, l'aiant ceddiee a jamais sans me vouloir repantir.*
Ainsy signé Urban Grandier de son sang. »

Ce grotesque document a joué naturellement un rôle important dans la condamnation du curé de Loudun, en 1634, à être brûlé vif comme sorcier.

Mais l'acte écrit n'est pas une nécessité, heureusement pour les chasseurs de sorcières, qui eussent eu finalement quelque difficulté à en trouver.

Le pacte écrit n'est qu'une des formes de la « convention expresse » que le sorcier passe avec Satan. La plus courante est la cérémonie « publique », à l'occasion du sabbat, pendant laquelle le sorcier renonce à tous les bienfaits de l'Église pour se vouer au diable.

95

PROFESSION DE FOI *(Devota profesión)*, aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21 × 16,5 cm.
L. Delteil 107-1. Harris 105.
70e pl. des *Caprices*.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Jurez vous d'obéir et de respecter vos maîtres et supérieurs, de balayer les greniers, de filer de la ficelle, sonner les cloches, hurler, vociférer, voler, cuisiner, oindre, sucer, faire cuire et frire, et n'importe quoi d'autre dès que vous en aurez reçu l'ordre ?*



95. - *Profession de foi*, aquatinte de Goya.

— *Je le jure.*

— *Très bien, mon enfant, maintenant vous êtes une sorcière. Félicitations.* » (Commentaire de Goya.)

Les chasseurs de sorcières n'avaient pas l'humour de Goya. Ils n'avaient jamais non plus assisté à de telles cérémonies et devaient donc s'en rapporter aux témoignages de leurs accusés, qui s'exprimaient conformément à un système naturellement constitué, celui de l'inversion diabolique; exploité, commenté par les inquisiteurs, le « pacte solennel » devient le négatif de la « communion solennelle ». Au lieu de renoncer à Satan, ses pompes et ses œuvres, le nouveau sorcier renonce à Dieu, à l'église catholique et aux sacrements. Il se fait rebaptiser, avec de nouveaux parrains, jure allégeance au démon, promet de sacrifier des enfants, de faire du prosélytisme, etc.

Outre la « convention expresse », il y a ce que les démonologues appellent la « convention tacite », qui n'est guère moins condamnable, et qui ne fait que la précéder le plus souvent. Elle se définit mieux par un exemple : une femme malade demande du secours. Vient un sorcier décidé à la soigner. Si la malade sait qu'il est sorcier et qu'elle accepte néanmoins de se faire soigner par lui, elle passe avec le diable, par l'intermédiaire du sorcier, une convention tacite.

D. - LA DANSE AVEC LE DIABLE.

Le sabbat comprend diverses parties : hommage au diable, cérémonie du pacte, danses en commun, orgies. Les danses sont un élément plus important qu'il n'y paraît, non pas dans le sabbat proprement dit, mais dans l'histoire du sabbat, de son invention et de sa répression.

Les danses en effet, dont le rituel nous est décrit (assez tardivement d'ailleurs) par des démonographes tels que Bodin, De Lancre, Delrio, Boguet, etc., rappellent celles que pratiquaient les sectataires de Diane ou de Bacchus par exemple. Les danses du sabbat peuvent être, soit une survivance de fêtes païennes, soit une résurgence, sous l'influence des commentaires savants des démonologues.

Il faut remarquer aussi qu'au XVIe et au XVIIe siècles fleurissent des ouvrages condamnant la danse, toute forme de danse, comme ayant une origine diabolique. On ne doit donc pas s'étonner que les rondes du sabbat aient été particulièrement stigmatisées.

Enfin les fêtes populaires, survivances païennes incontestables, telles que carnavals, fêtes des fous, charivaris, etc., qui continuaient à exister sous une forme « barbare » malgré les tentatives de l'Église pour les christianiser, ont été progressivement interdites, réprimées par des mesures policières arguant de la sauvegarde de l'ordre public. Le point culminant de cette répression coïncide avec le point culminant de la chasse aux sorcières. Mais c'est une opinion qui demande encore quelques preuves certaines.

La question est importante, car elle nous amène à penser que les descriptions du sabbat faites par les inculpés de sorcellerie s'enrichissent d'un nouvel apport, celui des fêtes populaires.

96

Ronde diabolique, tableau de David Rijckaert III.

Huile sur bois, milieu du XVIIe s.
Clermont-Ferrand, Musée Bargoin.

Ce tableau fort intéressant a déjà été étudié et décrit par A. Pomme de Mirimonde dans un article récent, *La musique et le fantastique chez David Rijckaert III*, (*cf. Jaarboek 1968. Koninklijk museum voor schone kunsten*, pp. 177-216).

« *Une sorcière, vue de face, danse une ronde... endiablée avec des animaux fantastiques, en voie de décomposition. Un petit démon, assis à gauche, joue une fois encore de la flûte avec son nez. En haut, une terrine suspendue semble servir de cloche. Sur le sol, un long serpent à double queue commence à se dérouler. En haut, à gauche, Dieu le Père tient sur ses genoux son Fils qui s'est sacrifié en vain pendant qu'en bas, à droite, Satan, éclairé par les reflets de l'enfer, guette sa proie.* » (A. Pomme de Mirimonde, *op. cit.*, pp. 207-209. Le tableau est reproduit p. 213.)

Les danses avec les démons sont des représentations relativement fréquentes; ce qui est rare, c'est le caractère des démons de Rijckaert, qui sont certainement des plus répugnants qu'il nous ait été donné de voir. Alors que les diables de Bosch ou de Brueghel, par exemple, sont des monstres de foire (monstres de carnaval) ou des personnages construits selon certaines normes (opposition à l'ordre divin), ceux de Rijckaert peuvent nous frapper davantage par leur « réalisme ». Ces chairs putrides se balançant sur un rythme endiablé forment une danse macabre très originale, horrible réflexion sur la mort.

97

Ronde de Femmes, eau-forte d'après Rosso, XVIe s.

17,9×26,5 cm.
Cabinet des estampes, Ba 12, in-folio.

Des femmes dansent en rond, la face tournée vers l'extérieur du cercle qu'elles forment autour d'un palmier. Des satyres jouent la musique qui rythme leurs pas.

Nous avons déjà ici la description classique que les démonologues feront du sabbat; il suffira d'intercaler entre les femmes d'autres démons (ou d'autres satyres) pour que cette danse devienne diabolique.

98

Le Noyer magique de Bénévent, gravure anonyme, XVIIe s.

Frontispice pour le livre de Pietro Piperno, *De magicis affectibus... et de nuce beneventana maga...*, Neapoli, J.D. Roncalioli, 1634, in-4°.
Département des imprimés, Réserve, R.1503.

Le noyer magique de Bénévent est très connu de tous les démonologues, depuis les activités et le livre de Paul Grilland, juge papal, *Tractatus de hereticis et sortilegiis*, écrit vers 1525. Ce noyer était le grand rendez-vous de la sorcellerie italienne, et même internationale.

Les sorciers dansent autour de l'arbre, rite certainement très ancien. Il existe de nombreux arbres fées, qui servaient de point de repère, marquant un lieu de rendez-vous ou de passage.

L'essence en varie naturellement d'une région à l'autre. Il faut cependant que ce soient de grands arbres. Ainsi, le noyer de Bénévent. On trouve un autre noyer, dans l'affaire des sorciers du Carroi Marlou, dans le Berry : le « noyer des quatre pilles », au pied duquel se déroulent des scènes inquiétantes.

99

Danse des Dryades, burin d'après Rosso, xvie s.

26,9×39,8 cm.
R.-Dumesnil 74-1.
Cabinet des estampes, Ed3, in-folio.

Ici, l'arbre magique est un chêne. On pense naturellement aux druides.

Il y a aussi des hêtres magiques. Jeanne d'Arc, au cours de son procès, est interrogée sur l'arbre fée qui se trouve près de Domremy; elle répond « *qu'il y a assez près de Domrémy un arbre, appelé l'arbre des dames ou des fées... Elle a entendu dire que les malades, une fois relevés, vont à cet arbre pour se divertir. Il y a aussi un grand arbre appelé* le Fou *(le hêtre), d'où vient le mai... dit que parfois elle y allait se divertir avec d'autres filles et qu'elles faisaient à l'arbre des guirlandes pour l'image de N.-D. de Domrémy. Elle a entendu dire par des anciens, et non par ceux de sa génération, que les dames fées le hantaient... Elle ignore si, depuis l'âge de discrétion, elle a dansé autour de cet arbre; mais autrefois elle a bien pu y danser avec les autres enfants; et elle y a plus chanté que dansé...* » (Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne Darc...*, pp. 48-49.)

100

Danse des Hébreux autour du Veau d'Or, eau-forte d'Ertinger d'après R. Lafage, 1683.

45,3×30,2 cm.
Cabinet des estampes, Da57, in-folio.

C'est le symbole même de l'idolâtrie. A propos des danses du sabbat, les démonologues ont retrouvé dans l'Écriture cette histoire, qui leur a permis de faire d'intéressants parallèles. Non seulement à cause des danses, mais aussi de la forme animale qu'avait prise le diable à cette occasion.

101

Danse des Satyres, dessin de Cornelis Saftleven, xviie s.

Pierre noire sur vélin. 15×21,2 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* t. II, nº 683 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 23182.

102

BACCHANALE, burin de Jean Théodore de Bry, XVIe s.

10,2 × 27,8 cm. (image seule).
Cabinet des estampes, Ec 7c, in-folio.

En dehors de Bacchus et de Silène, on retrouve dans cette gravure, comme d'ailleurs dans toutes les représentations des bacchanales, des boucs, des acrobates, des masques, animaux, personnages et objets indiscutablement liés à la sorcellerie.

A propos de danseurs acrobatiques, nous pouvons citer De Lancre, au début du *Tableau de l'inconstance,* où il traite de l'origine diabolique de la danse : « ... *Non moins insupportables et hydeux estoient les Coribantes des Gaulois qui, aux sacrifices de la mere des dieux, sautoient et dançoient, observant certaines cadences estranges, s'entrecossant du front et se jettant en bas la teste la premiere à guise des pescheurs de perles...* »

103

BACCHANALE, eau-forte de Pierre Brebiette, XVIIe s.

6,6 × 24,8 cm.
Cabinet des estampes, Ed23, in-folio.

104

BACCHANALE, eau-forte de Pierre Brebiette, XVIIe s.

6,6 × 24,4 cm.
Cabinet des estampes, Ed 23, in-folio.

105

BACCHANALE, gravure en couleurs du marquis de Paroy, 1786.

21,3 × 31,2 cm. (au premier trait carré).
Cabinet des estampes, Réserve, AA3.

106

DANSE BACHIQUE, eau-forte et burin de P. Lombart d'après F. Cleyn, XVIIe s.

25,5 × 19,2 cm.
Cabinet des estampes, Sa 30, in-folio.

Cette gravure, décrivant une scène bachique, est extrêmement intéressante : il suffirait de remplacer le personnage de Bacchus qui se trouve au centre, sur un piédestal, par une image du diable, pour avoir la représentation exacte de la danse du sabbat.

Hommes et femmes mêlés dansent, la face tournée vers l'extérieur de la ronde, ils sont échevelés, à demi nus, et leurs visages sont masqués. Ce dernier point est très important, sans parler du bouc à l'arrière-plan, et des figurines humaines pendues aux branches d'un pin.



106. - *Danse bachique*, gravure d'après F. Cleyn.

En effet, pratiquement tous les démonologues ont observé un rapport entre les masques et la sorcellerie. La langue même est là pour justifier ce rapprochement. En italien, *masca* signifie sorcier. Michaëlis, provençal, identifie *mascs* et *masques* avec sorciers et sorcières; il parle même d'un petit garçon que ses compatriotes appellent « *Masquillon,* c'est-à-dire petit sorcier ». Les exemples de sorciers masqués abondent dans Bodin, Boguet, De Lancre, Delrio et autres chasseurs de sorcières. Tous estiment qu'il s'agit là d'une astuce supplémentaire de Satan, et que les sorciers portent des masques au sabbat afin de n'être pas reconnus par leurs comparses, et ne pas risquer une dénonciation lors d'un interrogatoire. Aucun ne fait le rapport, qui nous paraît certain, entre ces masques et les survivances condamnées des fêtes populaires antiques, dont certaines, comme le Jour de l'an ou le Mardi-gras, subsistent encore aujourd'hui, vidées de leur contenu traditionnel.

107

La Ronde du Sabbat, lithographie de Louis Boulanger, chez Schrott, 1829.

66×50 cm.
Cabinet des estampes, AA5.

E. - AMOURS DIABOLIQUES.

Nous en arrivons à un sujet qui pourrait être considéré comme scabreux, mais fort intéressant au point de vue du psychiatre. Beaucoup de médecins s'y sont d'ailleurs attachés. Car il est incontestable que l'érotisme joue un rôle considérable dans l'histoire de la sorcellerie. Plus important peut-être chez la « possédée » que chez la sorcière classique. Il s'agit, dans le premier cas, toujours ou presque, de malades mentales physiquement et moralement frustrées avec complexes de culpabilité, éducation et milieu ambiant castrateurs. Nous n'insisterons pas là-dessus, dans la mesure où l'iconographie est très pauvre sur ce point, si l'on excepte les « visions » des anachorètes du type antonin, dont les sens sont exacerbés par les privations de nourriture, de boisson, d'exercices physiques variés; nous les exceptons dans la mesure où les représentations qui en sont données (Bosch, Brueghel, etc.) sont généralement l'œuvre de personnages plus équilibrés qu'il n'y paraît, en tous cas en pleine possession de leurs moyens.

D'autre part, bien que les juges (dont les frustrations mériteraient d'être étudiées) aient particulièrement insisté sur certains côtés scabreux des rapports des sorcières avec leur démon préféré, ce que nous voyons dans les procès, les démonologues n'insistent guère sur le détail de ces rapports. De Lancre, lui, estime que le diable, malgré tous ses défauts, a une certaine tenue : il raconte en effet qu'au sabbat, lorsque Satan jette son dévolu sur une sorcière, la plus vieille et laide possible, naturellement (principe de l'inversion), il entoure ses activités libidineuses d'un nuage de fumée noire afin que les enfants, trop nombreux hélas ! à ces répugnantes assemblées, ne soient pas choqués d'un spectacle qui n'est pas de leur âge.

Cette pudeur se retrouve dans l'iconographie. Nous ignorons s'il faut s'en réjouir ou le regretter, car les sorcières de tous pays ont laissé d'étonnantes descriptions du sexe du diable, qui auraient pu inspirer plus d'un artiste.

Posons tout de même quelques principes. La copulation avec le diable est systématique et obligatoire. Sorciers et sorcières la commettent, c'est une des conditions sous-entendues de leur pacte. Selon Bodin, les jeunes filles ne sont pas les compagnes du diable avant l'âge de douze ans, opinion contestée par des juges perspicaces. Cependant, toutes les sorcières et tous les sorciers confessent cette cohabitation, généralement désagréable, mais comment s'y soustraire ?

Jérôme Cardan rappelle que si les sorcières sont si laides et puantes, c'est à cause de leurs fréquentations mal choisies.

Le démon n'est pas particulièrement hostile aux actes contre nature, mais pour ne pas trop dégoûter les nouveaux sorciers, de peur qu'ils n'échappent à son allégeance, il apparaît aux hommes en femme, ou presque (succube, hyphialte) et aux femmes en homme (incube, éphialte).

108

CAUCHEMAR, eau-forte en couleurs de Laurede d'après J.H. Füssli, v. 1799.

19,5 × 23,5 cm.
Cabinet des estampes, Ca 1c (XVIIIe s.).

« *Le sommeil de la raison engendre des monstres* », dit Goya dans une gravure célèbre de ses *Caprices*. Il n'est pas question d'abreuver le lecteur de poncifs. Nous nous contenterons de dire que le songe et le cauchemar ont une grande importance dans la sorcellerie : le songe en tant que rêve prémonitoire et moyen de divination; le cauchemar en tant qu'expression de terreurs inconscientes, figurations de sentiments cachés et autre ressources de l'esprit humain.

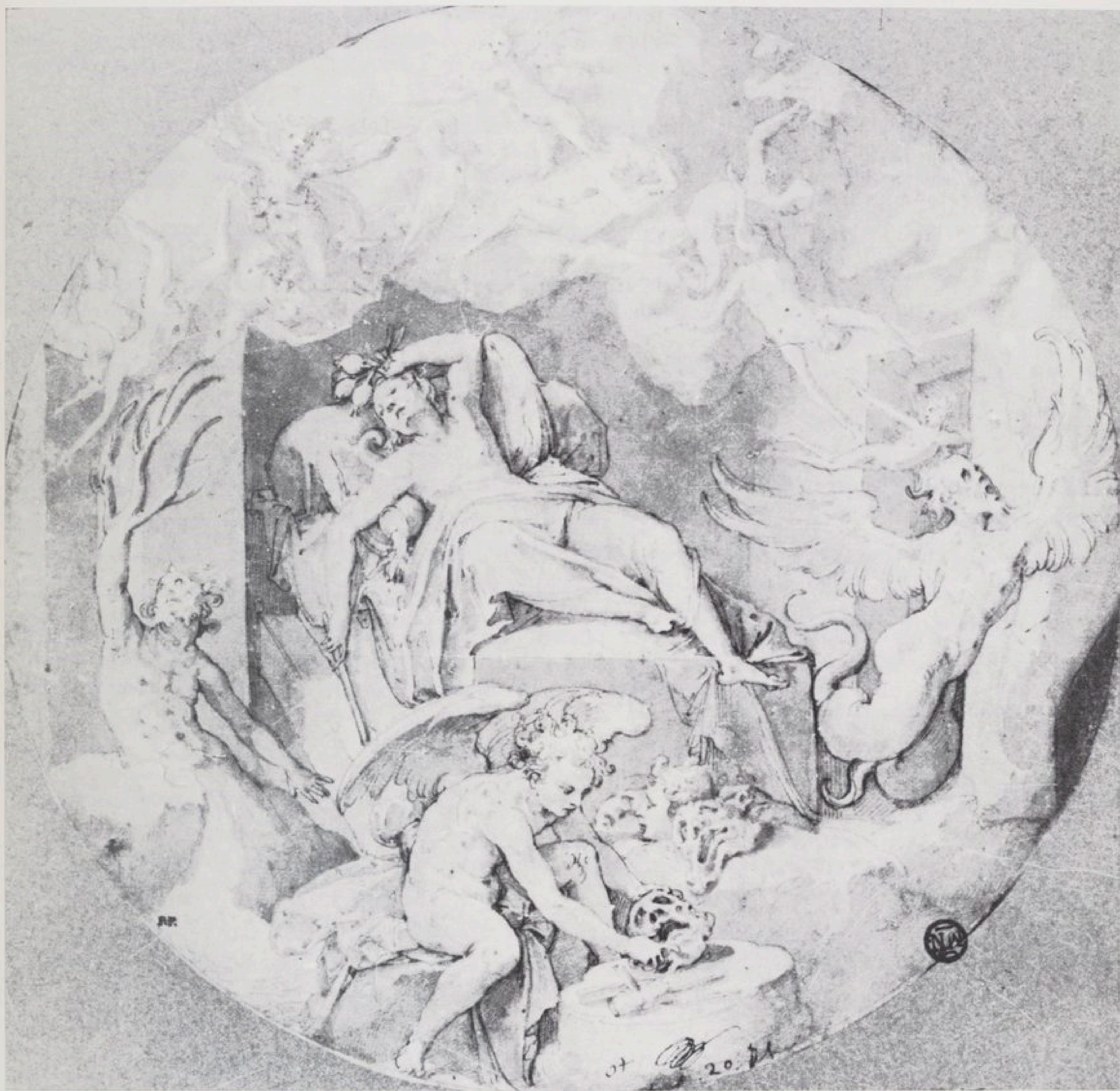
La sorcellerie est liée à la « réalisation » de ces rêves. Bodin (*Demonomanie*, II, 7) nous donne une description significative du cauchemar : « *Et au pays de Valois et de Picardie, il y a une sorte de sorcieres qu'ils appellent Coche-mares; et de faict, Nicolas Noblet, riche laboureur,... m'a dict que, luy estant jeune garçon, il sentoit souvent la nuit telz incubes ou ephialtes, qu'il appeloit coche-mares; et le jour suyvant au matin, la vieille sorciere, qu'il craignoit, ne failloit point à venir querir du feu, ou autre chose, quand la nuict cela luy estoit advenu. Et au reste le plus sain et dispos qu'il est possible* ».

Il s'agit là de la description d'un cauchemar tout à fait ordinaire, provoqué par des terreurs enfantines. Ce qui est intéressant, c'est l'assimilation du mot de « coche-mare » avec celui de sorcière, ainsi qu'avec ceux d'incube (qui se couche sur : démon mâle; opposé à succube, qui se couche sous : démon femelle) et d'éphialte (qui saute sur : démon mâle; opposé à hyphialte, qui saute sous : démon femelle).

109

CAUCHEMAR, burin, d'après le Parmesan, XVIe s.

17,3 × 12,3 cm.
Cabinet des estampes, Bd 5a, in-folio.



110. - *Allégorie des songes*, dessin de T. Zuccaro.

110

ALLÉGORIE DES SONGES, dessin de Taddeo Zuccaro.

Pièce circulaire, section : 27 cm.
Le seizième siècle européen. Dessins du Louvre, Paris, Louvre, 1965, nº 129 (reprod.). - Roseline Bacou, *Dessins du Louvre. École Italienne,* Paris, Flammarion, 1968, nº 67 (reprod. en coul.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 10481.

Monstres, actes de plaisir ou de violence, évasion dans les airs sont les fruits du sommeil.

Lorsqu'on tiendra pour vécus les événements rêvés, on sera proche de l'état d'esprit des sorcières ou de leurs persécuteurs.

Remarquons, dans la main gauche de la personnification du sommeil, des tiges de pavot. Nous savons que cette plante somnifère entre dans la composition de l'onguent des sorcières.

111

LE SONGE DE LA VIE HUMAINE, burin anonyme d'après Michel-Ange, chez G.D. Rossi, XVIe s.

43,5 × 29,4 cm au trait carré.
Cabinet des estampes, Ba6, t. I, in-folio.

Très proche, par l'idée, du dessin précédent, cette gravure insiste davantage sur la rêverie érotique, et par là même nous rapproche encore de notre sujet. Il suffit de se rappeler les dessins de Baldung Grien et la grande gravure de Jacques de Gheyn.

112

LE SONGE DU PARESSEUX, burin d'Albert Dürer, après 1497.

18,8 × 11,9 cm.
Bartsch 76. Meder 70a.
Cabinet des estampes, Ca4+.

113

JEUNE SORCIÈRE ET DRAGON, dessin de Hans Baldung Grien, 1515.

Plume et encre de Chine, rehauts de blanc, sur papier préparé brun foncé.
23,5/29,3 × 16,6/20,7 cm.
Monogramme, daté 1515.
Karlsruhe, Staatliche Kunsthalle.

Le terme de sorcière est peut-être abusif. Il s'agit avant tout de l'expression d'un rêve érotique. Mais le diable n'a-t-il pas toute puissance sur la « cupidité bestiale » ?

114

LA CONCEPTION DE L'ENCHANTEUR MERLIN, miniature française, XIII[e] s.

Illustration pour *L'estoire de Merlin,* de Robert de Borron.
Cabinet des manuscrits, fonds français 95, fol. 113v.

La légende veut que Merlin l'enchanteur soit né des relations coupables de sa mère avec un démon. L'opinion était extrêmement partagée au sujet des possibilités de génération qu'avait Satan. Beaucoup la niaient, à cause de l'immatérialité, sous une apparence solide, du diable. Mais beaucoup ne savaient pas expliquer d'une autre façon la naissance des « monstres » (ceux-là malheureusement réels), ou de gens comme Luther, par exemple.

Il nous faut ajouter qu'au sabbat la luxure n'est pas le seul fait de Satan : elle est générale.

Laissons parler Boguet (*Discours des sorciers,* Lyon, 1610, chapitre 22) : « *Les danses finies, les sorciers viennent à s'accoupler, et là le frere n'espargne point la sœur, ny le cousin la cousine, ny le compere la commere, ny mesme le pere la fille et le fils la mere : car aussi les Perses avoient opinion que pour estre bon sorcier et magicien, il falloit naistre de la mere et du fils...*

Je laisse à penser si l'on n'exerce pas là toutes les autres especes de lubricitez, veu encor que les abominations qui firent fondre et abismer Sodome et Gomorrhe y sont fort communes... »

F. - LE REPAS DU SABBAT.

« *Les sorciers,* dit Boguet *(op. cit., ibid.), après s'estre veautrez parmy les plaisirs immondes de la chair, banquettent et se festoient...* »

Les représentations de ces banquets diaboliques sont assez rares; du moins comme scène isolée, car on les retrouve souvent dans des vues d'ensemble du sabbat. Julio Caro Baroja en signale une cependant, sans l'étudier : une peinture flamande du XVI[e] siècle, conservée au musée de Bilbao (Caro Baroja, *op. cit.,* planche 2).

115

LE REPAS DU SABBAT, gravure anonyme, XVII[e] s.

Frontispice du livre de Henning Gross, *Magica de spectris et apparitionibus spirituum, de vaticiniis, divinationibus, etc.,* Lugduni Batavorum, apud Franciscum Hackium, 1656, in-12.
Département des imprimés, R. 42515.

On ne prépare pas dans ce chaudron le repas du sabbat. Les démonologues ne signalent pas qu'il y ait vraiment une cuisine : généralement, les mets sont tout préparés, et apparaissent soudain sur un geste du diable; mais il arrive souvent que les sorciers apportent eux-mêmes de quoi se nourrir. Dans ce cas-là, le repas

n'est pas toujours pantagruélique : les sorciers du carroi Marlou, par exemple, apportaient des châtaignes à ces fêtes.

Lorsque c'est le diable qui régale, les sorciers sont bien déçus : la nourriture n'a pas le moindre goût, il est rigoureusement interdit d'y ajouter du sel (symbole de l'immortalité, entre autres, que Satan a en horreur), et les convives sortent du repas aussi affamés qu'en y entrant (car le diable déçoit toujours ceux qui placent leur confiance en lui).

Peut-être y a-t-il un rapport entre ces plats sans saveur ni calorie et les fruits et viandes factices du théâtre ou du carnaval.

Cette fois encore, on peut se demander s'il n'y a pas, dans le repas du sabbat, quelque réminiscence de cérémonies ou de fêtes antiques.

Nous pensons notamment aux lectisternes, et surtout à leur dérivation, les sellisternes. Nous renvoyons le lecteur à l'article très documenté et plein de renseignements significatifs d'André Bouché-Leclercq dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot « *Lectisternium* ». Il s'agissait d'un repas offert aux dieux : on sacrifiait des victimes, les unes pour la satisfaction des divinités, les autres pour connaître l'avenir. Les « invités » célestes furent différents au cours des siècles, mais au début de l'ère chrétienne, c'étaient surtout des divinités féminines et maternelles.

V. - MÉFAITS DIVERS DES SORCIÈRES.

Le sabbat est la plus haute expression du culte diabolique. Les juges et inquisiteurs rechercheront avant tout l'aveu par leurs inculpés de leur participation à cette assemblée. Mais l'appartenance à la religion diabolique a d'autres manifestations, qui en découlent cependant.

En effet, le sorcier n'est qu'un être humain comme les autres, aussi limité que les autres. Il n'a pas plus de pouvoirs qu'un autre. Matériellement parlant, le sorcier n'est pas dangereux.

Mais parce qu'il s'est adonné au culte du diable, il offre à celui-ci une possibilité d'atteindre le monde. Car c'est sur les prières du sorcier que Satan commet tous les crimes possibles et imaginables. Ajoutons que Satan n'agit que dans la mesure où Dieu le lui permet.

La sorcellerie, pour les démonologues, est donc bien avant tout une question de foi.

A. - ÉVOCATION DES DÉMONS ET NÉCROMANCIE.

Nous avons dit plus haut que la plupart du temps la première rencontre avec le diable se faisait par hasard, au détour d'un chemin. Mais il y a naturellement des exceptions : les curieux qui veulent voir le diable de leur propre chef, et les sorciers et magiciens plus expérimentés, qui cherchent à se faire servir par les démons.

Les premiers montrent une curiosité coupable et peu orthodoxe, les seconds persévèrent dans un chemin dangereux. Mais il y a une grande différence, que les démonologues ont bien remarquée, entre les sorciers qui se livrent au culte diabolique (abandonnant Dieu pour sa créature) et ceux qui commandent aux démons : en effet ces derniers ont pour but de soumettre la créature et non de s'y soumettre.

Robbins, dans son *Encyclopedia of witchcraft and demonology,* au mot « *Sorcery* », explique : « *Par exemple, demander au diable de l'aide pour séduire une femme n'était pas hérétique, dans la mesure où cette aide tombait dans le domaine du diable. La manière de demander cette aide était très importante : si une personne* ordonnait *au diable de faire le mal permis par Dieu, elle n'était pas hérétique ; mais si elle* implorait *le diable, la même requête faisait d'elle une hérétique. Davantage, si une personne, supposée avoir contracté un pacte avec le diable, lui demandait de l'aide même pour des actes licites, elle était sorcière et hérétique.* » Mais Robbins ajoute, avec Lea, que dans la pratique on ne s'embarrassait pas de ce genre de subtilités.

116

L'Évocation, tableau de David Teniers le Jeune, XVIIe s.

Toile, 25×23 cm.
Signé en bas au centre : *Teniers F.*
Lacour et Delpit, *Catalogue des tableaux... du Musée de Bordeaux,* Bordeaux, 1862, nº 426.
Bordeaux, Musée des beaux-arts.

Le paysan sorcier, manquant d'huile pour sa lampe, a fait venir un diable des enfers pour lui apporter de la lumière et lui permettre d'achever la lecture d'un roman populaire très amusant. Le démon est tellement hideux que l'artiste a préféré le voiler. Il est cependant accompagné de bestioles monstrueuses, que le cercle magique tracé sur le sol ne retient pas toutes.

Cette pièce a été gravée par Pierre-François Basan et par Lebas.

117

Faust, eau-forte, pointe-sèche et burin de Rembrandt, v. 1652.

21×16 cm.
C. Blanc 84. Bartsch 270.
Cabinet des estampes, Réserve, Cb13a.

La légende de Faust, popularisée par Goethe et de multiples contes, est trop connue pour que nous y insistions. Signalons simplement la différence entre le magicien savant et citadin et l'inculte sorcier rural. Les buts et les motivations sont les mêmes, mais à des niveaux différents. Le mythe faustien est certainement beaucoup plus riche que l'autre.

Personne jusqu'à présent n'a retrouvé l'origine exacte du cercle magique que Rembrandt a tracé. Il se peut qu'il soit imaginaire, mais il y a de fortes chances pour qu'il ait été copié dans un recueil de magie, dont il existe de multiples exemplaires, contenant d'innombrables caractères de ce genre. Retrouver celui qui a inspiré Rembrandt éclairerait certainement le sens de la gravure, car chaque caractère a une destination particulière.

Le cercle magique *(mandala)* mériterait qu'on lui consacrât un long travail, qui étudierait son origine, sa signification, son évolution. Il est certain que les explications de Sebastien Michaëlis *(Discours des esprits, scholie 6),* par exemple, ne peuvent nous satisfaire : « *On peut dire que la figure qui plus est esloignee de la figure de la croix, c'est la figure circulaire, la croix ayant par necessité quatre bouts, où ceste-cy n'en a un seul. Il (Satan) use des marques les plus esloignees qu'il peut trouver au signe de nostre redemption et de sa ruine...* »

118

Le Magicien Alcandre, eau-forte et burin de Crispin de Passe, v. 1626.

14,1×9,6 cm.
Ill. pour le *Romant des Romans,* par Du Verdier, Paris, 1626-1629, in-8°, tome 1, chapitre 2.
Cabinet des estampes, Ec35, in-folio.

La main coupée qui figure, parmi d'autres objets particuliers, sur le cercle magique nous rappelle Gilles de Rais et ses tentatives grotesques d'évocation du démon.



118. - *Le Magicien Alcandre*, eau-forte de C. de Passe.

Le malheureux s'était vraiment fait posséder par un charlatan et l'histoire serait plutôt drôle si tant de crimes n'y étaient mêlés.

« ... *Comme ledit Gilles et le témoin* (François Prelati, le charlatan en question) *faisaient ensemble plusieurs évocations, ausquelles le démon évoqué ne parut point, ledit Gilles demanda au témoin pourquoi il en était ainsi...* » Prelati fait alors une évocation afin de connaître la réponse; le démon prétend que Gilles ne tient jamais ses promesses, et que Gilles devait agir lui-même pour obtenir une réponse, ou que s'il voulait quelque chose d'important, « *alors il fallait qu'il lui donnât quelque membre d'un jeune garçon... Gilles porta, une fois, dans la chambre dudit François, la main, le cœur, les yeux et le sang d'un jeune garçon et les lui donna afin qu'aussitôt qu'il ferait une évocation, François offrît et donnât au démon la main, le cœur, les yeux et le sang, si le démon lui-même répondait à ladite évocation...* » (Georges Bataille, *Gilles de Rais,* pp. 295-296). L'opération échoua.

119

MAGICIENNE ÉVOQUANT L'AMOUR, eau-forte de Quirin Boel d'après le Corrège, v. 1660.

21,3 × 16,2 cm.
Le Blanc 5.
13e pl. du *Theatre des peintures de David Teniers,* Bruxelles, chez l'auteur, 1660, in-folio.
Cabinet des estampes, Ac 3b, petit in-folio.

120

SORCIÈRE AU TRAVAIL, eau-forte de Thomassin d'après Demaretz, v. 1736.

13 × 8 cm.
Ill. pour Apulée, *l'Ane d'or avec le démon familier de Socrate...,* Paris, 1736, in-12.
Cabinet des estampes, Tb 329, in-4°.

« ...*Gilles et le témoin, une certaine nuit... ayant pris les cierges et d'autres choses, avec le livre en question* (grimoire)... *firent plusieurs cercles comprenant des caractères et des signes en manière d'armoiries, tracés de la pointe d'une épée sur le sol... des charbons ardents se trouvant en un pot de terre : sur lesquels charbons ils mirent de la poudre magique, vulgairement dite d'aimant, de l'encens, de l'aloès, d'où s'élevait une fumée odoriférante...* » (Georges Bataille, *Gilles de Rais,* p. 293.)

121

MÉDÉE RAJEUNISSANT ESON, eau-forte, XVIIe s.

12,2 × 20 cm au premier trait carré.
Cabinet des estampes, Sa 40, in-folio.

122

LES SORCELLERIES DE MÉDÉE, dessin anonyme allemand, XVIe s.

Plume et lavis sépia, rehauts de blanc, sur papier préparé brun.
Paul Prouté, *Catalogue « Colmar »,* Paris, 1964, n° 4 (reprod.).
Collection particulière.

123

La Pythonisse d'Endor fait apparaitre a Saül l'ombre de Samuel, dessin dans la manière de Jacques de Gheyn, XVIIe s.

Plume. 20,3×30 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* t. I, nº 286 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 19131.

La scène représentée est le moment où la pythonisse s'aperçoit que son interlocuteur est le roi lui-même, qui a mis hors la loi tous les devins. Terrifiée, elle lui demande pourquoi il l'a abusée. Saül la rassure. Aux yeux des théoriciens de la sorcellerie, il est aussi coupable que la nécromancienne : n'ignorant pas que celle-ci use de moyens diaboliques pour savoir l'avenir, il passe avec Satan un accord tacite.

124

Invocation, dessin anonyme suisse, après 1550.

Plume et pinceau, encre de Chine, rehauts de gouache blanche, sur papier teinté d'indigo foncé. 15,5×20 cm.
Demonts (L.), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. Écoles allemande et suisse,* nº 430 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 18984.

Le titre donné par Demonts à ce curieux dessin est *La pythonisse d'Endor rendant ses oracles;* il ne peut s'agir en tout cas de la scène avec Saül, qui ne comporte qu'un seul personnage féminin, alors qu'ici il y a en sept ou huit. Le sujet n'en reste pas moins difficile à interpréter. La femme agenouillée devant une espèce d'autel où brûle un feu semble lire un manuscrit : peut-être déclame-t-elle une invocation magique, dans le but de guérir les deux personnages assis au premier plan à gauche, que leur attitude indique comme affligés de mélancolie, la maladie des sorcières.

125

Les Nécromanciens, tableau anonyme, XVIIIe s.

Bois. 150×100 cm.
A M. Raymond Picard.

Ce tableau est extrêmement complexe, et il est difficile de donner une explication pour chacun des éléments qu'il comporte. Nous l'avons appelé *Les nécromanciens* à cause notamment du personnage féminin central, qui semble à peine sorti du royaume des morts. La jeune femme est assise sur son sarcophage.

A droite, un magicien, installé dans un cercueil de bois, un œuf dans la main gauche, une figurine humanoïde (mandragore) dans la droite, lit un grimoire pour lequel une sorte d'oiseau sert de lutrin.

Entre ces deux personnages, une sorcière, âgée et débraillée, semble offrir une rose à l'une des deux biches qui se trouvent aux côtés de la jeune ressuscitée.

Au premier plan à gauche, un homme nu regarde à l'intérieur d'un baquet : hydromancie, ou plus exactement catoptromancie. « *La fixation du regard sur la surface brillante (de l'eau) fait apparaître, en général assez rapidement, des hallucinations visuelles qui peuvent être interprétées dans un sens divinatoire* ». *(Encyclopédie de la divination,* aux articles *hydromancie* et *catoptromancie).* Dans le tableau, ces hallucinations sont figurées par les monstres qui flottent dans la brume issue du baquet.

A côté du baquet gît le cadavre d'un enfant. Tout près de l'enfant est allongé un homme, qui paraît simplement endormi, vêtu, dont la chemise entrouverte laisse passer un long fil. Au bout de ce fil, qui descend dans une sorte de caveau, se trouve le cœur du dormeur, menacé par un dragon.

Des monstres volettent un peu partout sur le tableau. La scène est nocturne, un sorcier, agrippé à une table et le corps enserré par un serpent crachant des flammes, est propulsé vers la lune, qui brille, pleine.

Enfin, dominant toute la scène, un personnage, féminin semble-t-il, s'appuie sur un arbre déraciné. Il est peut-être le double de la jeune femme ressuscitée.

126

ÉVOCATIONS, eau-forte de John Sturt, v. 1684.

Frontispice pour Richard Bovett, *Pandaemonium, or the devil's cloyster...*, London, 1684, in-12.
Département des imprimés, Réserve p.R. 766.

B. - LA DIVINATION.

Les procédés de divination sont extrêmement variés : il y en a plus d'une centaine, et il est absolument exclu de les développer ici ; ce serait le sujet d'une autre exposition.

La divination a toujours été à l'honneur, même condamnée, et les devins ont rarement eu à subir des peines très dures, si l'on n'arrivait à les convaincre d'hérésie.

On peut considérer trois formes de divinations : l'une humaine ou naturelle (astrologie, ornithomancie, les rêves, par exemple, divination humaine au sens où elle est faillible) ; l'autre, divine (don de prophétie accordé par Dieu, procédé assez peu répandu), et la dernière, diabolique (le type en est l'oracle sybillin), toujours néfaste, faillible et à double sens.

127

SCÈNE DE DIVINATION, bois de Hans Burgkmair le Vieux, vers 1531.

13,9×15,3 cm.
Ill. pour Pétrarque, *Glücksbuch, beydes dess Guten und Bösen,* Augsburg, 1532, et pour Cicéron, *Officia,* Augsburg, 1531.
Passavant III, pp. 275 et suiv. Hollstein 791-792.
Cabinet des estampes, Ec 155, petit in-folio.

La scène est triple : à gauche, pyromancie ; au centre aruspicine ; à droite, nécromancie.

128

Diseuse de Bonne Aventure, burin de Jacques de Gheyn, chez Nicolas de Clerck, début XVIIe s.

26,5×20,3 cm.
Hollstein 105.
Cabinet des estampes, Ec 77, in-folio.

La chiromancie est un procédé de divination naturelle. Comme l'astrologie, elle n'est condamnable que dans la mesure où elle prétend dire l'avenir avec certitude : car l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et l'homme jouit du libre arbitre.

Ce qui est plus important, dans cette gravure et les deux suivantes, c'est le type de la chiromancienne. Il est tout à fait semblable à celui de la sorcière classique, laide et vieille. En plus, c'est une gitane. Les nomades ont très fréquemment été les cibles des accusations de sorcellerie. Dans la mentalité rétrécie du temps où l'on croit aux sorcières, tout ce qui est différent a quelque chose de diabolique : le bossu, la femme contrefaite, les vieillards (non productifs), les médecins de village, les journaliers, les nomades.

De Lancre écrit ainsi une petite phrase très claire, dans son *Tableau de l'inconstance,* 1613, p. 210, à propos de la danse, et particulièrement de celle qu'on appelle la « bohémienne » : « *Car aussi les Bohemes coureurs sont à demy diables : je dy ces longs poils sans patrie, qui ne sont ny Egyptiens, ny du royaume de Boheme, ains ils naissent partout en chemin, faisant et passant païs...* »

129

David Teniers fait dire la Bonne Aventure a sa Femme, eau-forte de L. Surugue d'après Teniers, 1750.

30,8×45 cm.
Cabinet des estampes, Cc 59, in-folio.

130

Diseuse de Bonne Aventure, eau-forte de Pierre Brebiette, XVIIe s.

19,4×27,5 cm.
Inventaire du fonds français des estampes, XVIIe s., no 233.
Cabinet des estampes, Ed 23, in-folio.

131

Macbeth consultant les Sorcières, lithographie de Delacroix, 1825.

32,5×35 cm.
L. Delteil 40-1.
Cabinet des estampes, Réserve, Dc 183 n, t. II.

« *Les anciens ont remarqué pour maxime indubitable que, s'il y a deux princes en guerre, celuy qui s'aidera des sorciers sera vaincu. Et le prince qui s'enquiert au diable de son estat et de ses successeurs perira miserablement avec tous les siens. Car Dieu les voit et en prendra la vengeance* ». (Bodin, *Demonomanie,* III, 4.)

Macbeth n'échappera pas à cette règle.

132

MACBETH CONSULTANT LES SORCIÈRES, bois de Jommard d'après Gustave Doré, v. 1870.

29,2×22,5 cm.
Cabinet des estampes, Dc 298j7, in-folio.

C. - LES POISONS.

133

MÉDÉE PRÉPARE LA DROGUE POUR ESON, burin de Boyvin d'après L. Thiry, 1563.

15,2×22,9 cm.
R.-Dumesnil 58.
20e pl. du *Livre de la conqueste de la Toison d'or...,* par J. Gohory.
(Voir aussi notre n° 10.)

Les sorcières ont été, de toute antiquité, réputées pour leurs mixtures, soit drogues, soit poisons. C'est peut-être une des meilleures raisons de la crainte qu'on éprouvait devant elles. L'attitude de Médée, sur la gravure, est l'attitude traditionnelle de la sorcière préparant sa cuisine diabolique. Mais ce qui est le plus à remarquer ici est la statue de la Triple-Hécate, déesse des carrefours (comme Janus et Diane), mère de Médée et Circé, divinité infernale et maternelle.

134

SORCIÈRE FAISANT BOIRE UN PHILTRE, eau-forte de Wenzell Hollar d'après Adam Elsheimer, 1646.

28,4×22,9 cm.
Cabinet des estampes, Ca 12a, in-folio.

135

CHIRURGIEN DE VILLAGE, dessin dans la manière de Pieter Quast, XVIIe s.

Mine de plomb sur vélin. 16×24 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* t. II, n° 654 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 22873.

Chaque village a son médecin, qui n'est pas toujours agréé par la Faculté. Rebouteux, arracheur de dents ou sage-femme, il ne refuse pas de rendre des services aux malheureux qui en ont besoin : philtres d'amour, thériaques, remèdes de cheval, potions abortives.

Ce genre de médecin est ce qu'on peut appeler un magicien blanc, c'est-à-dire un adepte de la magie naturelle, qui n'est pas autre chose que la bonne connaissance des secrets de la nature. Mais il est bien souvent à la limite de la magie noire : tout dépend, en fait, de son but. S'il propose un remède contre les morsures

de vipère, c'est bien. S'il favorise l'avortement, c'est mal, et cela signifie qu'il a passé avec Satan un contrat exprès, et qu'il s'associe à lui pour la ruine du genre humain.

Dans la pratique, et progressivement, la bonne et la mauvaise sorcière ont été confondues, tant dans l'esprit du public que dans celui des juges. Elles doivent mourir.

D. - LES SORTS.

136

LA FASCINATION DU DIABLE, burin de Cornelius Nicolaus Schurtz, XVIIe s.

Frontispice pour le livre de Johann Christian Frommann, *Tractatus de fascinatione novus et singularis...,* Norimbergae, 1675, in-4°.
Département des imprimés, R.7507.

La fascination, c'est le mauvais œil. Les sorcières ont le mauvais œil, cela résulte de leur pacte avec le malin.

La gravure est intéressante car elle montre bien, surtout dans la partie inférieure, que le sorcier n'agit pas directement : il n'est que l'instrument dont se sert le diable pour nuire au genre humain. Le démon envoie des espèces de rayons sur les êtres que le sorcier a désignés comme victimes.

137

UNE SORCIÈRE JETTE UN SORT, lithographie de Delacroix, 1829.

21×20 cm.
L. Delteil 86.
Cabinet des estampes, Réserve, Dc 183n, t. V.

La représentation du jet de sort est relativement rare. Il est cependant important d'y faire allusion, car ce genre de gestes est bien souvent le seul élément sur lequel se fonde une inculpation, et même une condamnation, après l'obtention d'aveux.

L'action de la sorcière n'a guère que des instruments d'ordre spirituel, et il est rarissime, on le constate à la lecture des procès, de trouver contre elle une preuve matérielle convaincante.

Cette planche de Delacroix était destinée à l'illustration *d'Ivanhoe,* le célèbre roman de Walter Scott, lequel était un excellent spécialiste de la sorcellerie, comme il l'a montré dans ses *Letters on demonology*.

E. - LES TRANSFORMATIONS, LA LYCANTHROPIE.

Les sorciers ont également le pouvoir de se transformer en différents animaux. Il n'y a pas de démonologue qui n'ait rencontré de loup-garou dans un procès ou un autre.

Savoir si la transformation était réelle ou si elle n'était qu'illusion diabolique a longuement divisé les théoriciens de la sorcellerie. Mais l'opinion la plus généralement admise était qu'il ne s'agissait que d'un artifice diabolique de plus, et que la transformation n'était pas réelle mais apparente seulement. Certains médecins ont émis l'avis que la lycanthropie n'était qu'une maladie; ils furent rabroués. D'autres pensaient que ces croyances avaient, comme le transport au sabbat, la drogue pour origine. Ainsi Nynauld, dans son discours *De la lycanthropie,* chapitre 5 : « *Quant aux onguens, ils peuvent estre composez de certaines choses prises d'un crapaut, d'un serpent, d'un herisson, d'un loup, d'un renard, et du sang humain, etc., meslees avec herbes, racines et autres choses semblables qui ont vertu de troubler et decevoir l'imaginative. Car... le diable dispose toujours les sorcieres par quelques choses prises interieurement, ou bien appliquees à l'exterieur, afin qu'ayant l'esprit et les sens troublés par les figures de tels animaux, elles croyent en prendre la forme en vertu de telles choses, comme le diable leur a persuadé ; quoy croyans, elles sont appareillees et faites organes idoines au malin esprit pour entrer en elles, afin de parfaire sa meschante volonté, et les confirmer en erreur en contrefaisant les mesmes choses que les bestes font, desquelles elles ont emprunté la forme ; comme, par exemple, si elles sont soubs la forme d'un loup, elles courent par les bois, se ruent sur les bestes, et le plus souvent sur les hommes desarmez et enfans, qu'elles ravissent et dévorent...* »

138

Attends donc d'être oint *(Aguarda que te unten),* aquatinte de Goya, fin XVIIIe s.

21,5×15 cm.
L. Delteil 104-1. Harris 102.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

Commentaire de Goya : « *On l'envoie accomplir une mission importante et il veut partir à moitié oint. La sorcellerie compte aussi ses étourdis, ses brouillons, ses têtes sans cervelle et sans le moindre grain de bon sens : cela se trouve partout* ».

139

Le Loup-Garou, bois de Lucas Cranach le Vieux, XVIe s.

16,2×12,6 cm.
Bartsch 115. Hollstein 107.
Cabinet des estampes, Réserve, Ca 9a.

140

L'Homme Chat *(Der Katzenmensch),* dessin d'Alfred Kubin, v. 1930.

Encre de Chine, plume, lavis et gris, crachis.
Signé : « *Kubin* ».
19,5×27,5 cm. (feuille : 26×35,8 cm).
Schmied (W.) et Marks (A.), n° 123 (reprod.).
Vienne, Albertina, Inv. 34127.



139. - *Le loup-garou,* bois de Lucas Cranach.

141

Les Lupins, lithographie d'E. Vernier d'après Maurice Sand, chez Lemercier, 1858.

17,4×28,4 cm.
Illustration pour George Sand, *Les légendes rustiques,* Paris, A. Morel, 1858.

142

La Comédie de la Devineresse, burin, 1680.

82×54 cm.
Cabinet des estampes, Qb5 1680.

C'est le titre d'une comédie de Thomas Corneille et Donneau de Visé, la première pièce à trucages et transformations, inspirée aux auteurs par le procès de la Voisin (1679-1680). La Voisin était une « magicienne », diseuse de bonne aventure, tireuse de cartes, avorteuse célèbre. Mêlée à l'affaire des Poisons et aux messes noires de l'abbé Guibourg, elle périt misérablement en place de Grève. Voyez J. Tondriau et R. Villeneuve, *Dictionnaire du diable et de la démonologie,* Paris, 1968, à l'article *Messe noire,* et surtout R.H. Robbins, *The encyclopedia of witchraft and demonology,* New York, 1959, à l'article *Chambre ardente affair.*

Les messes noires sont nées vraisemblablement avec le sabbat, c'en était la cérémonie principale. Mais elles se sont surtout développées dans le milieu citadin, qui leur a donné une réalité qu'elles n'avaient pas : les principes d'inversion issus de la légende du sabbat se sont compliqués de perversions sexuelles, qui ont fait et font des messes noires davantage des affaires de mœurs que de religion.

VI. - POSSESSION DIABOLIQUE ET EXORCISME.

La possession diabolique peut se définir l'installation, généralement soudaine, à l'intérieur du corps d'une personne vivante, à son insu et contre son gré, d'un ou plusieurs démons.

143

Jésus délivre le Possédé, burin de Jean III Le Clerc, XVIIe s.

10,5×15,2 cm.
Cabinet des estampes, AA3.

A quoi juge-t-on qu'une personne est possédée par le mauvais esprit ? D'abord à ce qu'elle semble parler divers langages qu'elle n'est pas censée connaître. Ainsi voit-on des gens incultes parler latin, grec, citer Virgile qu'elles étaient bien incapables de lire. Boguet raconte à ce propos un fait qu'il faut noter (*Discours des sorciers,* 1610, p. 56) : « *Rolande du Vernois, estant semblablement possedee, ses demons, qui estoient deux, parloient quelquefois si naifvement son langage que nous jugions que c'estoit elle qui parloit et qui nous respondoit.* »

Ensuite, le possédé montre des dons de divination : les pythies d'Apollon étaient ainsi possédées, lorsqu'elles entraient en transe, et dévoilaient l'avenir.

Le possédé est capable de gestes, de contorsions, d'exercices physiques au-delà de la normale, et surtout au-delà de ce qu'on peut attendre de lui.

Très fréquemment, il vomit des corps étrangers que le démon l'aurait forcé à avaler : clous, touffes de poils, pelotes d'épingles, etc.

On peut ajouter à ces symptômes, comme Bodin, le somnambulisme, le fait de rire et sauter sans propos.

144

Saint Antoine Exorciste, eau-forte d'Antonio Tempesta, XVIe s.

19,2×16,4 cm.
Planche n° 11 de la *Vita S. Antonii abbatis...,* Romae, appresso Matteo Greuter, s.d.
Cabinet des estampes, Ba 13, in-folio.



143. - *Jésus délivre le possédé*, burin de Jean III Le Clerc.

145

SAINT BERNARD EXORCISTE, burin d'Antonio Tempesta, 1587.

Planche n° 41 des *Vita et miracula D. Bernardi clarevalensis abbatis...*, Romae, T. Moneta, 1587.
Cabinet des estampes, Ba 17, in-folio.

146

SAINT HUBERT EXORCISTE, miniature française, XVe s.

Vélin, XVe s.
Ill. pour la *Légende de saint Hubert*, par Hubert Le Prouvost.
Cabinet des manuscrits, fonds français 424, fol. 26r.

Sous l'image on peut lire le texte : « *S'ensuyvent les miracles que fist monseigneur sainct Hubert en sa vye. Et premierement comment il guery de rage tous ceulx qui avoient mis à martyre le glorieux amy de Dieu, monseigneur sainct Lambert* ».

La confusion entre la possession démoniaque et la rage est frappante. Bodin un siècle plus tard, fait le même rapprochement, une fois à propos des loups-garous, une fois à propos des sorciers : « *L'Italie et l'Espagne en a un grand nombre, qu'il faut enferrer* ».

147

SCÈNE D'EXORCISME, tableau anonyme, école française, XVIIe s.

Toile, 31×47 cm.
Musée des beaux-arts de la ville de Strasbourg, catalogue des peintures anciennes, Strasbourg, 1938, n° 322.
Strasbourg, Musée des beaux-arts, Inv. 335.

Un certain type de personnes font plus particulièrement l'objet de possessions diaboliques : les isolés (physiquement ou moralement) et les mélancoliques, appellation qui recouvre des degrés divers de maladies mentales. Les femmes semblent frappées plus que les hommes, et les enfants plus encore.

148

LE PÈLERINAGE DES ÉPILEPTIQUES A L'ÉGLISE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN, GROUPE MARCHANT VERS LA DROITE, burin de Henri Hondius d'après Pierre Brueghel, 1642.

22,7×16,3 cm.
Bastelaer 223. Hollstein 224. Lebeer 92.
Cabinet des estampes, Cc 5b, in-folio.

Longtemps attribuée à Pierre Brueghel l'Ancien, la paternité du dessin préparatoire à cette estampe et à la suivante semble devoir l'être aujourd'hui à Pierre Brueghel le Jeune. Ce dessin n'est sans doute qu'une copie ou une inspiration d'un travail antérieur de Pierre Brueghel l'Ancien. (*Cf.* Louis Lebeer, *Catalogue raisonné des estampes de Pierre Brueghel l'Ancien,* Bruxelles, 1969, p. 196.)

149

Le Pèlerinage des Épileptiques, Groupe marchant vers la gauche, burin de Henri Hondius d'après Pierre Brueghel, 1642.

22,8 × 16,9 cm.
Bastelaer 224. Hollstein 224. Lebeer 93.
Cabinet des estampes, Cc 5b, in-folio.

Louis Lebeer (*op. cit.*, p. 201) fait remarquer après le docteur Charcot que les convulsions des personnages de l'estampe évoquent les symptômes de l'hystéro-épilepsie. Elles sont identifiées aux agitations des possédées du démon.

Le docteur Bourneville, éditeur d'assez nombreux textes sur la sorcellerie, dans sa collection de la *Bibliothèque diabolique,* a fait paraître en 1876-1880 une *Iconographie de la Salpêtrière* : c'est une suite de photographies et d'observations prises dans le service du docteur Charcot, qui s'occupait principalement d'hystéro-épilepsie.

Les attitudes des malades sont les mêmes que celles qu'on voit dans certaines gravures représentant des possédés. De l'effroi le plus intense à l'extase totale, toute la gamme des convulsions s'y trouve figurée.

Mais l'attitude physique serait un argument insuffisant : il s'y ajoute un nombre considérable d'observations faites pendant les crises des malades, qui parlent, vivent des aventures étranges, amoureuses surtout, s'exprimant avec un luxe de détails qui permet plus d'un rapprochement avec les réponses des sorcières aux interrogations des juges.

Nous n'insisterons pas sur ce point, qui a été souvent étudié, et qui est remarquablement illustré par le *Procès verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers [1591], publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque nationale par Armand Bénet..., précédé d'une introduction par B. de Moray,* Paris, 1833.

150

Femme possédée par le malin Esprit, burin de Jacques Callot d'après Matthaeus Rosselli, 1619.

11,4 × 8,4 cm.
Lieure 118.
Planche pour *Les miracles de Notre-Dame de l'Annonciade,* Florence, 1619, par G.A. Lottini.
Cabinet des estampes, Ed 25a.

151

Quatre Femmes libérées du malin Esprit, burin de Jacques Callot d'après Matthaeus Rosselli, v. 1619.

11,3 × 8 cm.
Planche pour *Les miracles de Notre-Dame de l'Annonciade,* Florence, 1619, par G.A. Lottini.
Cabinet des estampes, Ed 25a.

A l'époque pré-chrétienne et pendant le moyen âge encore, on n'attribuait pas la possession à d'autres que le diable lui-même, qui s'installait de sa propre autorité en un terrain favorable. Mais à partir du XVI[e] siècle, l'idée commence à se faire jour que les sorciers favorisent cette intrusion du démon. Les conséquences de cette opinion sont tragiques.

Nombre de procès, qui ont fait plusieurs victimes, n'ont pour origine que les accusations portées par un enfant mythomane, une malade mentale, une religieuse mystique.

Comment peut-on chasser le ou les démons du corps d'un possédé ? La seule technique vraiment efficace semble être l'exorcisme; du moins c'est la formule qui l'emporte à partir du XVI[e] siècle, et que condamne Bodin, par exemple, disant que la prière et la confiance en Dieu devraient suffire, comme cela suffisait aux apôtres et aux premiers chrétiens.

Mais les gesticulations d'un énergumène sont un spectacle qui attire les badauds. La scène se passe en pleine rue, ou dans des lieux très publics, comme les églises. A cette mise en scène diabolique qui impressionne terriblement les assistants, l'Église se doit d'opposer la majesté de nombre de cérémonies. Ainsi l'exorcisme s'est-il progressivement compliqué, enrichi. De l'ordre simple donné par le Christ aux démons, on est passé à la discussion avec les diables possesseurs, en diverses langues, à l'aspersion d'eau bénite, aux conjurations, puis aux longues processions.

152

La Merveilleuse Histoire de l'Esperit qui depuis nagueres c'est apparu au Monastère des Religieuses de Saint-Pierre de Lyon..., par Adrien de Montalembert. Paris, 1528. In-4°.

Département des imprimés, Réserve, Lk[7]. 19974.

153

Beelzebub vaincu a Laon en 1566, bois anonyme, 1578.

48,5 × 35 cm, avec le texte.
Cabinet des estampes, collection Hennin, VI, 570.

C'est l'affaire de Nicole Aubry, de Vervins. « *Satan s'apparut à elle, priant sur la fosse de son pere, comme sortant du sepulchre, et luy dict qu'il falloit dire beaucoup de messes, faire quelques voyages specifiez; et apres tout cela il ne laissa pas de tourmenter ceste pauvre femme, combien qu'au commencement il dict que c'estoit son ayeul : neantmoins à la fin il dict qu'il estoit Beelzebut* ».(Bodin, *Demonomanie,* III, 6.)

154

Le Thresor et entiere Histoire de la triomphante Victoire du corps de Dieu sur l'Esprit maling Beelzebub, obtenue a Laon l'An 1566..., par Jehan Boulaese. Paris, N. Chesneau, 1578. In-4°, 787 p., pl.

Département des imprimés, Lk[7]. 3416.

C'est de cet ouvrage qu'est issue la planche précédente.

155

L'Abbregee Histoire du grand Miracle par nostre Sauveur et Seigneur Jesus-Christ en la saincte Hostie du Sacremement de l'Autel, faicte a Laon, 1566..., par Jehan Boulaese... Paris, T. Belot, 1573. In-16, 16 ff.

Département des imprimés, Lk^{7}. 3414.

156

Possédée exorcisée, burin de Jacques Callot, v. 1620.

30×23 cm.
Lieure 146-6.
Cabinet des estampes, Ed 25a, in-folio.

157

La triomphante Victoire de la Vierge Marie sur sept Esprits malins *chassés du corps d'une femme dans l'église des Cordeliers de Lyon, laquelle histoire est enrichie d'une belle doctrine pour entendre l'astuce des diables. A l'histoire est ajouté un petit discours d'un autre diable possédant une jeune fille... Sur la fin est inséré un excellent exorcisme...* Lyon, P. Rigaud, 1611. In-32, 171 p.

Département des imprimés, Ln^{27}. 30503.

158

Histoire admirable de la Possession et Conversion d'une Penitente seduite par un Magicien... *conduite à la Sainte-Baume pour y estre exorcizee l'an 1610... par le Pere Sebastien Michaëlis...* Paris, C. Chastellain, 1613. In-8°.

Département des imprimés, 8°Ln^{27}. 30441.

La pénitente, c'est Madeleine Demandols de la Palud, jeune Ursuline d'Aix-en-Provence; le sorcier est Louis Gaufridy, le confesseur de la jeune fille. Elle l'accuse de l'avoir ensorcelée.

Elle est confiée au prieur dominicain de Saint-Maximin, Michaëlis, grand chasseur de diables, qui multiplie les exorcismes à grand spectacle.

Louis Gaufridy, emprisonné, avoue avoir fait un pacte avec Satan, ensorcelé la nonne et cent-vingt autres crimes. Il est torturé et brûlé le 30 avril 1611.

Cette affaire, entre autres, a été suffisamment étudiée par Robert Mandrou (*Magistrats et sorciers en France au XVIIe s., une analyse de psychologie historique*, Paris, 1968), pour que nous n'y insistions pas.

159

Histoire véritable et mémorable de ce qui c'est passé sous l'Exorcisme de trois Filles possedées es Pais de Flandre..., par Jean Le Normant de Chiremont... Paris, O. de Varennes, 1623. In-8°, 2 vol.

Département des imprimés, Réserve, M. 999-1000.

160

Mère Jeanne des Anges, bois, 1637.

Ill. pour : *Representation et sommaire des signes miraculeux qui ont esté faits à la gloire de Dieu et de son Eglise en la sortie de sept demons qui possedoient le corps de la mere prieure des religieuses ursulines de Loudun.* Rouen, chez D. Ferrand, [1637]. In-folio.

Département des imprimés, Réserve, Lb^{36}. 3029.

A la manière de Madeleine de la Palud, qui accusa son confesseur, la mère Jeanne des Anges convainquit les juges de la culpabilité du curé de Loudun, Urbain Grandier. La justice fut moins expéditive qu'à Aix-en-Provence, mais le résultat fut le même. Il y eut, comme à Aix, de vastes exorcismes publics. « *Installées sur des tréteaux dans certaines églises, les nonnes, prieure en tête, offrent leurs « révélations » sur les méfaits des démons et sur Urbain Grandier à un public énorme : cette sortie d'Asmodée* (du corps de la prieure), *le 20 mai 1634, a lieu* « en presence de deux mil personnes du nombre desquelles estaient plusieurs seigneurs de distinction, plus de cent cinquante, tant evesques et abbez que magistrats, autant et plus de prestres, avec cinq médecins ». *Ces interminables exorcismes, auxquels la prieure avoue avoir trouvé quelque satisfaction, comportent des convulsions, des scènes de prostration alternant avec les épisodes frénétiques, au grand étonnement et compassion des assistants.* » (Mandrou, *op. cit.*, p. 213).

161

L'Exécution d'Urbain Grandier, bois, 1634.

42×28 cm, avec le texte.
Cabinet des estampes, Qb1 1634.

L'affaire de Loudun est de celles qui ont eu le plus grand retentissement. On a écrit sur elle de quoi remplir une importante bibliothèque. Nous signalerons seulement les travaux les plus récents, qui comportent d'ailleurs une abondante bibliographie : Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVII*e *s.*, Paris, Plon, 1968, et Michel de Certeau, *La possession de Loudun,* Paris, Julliard, 1970.

162

L'ombre d'Urbain Grandier, *de Loudun, et sa rencontre et conférence avec Gaufridy en l'autre monde.* S.l., 1634. In-8°.

Département des imprimés, Lb^{36}. 3021.

Cet ouvrage n'est qu'un exemple de l'abondante littérature que fit naitre l'affaire de Loudun, inconsciemment destinée à combler le vide laissé par la mort de Grandier, héros involontaire d'une corrida qui dura deux ans.

Michel de Certeau étudie ces publications dans son livre, *La possession de Loudun,* Paris, 1970, au chapitre 12, *Après la mort, la littérature.*

EFFIGIE DE LA CONDEMNATION DE MORT

& execution d'Vrbain Grandier, Curé de l'Eglise S. Pierre du Marché de Loudun, atteint & conuaincu de Magie, sortileges & malefic[illegible], lequel a esté bruslé vif en ladite ville.



18 Aoust 1634

CE qui s'est passé dans la ville de Loudun par les malefices des Demons, possedans plusieurs Religieuses Vrsulines innocentes, a fait estonner les esprits les plus asseurez, & ceux qui ont assisté aux Exorcismes ont veu des choses surnaturelles, qui seroient trop longues à reciter, & en fin l'execution de Grandier Magicien. Cette effigie represen-tera veritablement tout ce qui s'est fait touchant sa iuste condemnation, & contentera le desir de ceux qui n'ont peu estre presents à cette punition exemplaire : Apres qu'ils auront sceu qu'Vrbain Grandier accusé, estoit natif du pays du Mayne, & faisoit profession de Magicien depuis enuiron neuf ans qu'il auoit esté receu en cette abominable charge par Asmodée Demon, lequel [illegible] diuerses places de ses marques, lesquelles finalement ont esté descouuertes & recogneües telles. Auparauant sa reception [illegible]

[illegible] au Chapeau rouge, ayant esté bruslé vif [illegible] a administrer aucun Sacre-
iouyr des plus belles Dam[illegible]
si promis trois choses au diable : De renoncer [illegible] Dieu, & à tous les Saincts, Cresme, & Baptesme, de ne consacrer iamais, & de n'a[illegible] effect sur
ment, ce qu'il fit, ayant signé ses promesses de son propre sang : Mais comme iceluy Grandier voulut esprouuer si les promesses faites par le Diable auroient quelque effect sur
les Religieuses Vrsulines dudit Loudun, & quelques autres filles particulieres, lesquelles il vouloit forcer à mal-faire, & voyant qu'il ne pouuoit venir à bout de ses desseins, il
resolut d'vser enuers elles de malefices & sortileges, les faisant posseder par plusieurs diables, & entr'autres Belzebuth, Asmodée, & Leuiathan ; ce qui demeu[ra] inconneu l'espa-
ce de deux ans, iusques à tant que Monseigneur l'Euesque de Poictiers prenant vn soin particulier de ses filles, establit le R. Pere Lactance Recolet pour les exorciser, le-
quel assisté des Reuerends Peres Capucins, Iesuites, & de l'Oratoire, de plusieurs Prelats, & de trente tant Chirurgiens que Medecins, reconneurent leur possession veritable,
& par vertu des Exorcismes contraignirent les Demons à deduire la verité du fait, lesquels adiurez apres auoir descouuert les places ausquelles iceluy Grandier auoit esté par eux
marqué, ils le declarerent Magicien, & seul autheur de ces malefices, luy ayant soustenu plusieurs fois en presence des Sieurs Commissaires deputez, & autres personnes de qua-
lité, que par ses sortileges & arts Magiques ces filles innocentes estoient par eux possedées, & qu'il les tenoit liez dans leurs corps. Sa Majesté ayant eu aduis de ce que dessus,
deputa Monsieur de Laubardemont Conseiller en ses Conseils, auec quatorze Iuges grands Iusticiers pour l'instruction du procés d'iceluy Grandier, lequel apres plusieurs
interrogatoires ayant reconneu partie de ses sortileges & malefices, & confessé entr'autres choses que le liure contre le Celibat des Prestres, trouué en son logis, auoit esté par
luy composé & escrit de sa main propre, fut declaré atteint & conuaincu de tous ces crimes, & par Arrest du 18. Aoust 1634. condemné a estre bruslé vif, auec son liure & les
cendres iettées au vent. Voila la fin miserable & ignominieuse de ce malheureux, lequel abusant des graces de son Dieu, & l'ayant renoncé s'est laissé emporter à des crimes
tant horribles, par l'aide des Diables ausquels il auoit fait promesse, se donnant du tout à eux, & perseuerant en ses impietez a reconneu que Dieu ne laisse rien d'impuny, & que
tost ou tard les meschans, lors qu'ils y pensent le moins, sont punis des meschancetez qu'ils commettent tous les iours contre sa diuine bonté, & misericorde infinie.

Chanson nouuelle, Sur la mort deplorable d'Vrbain Grandier Curé de Loudun, lequel pour ses malefices a esté bruslé vif & ses cendres iettées au vent. Sur le chant, *Mon Dieu mon pere & mon Sauueur.*

COntemplons tous à cette fois
Les merueilles du Roi des Rois
Qui fait cōnoistre en toutes places
Les forfaits, crimes & fallaces
Des meschans qui par grād meffait
Le vont offençant sans respect.

Dans Loudun il est arriué
Qu'vn meschant s'est tant oublié
De commettre vn faict execrable,
Et sortilege abominable :
Sur des filles de pieté
Pour auoir leur virginité.

Ce malheureux fit vn complot
Auec le demon Astarot,
Luy donnant son corps & son ame
Pour iouyr des plus belles Dames,
Et filles qui dedans ce lieu
Viuoient en la crainte de Dieu.

Le demon rusé & meschant,
De ses volontez à l'instant,
Luy promit toute iouyssance,
Et que par sa grande eloquence
Il deuiendroit le plus sçauant
De sa ville, & le mieux disant.

Leur pacte ensemblemēt ont fait,
Et pour augmenter son forfait,
Il renonça Cresme & Baptesme
Et tost apres la face bleme,
Iura de ne iamais prier
Son Dieu, ny ses Saincts reclamer.

Vn chapeau rouge par honneur
Luy promit aussi ce menteur,
Tost apres par ses artifices,
Sortileges & malefices,
Il fit neuf filles posseder
Et par les demons tormenter.

Ce mal'heureux estoit si fin
Que iour & nuict soir & matin,
Consultoit si bien ses affaires
Auec ses Demons ordinaires,
Faisant tout si secrettement
Qu'on ne s'en doutoit nullement.

A la fin pourtant Dieu permit
Que tout le fait se descouurit,
En reconnoissant sa Magie
Et crimes commis en sa vie,
Desquels il se vit accusé,
Et tost apres emprisonné.

Les tesmoins sont interrogez,
Et pardeuant luy confrontez,
Mesmement les Religieuses
Faisant choses prodigieuses,
En fin luy firent confesser
Qu'il les auoit fait posseder.

Belzebut, Verrine, Astarot,
Descouurirent tout leur complot,
Sa Magie & ses sacrileges,
Ses malefices & sortileges,
Leurs caracteres mesmement
Apparurent visiblement.

Par equitable iugement
Il fut condemné à l'instant,
Qu'il feroit amande honorable
Pour ses sacrileges execrables,
Et qu'il crieroit à Dieu mercy
Au Roy, & à Iustice aussi.

Par apres sur vn haut busché
Seroit en la place attaché,
Pour estre bruslé vif à l'heure,
Ses liures, & pactes sans demeure,
Et les cendres iettées au vent,
Voila la fin de ce meschant.

Or prions Dieu que desormais
Il nous preserue des mauuais,
De tous Magiciens & Sorcieres
Et qu'il les reduise en poussiere,
Nous deliurant de tous leurs maux
Qui nous donnent mille trauaux.

FIN.

Et se vend à Paris,
Chez IEAN DE LA NOÜE,
Graueur, demeurant à la Place
Maubert au trois Faucilles.
1634.

161. - *L'Exécution d'Urbain Grandier*, bois.

163

Histoire de Magdelaine Bavent, *religieuse du monastere de Saint-Louis de Louviers, avec sa confession generale et testamentaire, où elle declare les abominations, impietez et sacrileges qu'elle a pratiqué et veu pratiquer, tant dans ledit monastere qu'au sabbat, et les personnes qu'elle y a remarquees..., par le R.P. Desmarets. Ensemble l'arrest donné contre Mathurin Picard, Thomas Boullé et ladite Bavent, tous convaincus du crime de magie...* Paris, Jacques le Gentil, 1652. In-4°.

Département des imprimés, Réserve, Lk[7]. 4183.

Cette affaire est liée aux précédentes. Le scénario en est pratiquement identique. Une jeune nonne, séduite par ses confesseurs successifs, est possédée par des diables bavards, qui racontent les crimes abominables auxquels elle s'est livrée en compagnie des curés de Louviers. Les spectacles d'Aix-en-Provence et de Loudun recommencent. L'affaire dure de 1642 à 1647, se terminant par un bûcher, une fois encore.

Toutes ces affaires dont nous venons de parler ont fait scandale. C'est en cela, pourrait-on dire, qu'elles sont importantes.

En effet, il y a entre possession et sorcellerie un certain nombre de différences, bien que, comme le fait remarquer Michel de Certeau, des traités anciens les associent, voire les confondent. La possession suit la sorcellerie, chronologiquement parlant. Mais la différence essentielle est celle du milieu : la sorcellerie est rurale, la possession est urbaine. Il n'y a plus entre les juges et les accusés, en ville, les écarts sociaux qu'on trouve à la campagne. La discussion devient possible. Des médecins, des juristes, des écrivains, des pamphlétaires sont là, qui assistent au drame. Il ne peut y avoir le même secret que dans les instructions campagnardes. « *Aucun de ces grands procès n'a évidemment la simplicité linéaire d'une procédure traditionnelle, où la sorcière de village se trouve convaincue en quelques interrogatoires et transformée en torche vivante avant même que ses proches aient pu lui conseiller un appel dilatoire* » (Mandrou, *op. cit.*, p. 197).

Ces scandales font réfléchir les juges, et notamment le Parlement de Paris, qui multipliera les mesures de prudence en ces affaires, et les imposera progressivement aux juridictions subalternes.

164

Médecin et deux Moines visitant une Malade, dessin de Egbert van Heemskerk, xviie s.

Pierre noire sur papier bleuté avec quelques rehauts de crayon blanc. 22,6×28 cm.
Lugt (F.), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* t. I, n° 341 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 22645.

Les exorcismes publics et massifs, s'ils faisaient beaucoup de bruit, n'étaient pas cependant les plus nombreux. Beaucoup se pratiquaient discrètement, comme aujourd'hui, et bien souvent les autorités locales arrivaient à régler l'affaire avant même d'en arriver à l'exorcisme. Les médecins jouaient alors un rôle important.

Robert Mandrou (*op. cit.*, pp. 160-161) rapporte ainsi l'histoire de Perrine Sauceron, de Blois : elle se croyait possédée d'un démon qui la poussait à tuer

son mari, ses quatre enfants et à se suicider. Elle avait été excommuniée peu auparavant pour n'avoir pas révélé ce qu'elle savait d'un vol. L'évêque de Chartres la fit visiter par un médecin, qui « *rapporta qu'elle estait tenaillée de mélancholie, qui corrompait la vaisne tempérée du cerveau et luy causait les imaginations et folles impressions qu'elle avait, à quoi pourrait estre remédié par l'ayde des médecins* ». Elle n'a pas comparu en justice, poursuit Mandrou.

165

Faye (Barthelemy). *Energumenicus. Ejusdem Alexicacus*... Lutetiae, apud S. Nivellium, 1571. In-8°, IV-397 p.

Départements des imprimés, Réserve, R. 2422.

Il s'agit d'un livre sur la possession diabolique. « *M. Barthelemy Faye, president aux enquestes de la cour, s'est plaint en ses œuvres que la souffrance de quelques juges de ne faire brusler des sorciers, comme le parlement a faict de toute ancienneté, et tous les autres peuples, a esté cause des grandes afflictions que Dieu nous a envoyées.* » (Bodin, *Demonomanie*, préface.)

166

Le Normant (Jean) de Chiremont. *De l'exorcisme*... S.l., 1619. In-8°, 56 p.

Département des imprimés, D. 30114.

Jean le Normant de Chiremont, lieutenant criminel de Paris, futur collaborateur de Michaëlis, l'exorciste d'Aix-en-Provence, (voyez notre n° 158), vante dans cet ouvrage les vertus de l'exorcisme public.

Il y « *raconte comment, le jour même ou Gaudridy fut exécuté à Aix, le 30 avril 1611, il fut saisi d'une fièvre chaude et furieuse et se mit à parcourir les rues en annonçant la venue de l'Antéchrist; il expose ensuite sur le même ton ses relations avec Concini le magicien, y mêle des histoires de comète pour expliquer enfin que, sans les exorcismes de Madeleine* (de la Palud), *jamais le lieutenant de Satan* (Gaufridy) *n'aurait été démasqué* ». (Mandrou, *op. cit.*, p. 236.)

167

Menghi (le P. Girolamo), O.F.M. *Flagellum daemonum seu Exorcismi terribiles, potentissimi et efficaces*... Maceratae, S. Martellinus, 1580. In-8°, 251 p.

Département des imprimés, E. 7877 (1).

C'est un des plus célèbres traités d'exorcismes. Il a été de très nombreuses fois réédité, avec d'autres travaux, pour former un recueil : les diables avaient alors fort à faire.

VII. - LA CHASSE AUX SORCIÈRES.

Nous avons divisé cet important chapitre en trois paragraphes : les théoriciens, ecclésiastiques et laïcs; les chasseurs de sorcières proprement dits; le déroulement des procès. Cette classification est avant tout une simplification et, en tant que telle, ne peut être considérée comme entièrement satisfaisante, car elle ne tient guère compte des cas particuliers.

A. - LES THÉORICIENS.

Nous avons distingué les théoriciens des chasseurs de sorcières. Cela paraîtra peut-être arbitraire, en raison de l'interpénétration incessante de ces deux catégories. En effet, bien des théoriciens ont mis leurs idées en application, et beaucoup de juges, instruits par une expérience personnelle, ont tenté de se livrer à des généralisations à partir d'exemples, comme pour justifier leur action. D'autre part, il est évident que les ouvrages des uns ont influencé les actions des autres.

Mais on ne peut s'empêcher de considérer comme différents ceux qui ont approché la sorcière et ceux qui en ont seulement entendu parler.

Nous avons également séparé les théoriciens ecclésiastiques des laïcs, ceux-ci étant davantage juristes et ceux-là davantage théologiens. Distinction peut-être factice également, car l'un et l'autre groupe discute autant des crimes contre l'humanité que des crimes contre Dieu. Cependant, il nous faut reconnaître que les ecclésiastiques ont précédé les laïcs, et qu'au moment où la chasse aux sorcières se calmera, ils seront, à leur tour, à leur remorque.

Enfin nous avons adopté un ordre chronologique relativement strict dans ces différents paragraphes, sans mettre à part les contestataires, qui ont tout de même fleuri à toutes les époques, car ils sont indissolublement liés à ceux qu'ils contestent; les arguments des « défenseurs des sorcières » s'opposent à ceux des « chasseurs » et provoquent des réactions qui ne répondent pas immédiatement à leurs vœux.

1. - Les théoriciens ecclésiastiques.

168

L'Enfer, miniature française, xve s.

Vélin.
Ill. pour *La cité de Dieu,* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles.
Cabinet des manuscrits, fonds français 28, t. II, fol. 249v.

Saint Augustin, par sa lutte contre les manichéens, a en quelque sorte fourni un modèle intellectuel aux Dominicains qui s'opposèrent à l'hérésie albigeoise.

Certains des détails absurdes et obscènes illustrant les rites des albigeois sont identiques à ceux qu'il citait à propos des manichéens. (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 171n).

Ses distinctions entre les miracles de Dieu et les faux miracles obtenus par « *les enchantements d'un art sacrilège, d'une criminelle curiosité, appelée tantôt magie, tantôt d'un nom plus détestable, goëtie, ou d'un nom moins odieux, théurgie* » (*Cité de Dieu,* X, 9); son opinion que le diable peut recevoir de Dieu l'autorisation de tourmenter l'humanité (*ibid.,* 21); sa façon de dire que les métamorphoses d'hommes en âne que raconte Apulée, il ne croit pas qu'elles puissent se produire actuellement, mais qu'elles ont bien pu exister : tout cela, entre autres opinions judicieusement commentées par les exégètes, donne du poids aux croyances en la sorcellerie et en ses relations avec un diable omniprésent et agressif.

169

SAINT THOMAS D'AQUIN, miniature.

Ill. pour la *Summa theologica,* de saint Thomas d'Aquin.
Parchemin, XIIIe-XIVe s.
34×23,5 cm.
Cabinet des manuscrits, fonds latin 3093.

Le Dominicain saint Thomas d'Aquin (vers 1227-1274), selon Trevor-Roper (*op. cit.,* p. 139) doit être regardé comme le second fondateur de la science démonologique. Il est certain en tout cas que les premiers démonographes (Nider, Vineti, les auteurs du *Malleus maleficarum*) le citent sans arrêt, autant ou presque que saint Augustin et la Bible.

Il croyait notamment, à propos des relations sexuelles avec le diable, que celui-ci ne pouvait donner comme incube que ce qu'il avait reçu comme succube; il croyait également au transport des sorciers dans les airs, à la métamorphose des hommes en animaux, à la possibilité que les sorcières ont de faire s'élever des tempêtes, et à l'efficacité du nouement de l'aiguillette (*cf.* Robbins, *Encyclopedia,* à l'article *Aquinas*).

Il commente également Job : « *Il n'y a pas sur la terre de puissance qui puisse être comparée à celle du diable* ».

De nombreux détails sur Thomas d'Aquin et la sorcellerie sont donnés dans le livre tout récent de Alan C. Kors et Edward Peters, *Witchcraft in Europe, 1100-1700, a documentary history,* Philadelphia, 1972, pp. 51-76.

170

NIDER (Johannes). *Formicarius.* Coloniae, Ulricus Zell, vers 1475. In-folio.

Département des imprimés, Réserve. D. 463.

Ce livre est le second ouvrage qui ait jamais été imprimé sur la sorcellerie, après celui d'Alphonse de Spina. Il fut écrit entre 1435 et 1437, au moment du concile de Bâle.

Le *Formicarius* était fondé sur les aveux des sorcières suisses qu'avait réunis le juge Pierre de Berne, ce qui montre que déjà les procès en cette matière progressaient.

Nider (vers 1380-1438) est un Dominicain, professeur de théologie à l'Université de Vienne (1425), et prieur à Nuremberg et à Bâle (1438). Il est relativement sceptique, disant peu de choses sur le sabbat, ne croyant pas à la réalité du vol des sorcières, ni au pacte ni à la copulation diaboliques. (Sur Nider, *cf.* Robbins, *Encyclopedia,* et Lea, *Materials*).

171

SPINA (Alphonse de). *Fortalicium fidei contra fidei christianae hostes.* Nurembergk, A. Koberger, 1485. In-folio. (Pellechet 563.)

Département des imprimés, Réserve, D. 1060.

Édité à Strasbourg, vers 1467, c'est le premier ouvrage imprimé sur la sorcellerie.

Juif converti, devenu franciscain, professeur à Salamanque, confesseur du roi Jean de Castille, évêque de Thermopolis, il mourut en 1491. Son livre, écrit vers 1459, qui s'attaque aux juifs, aux sarrasins, aux hérétiques et aux démons, est relativement modéré en ce qui concerne les sorcières, mais féroce pour les juifs.

172

ARLES Y ANDOSILLA (Martin de). *Tractatus de superstitionibus, contra maleficia seu sortilegia, quae hodie vigent in orbe terrarum, in lucem nuperrime editus...* Romae, apud V. Luchinum, 1559. In-8°.

Département des imprimés, D. 81469 (3).

Ce *Traité des superstitions, contre les maléfices et les sortilèges qui ont cours dans le monde actuel* fut publié pour la première fois à Paris en 1517. L'auteur, peut-être français, était installé en Espagne, où il enseignait la théologie; il fut chanoine à Pampelune. Selon Hansen (*Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der Hexenwahns,* Bonn, 1901, in-8°, p. 308) et Lea (*op. cit.,* p. 297), sa source la plus moderne est Nider. Il ne fait aucune allusion au *Malleus,* ni à l'Inquisition. L'ouvrage a pu être écrit vers 1460.

173

MAMORIS (Petrus). *Flagellum maleficorum.* [Lyon, 1490]. In-4°.

Départements des imprimés, Réserve, E. 2341.

De Limoges, Petrus Mamoris, ou Pierre Mamor, fut chanoine de Saint-Pierre de Saintes et régent de l'Université de Poitiers. Il écrivit son « *Fléau des sorciers* » vers 1462. (Hansen, *op. cit.,* p. 208). L'ouvrage fut publié pour la première fois à Lyon en 1490.

Il rattache l'extension de la sorcellerie à la Guerre de cent ans et à l'introduction des pratiques magiques par les étrangers. Tout ce que l'on dit des sorcières est vrai, c'est prouvé par leurs confessions. (Hansen, *op. cit.* et Lea, *op. cit.,* p. 298).

174

Geiler von Kaysersberg (Johann). *Die Emeis*... Strassburg, J. Grüninger, 1517. In-folio, fig. gr. sur bois.

Département des imprimés, Réserve, D. 2963(1).

Johann Geiler (1445-1510), professeur de théologie à Bâle et à Fribourg, devient en 1478 prédicateur de la cathédrale de Strasbourg. *Die Emeis* (la fourmi) sont un recueil formé de sermons qu'il avait prononcés en 1508, et édité pour la première fois en 1517. C'est aussi le premier traité sur la sorcellerie publié en allemand.

Les planches gravées sur bois qui l'illustrent sont attribuées à Hans Baldung Grien, qui a peut-être connu l'auteur à Strasbourg.

Geiler ne croit pas au pouvoir des sorcières : c'est le diable qui agit, avec la permission divine, et à la demande des sorcières. Il estime que même les bienfaits *(beneficia,* opposé à *maleficia)* de la bonne sorcière (sorcière blanche), sont dus au diable (Robbins, *op. cit.*).

175

Trithemius (Johann von Heidenberg, von Trittenheim, dit). *Paralipomena opusculorum*... contient : *Antipali maleficiorum libri quatuor ; liber octo questionum*... Moguntiae, B. Lippii, 1605. In-8°, 861 p.

Département des imprimés, C. 3354.

Le *Liber octo questionum* et L'*Antipalus maleficiorum* ont été écrits en 1508. Robbins (*op. cit.,* p. 146) indique que le premier fut publié dès 1515, et le second en 1555 seulement, à Ingolstadt.

L'abbé Trithème (1462-1516), de formation bénédictine, s'intéressait à l'astrologie et à la magie. En 1505, les moines de son couvent brûlèrent sa bibliothèque magique. (Tondriau et Villeneuve, *op. cit.*)

Il est assez intéressant de constater que, malgré ces antécédents, son idée de la sorcellerie est calquée sur le *Malleus* et qu'il est violemment pour l'extermination des sorcières.

176

Daneau (Lambert). *De veneficis, quos olim sortilegos, nunc autem vulgo sortiarios vocant, dialogus*... (Genevae,) apud E. Vignon, 1574. In-8°, 127 p.

Départements des imprimés, R. 32906.

L'ouvrage de Daneau fut écrit près d'Orléans, à Gien, où il était pasteur; mais il fut publié à Genève (en français, en 1564), où Daneau s'était réfugié après le massacre de la Saint-Barthélemy et où il avait jadis reçu l'enseignement de Calvin lui-même. (Trevor-Roper, *op. cit.,* p. 182 n). Daneau était un disciple d'Anne du Bourg. Il enseigna la théologie à Leyde et mourut à Castres en 1596. (Lea, *op. cit.,* p. 596).

Son livre eut le douteux honneur d'être le premier sur la sorcellerie traduit en anglais, par Thomas Twyne, en 1575. (Trevor-Roper, *op. cit., ibid.*). Daneau fut le premier à attaquer l'ouvrage de Jean Wier (notre n° 185). Il est également l'auteur d'un traité contre les danses.

177

Binsfeld (Peter). *Tractatus de confessionibus maleficorum et sagarum... An et quanta fides iis adhibenda sit ?...* Augustae Trevirorum, exc. H. Bock, 1591. In-8°, 633 p.

Département des imprimés, D. 13847.

Formé par les Jésuites à Rome, Binsfeld (vers 1540-1603) devint suffragant de Trèves. Il était excellent théologien et praticien des droits canon et civil. Son *Traité sur les confessions des sorcières* a connu un très grand succès et a une grande importance pour les procès de sorcellerie. Édité pour la première fois en 1589 à Trèves, l'ouvrage est à partir de 1591 augmenté d'un *Commentarius in codicis lib. IX de maleficis et mathematicis.* L'édition allemande de Munich, 1591, est ornée d'un intéressant frontispice.

Avec ces deux ouvrages « sanguinaires », Binsfeld encouragea et soutint son maître, l'archevêque-électeur de Trèves, Johann de Schöneburg. « *Johann de Schöneburg commença à régner en 1581... Il élimina d'abord les protestants, puis les juifs, puis les sorcières : trois types de non-conformistes. Grâce à ses bons soins, la campagne de Trèves fut « d'une ampleur sans égale dans l'histoire de la sorcellerie ». Dans vingt-deux villages, trois cent soixante-huit sorcières furent brûlées entre 1587 et 1593, et en 1585, dans deux villages, il ne restait plus que deux habitants du sexe féminin. Parmi les victimes se trouvaient des hommes, des femmes et des enfants de famille noble et de haut rang.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 193. Voyez aussi Lea, *op. cit.*, p. 576 et suivantes, et p. 1188 et suivantes).

178

Del Rio (Martin Antoine). *Disquisitionum magicarum libri sex...* Lugduni, apud J. Pillehotte, 1608. In-folio, titres gr. au burin par Jacques de Fornazeris.

Département des imprimés, R. 843.

« *Le Jésuite Del Rio était une figure respectée de tous, quelqu'un qui, depuis sa plus tendre enfance, s'adonnait tranquillement à l'étude; il s'était fait faire spécialement un pupitre monté sur un tricycle pour aller sans délai d'un livre à l'autre dans les grandes bibliothèques. Grâce à ces procédés qui épargnaient ses peines, il produisit à l'âge de dix-neuf ans une édition de Sénèque, dans laquelle il citait onze cents personnes faisant autorité et fut salué par l'érudit Juste Lipse comme étant le miracle de l'époque. Il savait neuf langues, était étonnamment chaste, refusa, étant jeune, de partager la couche d'un homme très célèbre; il était consacré à la Vierge Marie; il était craint des hérétiques comme Hector des Grecs ou Achille des Troyens; il mourut presque aveugle après tant d'heures d'étude consacrées au discernement des sorcières.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 197.)

L'humour férocement anticlérical de Trevor-Roper ne peut choquer personne plus que cette dualité régnant chez la plupart des grands démonologues : comment concilier en effet tant d'intelligence et tant de méchanceté stupide ?

Les « *Recherches magiques* » de Del Rio parurent pour la première fois en 1599-1601 à Louvain. Elles furent souvent considérées comme le travail définitif sur la question.

Pour lui l'hérésie calviniste est une des plus certaines raisons du développement de la sorcellerie. Les Jésuites comme Binsfeld et Del Rio semblent avoir pris le relais des Dominicains; et on peut remarquer beaucoup de rapports entre les épidémies de sorcellerie en Allemagne, par exemple, et l'avance de la Contre-Réforme.

179

Spee (Friedrich von). *Advis aux criminalistes sur les abus qui se glissent dans les procès de sorcellerie... mis en français par F.B. de Velledor.* Lyon, C. Prost, 1660. In-8°, 336 p.

Département des imprimés, E.7446.

Les excès de la chasse aux sorcières, notamment en Allemagne, à Bamberg par exemple, où sévissait le redoutable « évêque des sorcières », Johan-Georg II Fuchs von Dornheim (voyez notre n° 221), prince-évêque de Bamberg (1623-1633), finirent par provoquer des réactions au sein de l'ordre même des Jésuites, qui dirigeait en quelque sorte la persécution. Adam Tanner, un Jésuite d'Ingoldstadt, en 1617, émet quelques doutes qui lui valurent des ennuis. Un autre Jésuite, Friedrich von Spee, reprit le flambeau avec plus de détermination. Il avait été confesseur des sorcières pendant la grande persécution de Wurzbourg, ce qui, disait-il, lui avait fait prématurément blanchir les cheveux : son expérience lui fit comprendre que tous les aveux des sorcières n'avaient aucune valeur, étant donné qu'elles avaient pour unique fondement la torture.

« *La torture remplit notre terre d'Allemagne de sorcières et y fait apparaître une méchanceté inouïe; et non pas seulement l'Allemagne, mais toute nation qui en use. Si nous n'avons pas tous avoués être sorciers, c'est que nous n'avons pas été torturés.* » (Cité par Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 202.)

Le livre de Spee parut d'abord anonymement, à Hameln, ville protestante, en 1631.

Le livre et le personnage, fort intéressants tous les deux, ont été étudiés assez longuement (Lea, Robbins, Mandrou, Trevor-Roper, Caro Baroja, *opera citata*).

2. - Les théoriciens laïques.

180

Molitor (Ulrich). *De lamiis et phitonicis mulieribus.* Strassburg, Johann Prüss, [pas avant le 10/1/1489]. In-4°, 22 ff., fig.

Département des imprimés, Réserve, R. 1459.

Ce traité des « lamies » (espèce de sorcière commune chez les auteurs latins, dévoreuse nocturne de petits enfants) et des « devineresses » est un des premiers ouvrages sur la sorcellerie. Il contient d'intéressantes gravures sur bois.

Molitor est un juriste, professeur à l'Université de Constance. Il est assez modéré, mais crédule.

181

Champier (Symphorien). *Dyalogus singularissimus et perutilis... in magicarum artium destructionem cum suis annexis de fascinatoribus, de incubis et succubis, et de demoniacis...* Lyon, G. Balsarin, [1500]. In-4° (Pellechet 3512).

Département des imprimés, Réserve, E. 2337.

Champier est un médecin, un des plus grands de son temps. Pour lui, le sabbat n'est qu'une illusion; les maléfices sont dûs à des causes naturelles. S'il croit aux incubes et succubes, adoptant la position de saint Augustin et de saint Thomas, il accorde au cauchemar une part importante.

182

TENGLER (Ulrich). *Der neü Layenspiegel...* Augsburg, 1511. In-folio, 252 ff., gr. sur bois.

Département des imprimés, Réserve, F. 331.

Robbins (*op. cit.,* p. 146) signale une édition à Augsbourg en 1509; Lea (*op. cit.,* p. 374) une édition à Strasbourg en 1510.

Dans son « miroir des laïques », Tengler se montre jaloux des juges religieux, et déclare que les cours séculières doivent suivre la procédure de l'Inquisition. Sur la sorcellerie elle-même, ses idées sont celles du *Malleus maleficarum.*

183

ALCIATI (Andrea). *Parergon juris libri tres.* Lugduni, haered. S. Vincentii, 1538. In-8°.

Département des imprimés, Réserve, F. 2033.

Alciati, juriste italien, a écrit son livre vers 1510. Il estime que les illusions des sorcières sur le sabbat peuvent se soigner. Cela lui vaudra d'être traité de sorcier, comme Jean Wier, par Bodin. (Cf. Lea, *op. cit.,* p. 374 et suivantes.)

184

PICO DELLA MIRANDOLA (Gianfrancesco). *Dialogus in tres libros divisus : titulus est Strix, sive De ludificatione daemonum...* Bononiae, a H. de Benedictis, 1523. In-4°.

Département des imprimés, E. 2338(2).

Strix (stryge) est un des noms variés de la sorcière hérités de l'antiquité.

L'auteur (1469-1533) est un neveu du célèbre humaniste. Il ne lui fait guère honneur. Lea (*op. cit.,* p. 385) est sidéré par la crédulité d'un homme aussi savant. S'il n'y avait eu que celui-là !

Écrit vers 1523, le livre fut d'abord publié en latin, mais traduit dès 1524 en italien (Bologne, 1524). C'est le premier livre sur la sorcellerie paru en langue italienne, ce qui lui donne une certaine importance.

185

WIER (Johann). *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables... Traduction de Jacques Grevin.* Paris, J. du Puys, 1567. In-8°.

Département des imprimés, R. 54027.

La première édition de cet ouvrage, en latin *(De praestigiis daemonum et incantationibus ac veneficiis)* parut à Bâle en 1563. Comme Champier (notre n° 181), Jean Wier est médecin; comme lui, il est sceptique quant aux méfaits attribués aux sorcières.

Il essaie de montrer dans son livre que les guerres de religion ne causent pas autant d'ennuis que la croyance en la sorcellerie, qu'il considère comme la mère de toutes calamités. Pour lui, les sorcières ne sont que de pauvres créatures ignorantes et misérables qui s'imaginent, dans leur désespoir, être la cause des malheurs que la justice divine impose à l'humanité.

La parution de ce livre souleva un tollé quasi général; « *il fut attaqué par le calviniste français Lambert Daneau, brûlé par l'Université luthérienne de Marbourg et mis à l'index par le gouverneur catholique des Pays-Bas, le duc d'Albe, qui en dernier lieu allait provoquer le renvoi de Weyer de la cour de Clèves.* (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 191.)

186

Portrait de Jean Wier, burin anonyme, xvie s.

12,3×8,3 cm.
Cabinet des estampes, N2.

Jean Wier, ou Weyer, (1515-1588) fut l'élève de Henri-Corneille Agrippa, « *des plus grands sorciers de son âge* », comme dit Bodin. Il était protestant, et médecin du duc Guillaume de Clèves-Juliers.

Après avoir publié son gros ouvrage, le *De praestigiis,* il fait paraître une sorte d'abrégé, le *De lamiis* (les sorcières), en 1577. Il s'y élève contre l'utilisation abusive de la torture, préparant ainsi les travaux des Jésuites Tanner et Spee. Mais pendant longtemps sa voix fut étouffée par ses adversaires, qui n'hésitaient pas à l'assimiler à un sorcier. C'est ce second ouvrage que Bodin réfute à la suite de sa *Demonomanie*.

Bodin, dans sa *Refutation des opinions de Jean Wier,* signale que le médecin allemand, à la fin de son édition de Bâle, 1578, du *De praestigiis,* « *a mis l'inventaire de la monarchie diabolique avec les noms et surnoms des soixante et douze princes, et de sept millions quatre cens cinq mil neuf cens vingt six diables, sauf l'erreur du calcul* ». Ce qui montre qu'il ne suffit pas de croire au diable pour croire à la sorcellerie.

187

Bodin (Jean). *La demonomanie des sorciers...* Paris, J. Du Puys, 1580. In-4°, 252 ff.

Département des imprimés, R. 7023.

Ce livre a eu un énorme succès (vingt éditions en quatre langues de 1580 à 1600) et a une importance considérable, qui tient au livre lui-même et à la personnalité de l'auteur.

« *Car, comme l'a dit Lucien Febvre, nous pouvons ne pas nous soucier d'Henri Boguet et de beaucoup d'autres qui ne sont que des imbéciles, mais nous sommes obligés de considérer le cas de Bodin qui, lui, est un grand personnage : Bodin est l'Aristote, le Montesquieu du XVIe siècle; précurseur de l'histoire comparative, de la théorie politique, de la philosophie du droit, de la théorie quantitative de la monnaie et de beaucoup d'autres, c'est pourtant lui qui écrivit le livre qui plus que tous autres, ranima les bûchers des sorcières dans toute l'Europe.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 167) Caro Baroja remarque (*op. cit.*, p. 135) « *comme on l'a fait souvent, que Bodin est homme de grand talent dans l'analyse des lois et des structures politiques, mais est un piètre physicien et un théologien équivoque; ce qui prouve que les meilleures têtes politiques sont incapables de dépasser l'état mental de la masse quant aux choses fondamentales.* »

La demonomanie des sorciers (ainsi appelée pour la rage que les sorciers ont de courir après les diables, dit Bodin dans sa préface) a pris pour les chasseurs de sorcières le relais du *Malleus maleficarum;* disons que c'est le *Malleus* des juges laïques. Bodin est extrêmement crédule; impressionné par le fait que, dans le premier procès de sorcellerie auquel il ait assisté, l'accusée, Jeanne Harvillier,



188. - *Portrait de Jean Bodin*, burin attribué à F. Stuerhelt.

ait tout confessé sans torture, il n'encourage pas moins les juges à employer la question et des procédures exceptionnelles dans un crime aussi exceptionnel.

Bodin a été étudié par tous les spécialistes de l'histoire de la sorcellerie, déjà souvent cités, auxquels nous renvoyons le lecteur.

188

Portrait de Jean Bodin, burin attribué à F. Stuerhelt, XVIIe s.

14,9 × 11,8 cm.
Isolle (Jacques), *Les illustres d'Anjou. 75 cuivres gravés des XVIIe et XVIIIe siècles, extraits de la coll. du Musée Saint-Jean d'Angers...*, Angers, 1941, petit in-folio, 22 p., 75 pl., n° 9.
Cabinet des estampes, N2.

Jean Bodin, né en 1529 ou 1530 à Angers, est mort en 1596. Il voyage beaucoup, en France, à Toulouse où il enseigne pendant douze ans le droit romain, à Genève, en Angleterre. Il publie en 1576 la *République* qui lui vaut la renommée. Il fut suspecté d'hérésie, et il est probable que seule la peur du bûcher l'empêcha d'abandonner le catholicisme.

Il est curieux de voir que celui « *qui avait traité Jean Wier d'infâme magicien fut traité à son tour de magicien, d'athée, de juif, etc., par des hommes qui le jugeaient trop modéré* ». (Caro Baroja, *op. cit.*, p. 135.) Sa *Demonomanie* fut même condamnée par Rome.

189

Scot (Reginald). *The discoverie of witchcraft...* London, William Brome, 1584. In-4°, 560 p., figures.

Département des imprimés, Réserve, R. 1532.

Le plus célèbre successeur de Jean Wier, dans la lutte contre la répression aveugle d'une hypothétique sorcellerie, est l'Anglais Reginald Scot. Son livre, le premier ouvrage anglais sur le sujet, fut brûlé, en même temps que celui de Wier, par Jacques Ier d'Angleterre dès sa montée sur le trône.

Jacques Ier écrivit d'ailleurs lui-même une réfutation de ces deux auteurs.

Mais les travaux de Scot, comme ceux de Wier, n'eurent aucune efficacité dans l'immédiat : que peut faire le bon sens contre la peur aveugle ?

Scot est né en 1538 dans le comté de Kent. Étudiant à Oxford, il fut membre du Parlement pendant un an. Son livre fut sans doute inspiré par l'horreur d'une exécution massive de sorcières à Saint-Osyth, dans le Kent, en 1582.

190

Portrait de Pierre Le Loyer, burin, XVIIe s.

14,8 × 11,2 cm.
Isolle (Jacques), *Les illustres d'Anjou...*, n° 43.
Cabinet des estampes, Na 190, in-4°.

Pierre Le Loyer est né à Huillé (Maine-et-Loire), en 1550. Il fait ses études de droit à Paris et à Toulouse. Nommé conseiller au présidial d'Angers, il semble plutôt soucieux de littérature. Il meurt à Angers en 1634. (Isolle, *op. cit.*).

Il est surtout connu par ses *Quatre livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et demons se monstrans sensiblement aux hommes...*, Angers, G. Nepveu, 1586, in-4°.

« *Avant de se préoccuper des démons, il a publié en 1576 une* Erotopegnie *ou* Passe temps d'amour, *qui ne révèle pas une âme assombrie et angoissée par les entreprises du Malin.* » (Mandrou, *op. cit.*, p. 140, à propos des qualités intellectuelles des démonologues.)

191

Jacques Ier d'Angleterre. *Daemonologia, hoc est adversus incantationem sive magiam institutio...* Hanoviae, apud G. Antonium, 1604. In-12, 191 p.

Département des imprimés, R. 39097.

Paru pour la première fois à Edimbourg en 1597, et en anglais, alors que Jacques Ier n'était que Jacques VI d'Écosse, ce livre était surtout destiné à réfuter ceux de Jean Wier et de Reginald Scot. Devenu roi d'Angleterre et d'Écosse en 1603, Jacques en donna une nouvelle édition à Londres.

Il croyait fermement à la sorcellerie, et il aggrava les lois anglaises, jusque-là modérées, en cette matière. A la fin de son règne (1628), il devint sceptique, au fur et à mesure des procès qu'il étudiait.

192

Portrait de Jacques Ier d'Angleterre, burin de Laurence Johnson, 1603.

29,3×21,8 cm.
Cabinet des estampes, N2.

B. - LES CHASSEURS DE SORCIÈRES.

1. - Les inquisiteurs.

193

Jacquier (Nicolas). *Flagellum haereticorum...* Francofurti ad Moenum, apud N. Bassaeum, 1581. In-8°.

Département des imprimés, D. 39257.

Nicolas Jacquier, Dominicain, fut inquisiteur à Tournai en 1465, en Bohême en 1466, où il lutta contre les Hussites, puis à Lille, de 1468 à sa mort en 1472.

Auteur en 1452 d'un *Tractatus de calcatione demonum,* où il assimile les Vaudois d'Arras à des sorciers (Robbins, *op. cit.*), il a également écrit un *Flagellum haereticorum fascinariorum* qui n'a été publié, semble-t-il, qu'en 1581.

194

Prierio (Silvestro). *Summa summarum, que silvestrina dicitur...* Bononia, 1514. In-4°, 676 ff.

Département des imprimés, Réserve, E. 3042.

La première édition est parue à Bologne en 1504. Silvestro Mazolini, dit Prierio, ou Prierias (mort en 1523), Dominicain, était des plus grands théologiens de son temps. Il fut le champion du pape contre Luther. Il fut également inquisiteur en Lombardie de 1508 à 1512.

Il s'est surtout attaché à réfuter le canon *Episcopi* qui condamnait comme hérétiques ceux qui croyaient aux fariboles des sorcières. (Lea, *op. cit.*)

195

Bernardus Comensis. *Lucerna inquisitorum haereticae pravitatis...* Mediolani, apud V. et H. Fratres Metios, 1566. In-8°, 102 et 25 ff.

Département des imprimés, E. 4600(1).

A la fin de cet ouvrage est imprimé un petit traité sur les sorcières *(De strigibus)*, qui fut écrit vers 1510.

Ce Dominicain fut nommé inquisiteur de Côme en 1505 (Hansen, *op. cit.*, pp. 279-280). Il croit résolument à tout ce qu'on peut raconter des sorcières.

196

Prierio (Silvestro). *De strigimagarum demonumque mirandis libri tres.* Romae, 1521. In-4°.

Département des imprimés, Réserve, E. 2339.

Cet ouvrage est influencé par le *Malleus maleficarum* et la pratique de l'inquisition des sorcières pendant quatre ans en Lombardie. Il donne des règles pour rendre la justice en matière de maléfices. L'accusé n'a guère de chances de s'en sortir.

197

Grillando (Paolo). *Tractatus de hereticis et sortilegiis...* Lugduni, apud J. Giuncti, 1536. In-8°, table, 128 ff.

Département des imprimés, Réserve, E. 4614.

Écrit vers 1525, ce livre a connu de nombreuses rééditions après 1536. Paolo Grillando était juge papal, en matière de sorcellerie, dans le district de Rome.

Par les histoires dont son livre est truffé, et qui fleurent le conte populaire, Grillando a largement contribué au développement de la mythologie sorcière.

198

Ciruelo (Pedro Sanchez). *Reprobación de las supersticiones y hechizerías*... Salamanca, por Pedro de Castro, 1541. In-4°, 84 ff.

Département des imprimés, Réserve, R.1331.

C'est le premier ouvrage sur la sorcellerie en langue espagnole, dont la première édition est parue en 1539 (Robbins, *op. cit.*). La version latine, *Opus de magica superstitione,* avait été publiée à Alcala en 1521.

L'auteur a été inquisiteur à Saragosse pendant trente ans. Pour lui, le sabbat est peut-être simplement une illusion. Mais dans ce cas, l'illusion résulte d'un pacte avec le diable, et n'est pas moins condamnable.

Mais il serait injuste d'oublier, parmi ces inquisiteurs, le grand Alonso de Salazar y Frias, qui, dans les années 1610, agissant en Navarre et dans le Pays basque espagnol, non seulement se montra plus clément que ses collègues, mais s'attacha à leur démontrer, ainsi qu'aux « sorciers » eux-mêmes, que leurs croyances n'avaient aucun fondement.

Il eut un rôle très important, en Espagne du moins, dans l'adoucissement de la répression et dans sa disparition progressive. Le personnage, intéressant à tous égards, n'a été que peu étudié jusqu'à présent. L'étude la plus récente est résumée par Julio Caro Baroja dans son livre, *Les sorcières et leur monde,* pp. 209-216.

2. - Les laïques.

199

Remy (Nicolas). *Demonolatreiae libri tres*... Lugduni, in officina Vincentii, 1595. In-4°, 14-394 p.

Département des imprimés, Réserve, R. 8877.

Nicolas Remy est né vers 1530 à Charmes (Vosges), dans une famille de juristes. Il étudie le droit à l'Université de Toulouse. De 1563 à 1570, il est à Paris, puis il est nommé lieutenant-général dans les Vosges; en 1575 il est conseiller privé de Charles III de Lorraine qui le nomme en 1591 avocat général. Il meurt en avril 1612. (Robbins, *op. cit.*)

C'est un redoutable personnage. Sa « démonolâtrie » fut saluée « *comme la plus importante encyclopédie catholique depuis le* Malleus. » « *Remy était un érudit fort cultivé, un poète latin habile, un historien dévoué à son pays.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*) Il se vantait d'avoir fait brûler neuf cents sorcières en quinze ans.

Remy a été étudié notamment par Christian Pfister, *Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle* dans *Revue historique,* 1907, et par Étienne Delcambre dans différents travaux très importants, comme *Le concept de la sorcellerie dans le duché de Lorraine au XVIe et au XVIIe siècle,* Nancy, 1948-1951, 3 vol.

200

Boguet (Henry). *Discours des sorciers, avec six advis en faict de sorcellerie, et une instruction pour un juge en semblable matière...* Lyon, P. Rigaud, 1610. 3 tomes en 1 vol. in-8°.

Département des imprimés, R. 29400.

Henri Boguet est né vers le milieu du xvie siècle, à Pierrecourt, petit village situé près de Champlitte, en Haute-Saône. Il fait ses études de droit à Dole, où il s'installe ensuite comme avocat. En 1596, il devient Grand-Juge de la Terre de Saint-Claude. C'est là qu'il exercera ses talents particuliers de chasseur de sorcières; leur poursuite assidue lui donnera l'occasion de publier un ouvrage redoutable, le *Discours execrable des sorciers,* dont la première édition paraît en 1602 à Lyon, accompagné d'une *Instruction pour un juge en faict de sorcellerie* et, plus tard, de *Six advis en faict de sorcellerie.*

Boguet est également l'auteur de deux livres d'un genre assez différent : un traité de droit, sur les coutumes de Franche-Comté, et une biographie de saint Claude. Malheureusement, c'est à ses travaux sur la sorcellerie qu'il doit d'être très connu. Mais dès son temps ils le rendaient tristement célèbre (une dizaine d'éditions en huit ans), au point qu'il interdit lui-même leur publication à partir de 1610. Il avait acquis une réputation d'implacabilité qui inquiétait ses contemporains, et il ne réussit à être nommé conseiller au Parlement de Dole qu'après de nombreuses difficultés, deux mois seulement avant sa mort en février 1619.

On consultera les ouvrages que lui a consacré Francis Bavoux (*Boguet, Grand Juge de la Terre de Saint-Claude, discours de réception à l'Académie de Besançon,* Besançon, Impr. Le Comtois, 1956, et *Les procès inédits de Boguet en matière de sorcellerie dans la Grande Judicature de Saint-Claude, XVIe-XVIIe siècles,* Dijon, Impr. Bernigaud et Privat, 1958).

201

Lancre (Pierre de). *L'incredulité et mescreance du sortilege pleinement convaincue...* Paris, N. Buon, 1622. In-4°, 841 p.

Département des imprimés, R. 7788.

En 1609, Pierre de Lancre, 1553-1631, conseiller au Parlement de Bordeaux envoyé en mission dans le Labourd, aurait fait brûler six cents sorciers et sorcières basques.

C'est un érudit, un poète et un excellent écrivain. En ce qui concerne les sorcières, il croit à n'importe quoi. Trevor-Roper *(op. cit.)* l'accuse d'antisémitisme. Son expérience de la sorcellerie est reportée dans ce gros ouvrage et dans un autre, un peu moins épais, le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges* (notre n° 79).

202

Carpzov (Benedict). *Practicae novae imperialis saxonicae rerum criminalium...* Lipsiae, impensis C. Kirchneri, 1655. In-4°, [x] - 356 - [92] p.

Département des imprimés, F. 14914.

La première édition de cet ouvrage date de 1635, c'est-à-dire quatre ans après celui de Spee. Carpzov (1595-1666) est un juriste éminent.

Qu'il soit luthérien ne l'empêche pas de citer abondamment le *Malleus* et Del Rio.

Il admettait, comme Spee, qu'on faisait de la torture un usage abusif, mais la nécessité rendait son emploi obligatoire, « *même pour ceux qui semblaient innocents; et sa conception de l'innocence n'était pas libérale. Il soutenait que ceux qui croyaient seulement avoir été au sabbat devaient être exécutés, car la croyance impliquait la volonté* ». (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 203.) Il se vantait d'avoir lu la Bible en entier cinquante-trois fois et d'avoir condamné à mort vingt mille personnes.

203

Portrait de Benedict Carpzov, burin de Johann Dürr d'après Margareta Rastrum, 1653.

27,2×16,5 cm au second trait carré.
Cabinet des estampes, N2.

C. - LE DÉROULEMENT DES PROCÈS.

204

Justicia, burin de Ph. Galle d'après P. Brueghel l'Ancien, chez Cock, 1559.

22,3×28,7 cm.
Bastelaer 135. Hollstein 135. Lebeer 34.
Cabinet des estampes, Cc 5, in-folio.

Brueghel nous montre ici, sans cruauté excessive, l'aspect extérieur de la justice au XVIe siècle, et plus précisément de l'application de la justice en matière criminelle.

En effet seules les causes criminelles justifient la torture, qu'on voit pratiquer au premier plan à gauche : le chevalet, auquel s'ajoute l'eau qu'on force à boire, la chandelle pour brûler la plante des pieds, et sous le chevalet un poids pour écraser le ventre gonflé d'eau, des verges pour fouetter. Pendant ce temps, un greffier note les réponses éventuelles du supplicié.

Au second plan à droite, un interrogatoire sans torture, qui n'est peut-être bien qu'un préliminaire.

Tout le fond de la gravure est consacré aux exécutions des sentences.

205

Scène allégorique avec un Magicien, dessin de Giovanni Antonio Lelli, XVIIe s.

Encre brune, plume et lavis, rehauts de blanc, sur traits à la pierre noire.
27,1×42 cm.
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 2951.

Un magicien, dans un cercle diabolique, chancelle, au point d'en perdre sa chaussure, sous le regard perspicace de la Sagesse, un caducée à la main. A droite, craintifs, deux personnages, l'un vêtu comme un soldat romain et tenant

un bouquet de fleurs, l'autre portant une toge, la tête laurée, fuient les lieux de la confrontation. Derrière le magicien se trouve un jardin clos planté d'arbres dont certaines branches sont animées d'une vie monstrueuse.

Ce dessin est traditionnellement attribué à Andrea Camassei. Il figure ainsi à l'exposition organisée par le Cabinet des dessins du Musée du Louvre en 1959, *Dessins romains du XVIIe s.* Mais Konrad Oberhuber a retrouvé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale une gravure d'après ce dessin, portant la lettre suivante: *C. CUNGIUS F., IOAN.ANTONIUS LAELIUS INVEN.* (Cabinet des estampes, Eb 19, in-folio, p. 119).

L'estampe porte en outre deux devises : *FRAUDES SAPIENTIA SOLVIT,* qu'on peut considérer comme le titre et, au-dessus du portail du jardin : *POMIS NOMINA SUA SERVANT,* formule qu'on retrouve dans de nombreuses gravures de Cungio d'après Andreas de Ancona.

Signalons qu'il existe un autre état de la gravure, sans la devise au-dessus du portail, mais avec un encadrement qui comporte un long texte.(Cabinet des estampes, Eb 22b, in-folio).

En matière de sorcellerie, la procédure a toujours, ou presque, été exceptionnelle, qu'il s'agisse de celle employée par les inquisiteurs pour combattre l'hérésie ou de celle recommandée par les juges laïques lorsqu'ils auront supplanté dans ce domaine l'autorité ecclésiastique.

Pourquoi une procédure exceptionnelle ? Tous les démonologues sont d'accord pour dire que le crime de la sorcellerie est exceptionnel. Se détournant de Dieu pour devenir adorateur du diable, le sorcier commet un crime de lèse-majesté divine. Le crime de lèse-majesté humaine était déjà considéré comme le pire.

En outre, le crime de sorcellerie contient tous les autres qu'on peut imaginer : parricide, infanticide ou homicide simple, par sort ou par empoisonnement, sans parler des destructions de récoltes et massacres d'animaux.

Ce qui ajoute encore à l'extraordinaire de la procédure, c'est la difficulté de la preuve. On peut même se demander si ce n'est pas cette difficulté, *« en un crime si couvert et si caché »,* qui a entraîné le reste.

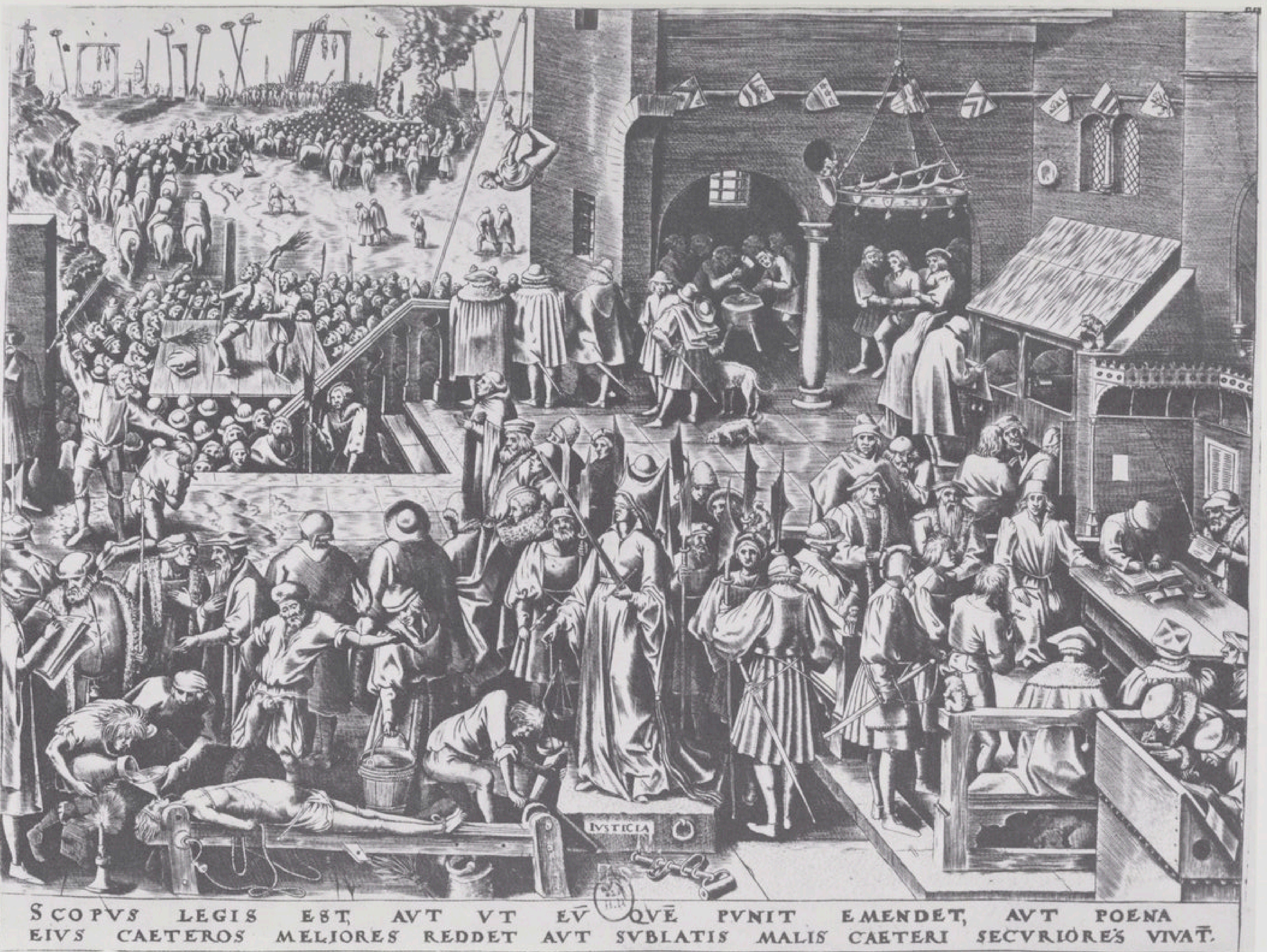
206

La Preuve par l'Eau froide, eau-forte de Pierre Giffart d'après Sebastien Leclerc, 1702.

Frontispice pour Pierre Le Brun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses...* Rouen, G. Behourt, 1702. In-12, 637 p.
Département des imprimés, V. 21968.

C'est une forme de preuve assez répandue, qui a connu un certain succès, et qui a fait naître plusieurs ouvrages très sérieux en la matière.

Comment procédait-on ? Si une personne était soupçonnée d'être sorcière, on la dévêtait, on lui attachait les mains et les pieds ensemble, puis on la posait doucement sur l'eau de la rivière la plus proche. Si elle ne coulait pas, elle était considérée comme sorcière, parce que cela signifiait que le diable la soutenait. Si elle coulait, on se hâtait de la repêcher.



204. - *Justicia*, burin de Ph. Galle d'après P. Brueghel l'Ancien.

207

Scribonius (Wilhelm Adolf). *De examine et purgatione sagarum per aquam frigidam epistola*... Lemgoviae, apud C. Grothenium, 1583. In-8°, paginé à la main 336-378.

Département des imprimés, Réserve, Z. Fontanieu 156(6).

« *Scribonius, le défenseur de l'épreuve de l'eau froide, était un professeur de philosophie qui écrivit des ouvrages de sciences naturelles et de mathématiques.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 222.)

208

Neuwaldt (Hermann). *Exegesis purgationis sive examinis sagarum super aquam frigidam projectarum in qua refutata opinione Guilhelmi Adolphi Scribonii*... Helmstadii, ex. J. Lucius, 1584. In-8°, 60 ff.

Département des imprimés, E. 4643(3).

C'est une réponse à l'ouvrage précédent.

209

L'Épreuve par l'Eau froide. *(Eigentliche Abbildung der ehemaligen Probe und Reinigung der Hexen auf dem kalten Wasser)*, eau-forte, XVIIIe s.

12,2×8,4 cm.
Ill. pour Eberhard David Hauber, *Bibliotheca, acta et scripta magica*..., Lemgo, J.H. Meyer, 1738-1745, in-8°, 3 vol., t. I, fascicule 3.
Département des imprimés, Q. 3379-3381.

Bodin, dans sa *Demonomanie,* livre IV, chap. 4, condamne cette pratique comme superstitieuse. « *Car le diable faict par ce moyen une sorcellerie de la justice, qui doit estre sacree.* »

Ce système de preuve, équivalent du jugement de Dieu, n'était cependant guère employé.

Le moyen le plus efficace pour savoir si une personne était ou non sorcière était la torture.

Mais disons un mot de l'enquête. En principe, il y a enquête à partir d'une plainte. Cette plainte peut être formulée directement auprès des cours de justice locales. La délation, en ce genre de crime, est fortement encouragée. En effet les juges craignent que le peuple, terrifié par les sorcières, n'ose les dénoncer. Dans la pratique, et de plus en plus, la justice agira de son propre chef, et traînera elle-même les coupables devant le tribunal.

Le prétexte de l'action sera le « bruit commun » que telle ou telle personne est sorcière. Le bruit commun est une présomption violente de la culpabilité de l'accusé, et qui suffit, dans la pratique, à le soumettre à la torture.

Il y a aussi les accusations portées par les possédés, cas assez fréquent. Le possédé, ou plutôt les diables qui le possèdent, exorcisés, dénoncent celui qui les a envoyés dans ce corps. A l'objection faite du caractère essentiellement trompeur des démons, Boguet répond que les diables sont menteurs, certes, mais qu'adjurés au nom de Dieu ils disent la vérité *(Premier advis en faict de sorcellerie)*.

Au bruit commun s'ajoutent les témoignages. En ce crime exceptionnel (la participation au sabbat est nocturne, et le sabbat se déroule en des lieux déserts et lointains), tous les témoins ou presque sont recevables, même si ce sont des criminels, même s'ils sont du sang de l'accusé. Boguet, dans son *Discours des sorciers,* décrit la scène horrible d'une confrontation entre père et fils (affaire Guillermoz), l'enfant mythomane accusant son père de l'avoir emmené au sabbat et les condamnant ainsi tous les deux.

Il faut ajouter à tout cela des arguments tirés de l'expérience des juges. Ainsi la sorcière, devant le juge, regarde à terre ou de côté, elle est incapable de verser la moindre larme (argument de poids, quand on sait que les femmes pleurent à volonté) même sous la torture.

Très importante aussi est la « marque des sorcières ». Le diable, lorsqu'il acquiert un nouveau suppôt, le marque de sa griffe : les formes de ces marques et leur localisation varient; ce qui est stable, c'est que si on enfonce une aiguille dans la chair à l'endroit de ces marques, l'accusé ne sent aucune douleur. Observation en faveur de l'hystéro-épilepsie des prétendues sorcières.

210

SCÈNE D'INQUISITION, peinture d'Alessandro Magnasco, v. 1710-1720.

Toile, 44×82,5 cm.
Mostra del Magnasco, Catalogo a cura di Antonio Morassi, Genova, giugno-ottobre 1949, nº 16 (reprod. fig. 18).
Vienne, Kunsthistorisches Museum.

Magnasco nous montre comment pouvait se dérouler un interrogatoire serré, et un bref échantillonnage des diverses tortures employées.

211

BAMBERGISCHE Halsgerichts und rechtlich Ordenung... [Mainz,] Johann Schöffer, 1510. In-folio.

Département des imprimés, Réserve, F. 667.

212

MILLES DE SOUVIGNY (Jean). *Praxis criminis persequendi...* Paris, chez A. et C. Les Angeliers, 1541. In-folio, 85 ff., gr. sur bois.

Département des imprimés, Réserve, F. 158.

213

DAMHOUDER (Joost de). *Praxis rerum criminalium...* Antverpiae, apud J. Bellerum, 1570. In-4°, 508 p., pl.

Département des imprimés, Réserve, F. 878.

La torture n'est pas réservée aux seuls cas de sorcellerie, elle est utilisée au criminel en général. Les juges en matière de sorcellerie en ont abusé, et furent attaqués non parce qu'ils soumettaient leurs accusés à la torture, mais parce qu'ils le faisaient en l'absence de toute présomption sérieuse.

Il est certain que de tels instruments déliaient les langues, et il ne faut pas s'étonner que des villages entiers aient été vidés de leurs habitants à la suite de dénonciations en cascades.

214

LIPSE (Juste). *Justi Lipsii de cruce libri tres...* Antwerpiae, ex off. plantiniana, apud viduam et J. Moretum, 1594. In-4°, 120 p., fig.

Département des imprimés, R. 7864.

« *Il est facile de constater que, directement ou indirectement, la torture jouait un rôle dans la plupart des procès de sorcellerie en Europe, faisant surgir des sorcières là où il n'y en avait pas et se multiplier tout à la fois victimes et témoignages. Sans la torture, les épidémies paniques arrivées peu après 1590 ou peu avant 1630 auraient été inconcevables. Mais nous est-il possible d'imputer vraiment toute l'épidémie à la torture ?* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 165.)

Ce serait aller trop loin et trop vite, en effet. Nombre d'accusés avouent être sorciers, et avoir participé au sabbat avec une facilité déconcertante. Jeanne Harvillier, dont le procès a en quelque sorte provoqué l'écriture par Bodin de sa *Demonomanie,* a avoué spontanément.

C'est évidemment un argument très fort pour les chasseurs de sorcières, et très embarrassant pour l'historien. Il amène à se demander s'il n'y a pas un immense quiproquo entre les accusés et les accusateurs. Si le « sabbat » existait vraiment, mais qu'il ne fût qu'une fête populaire (du genre de la fête de l'âne ou de la fête des fous, où la société se trouvait inversée, l'Église et l'autorité royales moquées) condamnée, mais organisée malgré toutes les interdictions, on obtiendrait un résultat à peu près identique. Pour le paysan, la fête ne serait qu'un monôme, pour le juge, une atteinte aux autorités religieuse et civile, comme un chahut de lycéen est, selon le point de vue du spectateur, divertissement ou trouble de l'ordre public.

215

NICOLAS (Augustin). *Si la torture est un moyen seur à verifier les crimes secrets, dissertation morale et juridique par laquelle il est amplement traité des abus qui se commettent partout en l'instruction des proces criminels, et particulierement en la recherche du sortilege...* Amsterdam, A. Wolfang, 1682. In-8°, 232 p.

Département des imprimés, F. 25669.

Cet ouvrage, « *qui reprend pour une part les arguments strictement judiciaires de Spee et de Velledor* (le traducteur de Spee), *et discute longuement Remy, Del Rio, Bodin,*



217. - *Scène de torture*, bois anonyme allemand.

Boguet, Wier et Jacques d'Autun » (Mandrou, *op. cit.*, p. 484 n.) est contemporain de l'édit royal de juillet 1682 qui, après l'affaire des Poisons, établit une distinction entre sorciers et empoisonneurs. Le livre de Nicolas est à rapprocher de celui, plus important encore, de Jean-Baptiste Thiers (*Traité des superstitions*, Paris, 1679) et de la démonstration de Malebranche, dans la *Recherche de la vérité*, publiée en 1674. Sur ce point, et sur l'édit de 1682, *cf.* Mandrou, *op. cit.*

216

La Question, bois gravé de Hans Burgkmair, XVIe s.

14,2×15,2 cm.
Passavant III, 277.
Ill. pour *Teutsch Cicero*, Augsburg, 1533.
Cabinet des estampes, Ec 155, petit in-folio.

Estrapade, chevalet, et supplice du taureau d'airain.

217

Scène de Torture, bois gravé anonyme allemand, XVIe s.

7×10,5 cm.
Cabinet des estampes, Li 58a, in-folio.

218

L'Estrapade *(Mariotto di Martino)*, burin de Jacques Callot.

12×8 cm.
Lieure 105.
Ill. pour la suite des *Miracles de Notre-Dame de l'Annonciade*, par G. A. Lottini.
Cabinet des estampes, Ed 25a, in-folio.

219

L'Estrapade, dessin de Domenico Beccafumi, XVIe s.

Encre brune, plume et lavis, sur traits à la pierre noire. 24×30,5 cm.
R. Bacou, *Dessins du Louvre, école italienne*, Paris, 1968, nº 32 (reprod.).
Giorgio Vasari, dessinateur et collectionneur, Paris, Louvre, 1965, nº 68.
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 256.

220

Scène d'Inquisition, peinture d'Eugenio Lucas y Padilla, 1851.

Toile, 80×170 cm.
Musée du Louvre, Département des peintures, R.F. 2357.

Sous la torture, le plus innocent et le plus raisonnable finit par avouer les pires crimes, et les plus absurdes.

Il n'est pas question qu'il ne cède pas, car les magistrats sont persuadés de sa culpabilité, et s'il se tait, ou s'il nie, s'il refuse d'accuser ses complices, c'est qu'il veut respecter les accords qu'il a passés avec Satan.

221

Portrait de Jean-Georges Fuchs de Dornheim, burin de Pierre Isselburg, XVIIe s.

20,8 × 13,8 cm.
Cabinet des estampes, coll. Lallemand de Betz 11125, Ne 19, in-folio.

Jean-Georges II Fuchs de Dornheim était prince-évêque de Bamberg. Redoutable chasseur de sorcières, on dit qu'il en fit brûler six cents pendant les dix années (1623-1633) de son règne. Il y gagna son surnom de *Hexenbischof*, l'évêque des sorcières. (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 201.)

222

La maison des Sorcières, eau-forte de Mathieu Mérian le Vieux, 1627.

24,7 × 27,4 cm.
Wüthrich 591 (reprod. pl. 373).
Cabinet des estampes, Vc 266, in-folio.

La persécution des sorcières à Bamberg sous le prince-évêque Fuchs de Dornheim atteignit un sommet. Le prélat trouvait un grand appui en son suffragant, Friedrich Forner, émule de Binsfeld de Trèves et auteur d'un livre sur le sujet : *Panoplia armaturae Dei, adversus omnem superstitionum, divinationum, excantationum demonolatriam...*, Ingolstadii, typis G. Haenlini, 1626, in-4°, 292 p.

Le prince-évêque, pour accélérer la lutte contre le maléfice, « *fit construire une « maison des sorcières » complète, avec chambre de tortures ornée de textes bibliques appropriés.* » (Trevor-Roper, *op. cit.*, p. 201.)

La procédure dure aussi longtemps que la résistance de l'inculpé. S'il ne cède pas à la torture, la prison aura raison de lui. Car tous les moyens sont bons pour obtenir ses aveux.

223

Quatre Personnages admonestant quatre Prisonniers, dessin anonyme, école allemande, vers 1570-1580.

Encre de Chine, plume et lavis. 18,2 × 15,6 cm.
Demonts (L.), *Musée du Louvre. Inv. général des écoles du nord. Écoles allemande et suisse*, t. II, n° 433 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 18675.

Jusque dans la prison, le présumé sorcier est poursuivi sans répit. Quand ce ne sont pas des juges, ce sont des « moutons ». « *Il faut aussi* », dit Bodin *(Demonomanie, IV, 1)*, « *mettre des espions accords et bien entendus, qui se disent prisonniers pour cas semblable que le sorcier accusé, et par ce moyen tirer sa confession. Et s'il ne veut rien dire il luy faut faire croire que ses compaignons prisonniers l'ont accusé, encores qu'il n'y ayent pensé : et alors pour se venger, il rendra, peut-estre, la pareille* ».

224

Prisonnier ployé sur sa Chaine, eau-forte et burin de Goya, XVIII[e] s.

11×8,5 cm.
L. Delteil 31. Harris 26.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *La prison est aussi barbare que le crime* » dit Goya. Les juges des sorcières n'étaient pas partisans de la prison. « *Parce qu'elle parle au diable, qui la destourne de dire la verité, ou la faict departir de ce qu'elle a confessé, et tousjours luy promet qu'elle ne mourra point, dont il advient plusieurs inconveniens. Car il s'en est trouvé qui pensoient voller, estans dedans la prison, comme ils faisoient hors la prison, et se rompoient le col* », dit Bodin (*op. cit.*, IV, 1), reconnaissant un peu plus loin le grand nombre de suicides parmi les prisonniers.

225

Prisonnier torturé, de face, eau-forte de Goya, XVIII[e] s.

11,5×8,5 cm.
L. Delteil 32. Harris 27.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

Le commentaire de Goya : « *On peut s'assurer d'un prisonnier sans qu'il soit besoin de lui imposer des tortures,* » vaut particulièrement en matière de sorcellerie. En effet les sorcières, aidées du diable, peuvent se libérer à leur gré de leurs fers. C'est d'ailleurs sans importance, car, une fois tombées entre les mains de la justice, contre laquelle le diable est impuissant, il leur est impossible de s'en évader.

226

Prisonnier torturé, de profil, eau-forte de Goya, XVIII[e] s.

10,9×7,4 cm.
L. Delteil 33-2. Harris 28.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

De Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges,* raconte l'histoire suivante : « *Une fille d'Ascain..., âgée de 15 à 16 ans, maintint à une de nos prisonnières, laquelle depuis a été exécutée, qu'elle la menait au sabbat, même la nuit devant son confrontement. La sorcière répondit que cela était notoirement faux, d'autant qu'elle n'était sorcière; et que quand elle le serait, elle était prisonnière, attachée par le pied avec de gros fers, et veillée par plusieurs personnes qui ne l'avaient jamais perdue de vue... A la vérité, le diable ne les peut absolument tirer de prison et arracher tout à fait des mains de la justice, mais il les peut fort bien tirer de prison pour les mener au sabbat, étant toutefois contraint de les y remettre* ». Pour expliquer que l'absence de la sorcière n'ait pas été remarquée par ses gardes, De Lancre, rarement à bout de ressources, suppose que le diable avait mis à sa place un fantôme ayant son apparence, et que, pour éviter qu'elle ne se coupât lors d'un futur interrogatoire, il lui racontait tout ce qui s'était passé en prison pendant qu'elle dansait au sabbat.

227

Elles sont rendues au Sommeil *(Las rinde el sueño)*, aquatinte de Goya, XVIIIe s.

19×13,7 cm.
L. Delteil 71-2. Harris 69.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Qu'on ne les réveille pas ! Le sommeil est peut-être l'unique bonheur des misérables* ». (Commentaire de Goya.)

Bodin (*op. cit.*, IV, 1, édition de 1587) après avoir vanté les mérites du chevalet, vante ceux de la torture par privation de sommeil, « *car les membres ne sont point rompus, et sans peine ny travail on tire bien tost la vérité.* » Il décrit ainsi « *la gehenne de Florence, qui a l'empeschement de dormir : car on attache l'accusé comme ceus à qui on donne l'estrapade, et on le fait soir sur une chere en pendant, sur laquelle il se peut reposer tant qu'il peut veiller; mais si tost qu'il dort, il tombe, et se trouve pendu par les deux poings derriere à une corde, qui leur cause la douleur qu'ils ne peuvent dormir; aussi tost ils se remettent sur la chaire, enfin ils disent tout* ».

Ce genre de torture, qui ne laisse pas de traces, a peut-être été bien plus employé qu'on ne l'a dit. Matthew Hopkins, le terrible « *Witchfinder* » anglais des années 1640, l'utilisait. On sait que le manque de sommeil fait délirer : les juges ont dû obtenir ainsi d'intéressantes révélations.

Il est rarissime que l'accusé ne finisse par avouer. Mais le cas s'est produit. Mandrou estime (*op. cit.*, p. 111) à 5 % le nombre d'inculpés qui réussissent à échapper, sinon à toute condamnation, du moins au bûcher, par leur résistance à la torture.

Presque toujours, c'est une sentence de mort qui est prononcée, stricte application de la loi divine : « *Vous ne souffrirez point ceux qui usent de sortilèges et d'enchantements, et vous leur ôterez la vie.* » (*Exode*, XXII-18.)

Et le crime de sorcellerie étant le crime le plus détestable qui se puisse imaginer, la peine à appliquer doit être la plus rigoureuse. Chez les anciens Hébreux, c'était la lapidation. La coutume chrétienne voulait que ce fût le feu. En Angleterre seule les sorcières étaient pendues.

228

Quatre Condamnés menés au Supplice, dessin anonyme néerlandais, début XVIe s.

Plume, lavis d'encre de Chine, avec rehauts de blanc, sur fond gris, 27,8×18,9 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord... Maîtres des anciens Pays-Bas nés avant 1550*, Paris, 1968, nº 139 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 19014.

Quatre condamnés sont conduits au supplice sur une espèce de haquet. L'un des quatre est encore torturé par le bourreau qui lui serre l'épaule gauche avec

une sorte de pince. Les condamnés sont nus jusqu'à la ceinture, ainsi que la femme, à qui l'on a laissé son bonnet.

Ils seront ainsi menés à travers la ville jusqu'au lieu du supplice (soit le lieu traditionnel de la justice, soit celui du sabbat) pour la plus grande édification du public.

229

Il n'y a pas eu de Remède *(Nohubo remedio)*, eau-forte de Goya, fin XVIIIe s.

19,3 × 13,6 cm.
L. Delteil 61. Harris 59.
24e pl. des *Caprices*.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Ils ont poursuivi cette sainte femme jusqu'à la mort ! Après lui avoir signifié sa sentence de mort, ils la mènent en triomphe* » (Commentaire de Goya.)

L'artiste fait allusion à l'une des activités les plus classiques des sorcières : la fabrication, à partir de simples, de médicaments. La sorcière qui soigne, la bonne sorcière, ou sorcière blanche, était encore au moyen âge séparée de la mauvaise sorcière, nécromancienne et empoisonneuse. La confusion s'est faite progressivement.

Lorsqu'il parle du triomphe, Goya insiste sur le côté éminemment spectaculaire des exécutions, appelés au Portugal *auto-da-fé* (actes de foi). L'Inquisition, désireuse de frapper l'opinion, faisait de ces scènes pitoyables de véritables cérémonies.

Il n'est pas douteux que le populaire était fortement impressionné, et une telle mise en scène ne pouvait que renforcer sa croyance en l'existence des sorcières. Il trouvait dans l'énoncé des sentences la matière de ses aveux à venir.

230

Auto-da-fé, gravure attribuée à Franz Hogenberg, XVIe s.

48,5 × 141 cm, sans la lettre.
Cabinet des estampes, AA4.

Cette grande estampe, formée de quatre plaques, présente dans le détail le déroulement d'un auto-da-fé selon l'Inquisition espagnole.

Pour donner plus de solennité à cette cérémonie, les juges groupent les condamnés. Ceux-ci sortent de la prison en procession, selon un ordre rigoureux, les moins coupables en tête, précédés d'enfants de chœur qui chantent les litanies des saints. Les pénitents marchent tête et pieds nus, comme des esclaves, un cierge éteint à la main.

Viennent ensuite ceux qui sont vêtus du *sambenito* (sorte de chasuble ornée de croix rouges) qu'ils sont condamnés à porter tout ou partie du reste de leur existence.

Les condamnés au feu leur succèdent, suivis eux-mêmes par tous les notables de la ville, la noblesse et le clergé, et par une multitude de peuple. La procession se dirige vers une espèce de théâtre bâti pour la circonstance sur une place de la ville, et où l'on fait asseoir les condamnés. Là, en présence de toute la cour, et du Grand Inquisiteur, ils entendront l'énoncé de leurs sentences. Le public sera ainsi bien informé de l'horreur de leurs crimes.

Les sentences sont rapidement exécutoires. Les hérétiques déjà morts sont exhumés et brûlés, les contumaces pendus et brûlés en effigie.

De tels spectacles répandaient la terreur et l'admiration.

Il faut ajouter que l'Inquisition espagnole a été moins sévère pour les sorcières que pour les juifs et les maures, après notamment les interventions du Dominicain Salazar y Frias.

231

DE CETTE POUSSIÈRE... *(Aquellos polbos...)*, eau-forte de Goya, XVIII[e] s.

21,5 × 15 cm.
L. Delteil 60. Harris 58.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

« *Quelle honte !* » écrit Goya. « *Traiter de cette manière une honorable femme qui pour deux fois rien rendait service à tout le monde avec diligence. Quelle honte !* ».

Goya nous montre ici un petit auto-da-fé, avec une seule condamnée. Le cérémonial est moins grandiose, mais le processus est identique.

232

JUGEMENT D'ADAM WALLACH A EDIMBOURG, dessin de Jacob Van der Ulft, milieu XVII[e] s.

Plume et aquarelle, 10,3 × 14,3 cm.
Lugt (Frits), *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord. École hollandaise,* n° 775 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins. Inv. 21436.

Ce dessin et le suivant sont des études pour des gravures illustrant l'ouvrage d'Adrian van Haemstede, *Historien der vromer martelaren,* Amsterdam, 1658. (Lugt, *op. cit.*)

Ulft montre le souci qu'avait l'Église, en matière d'hérésie, d'une justice publique et spectaculaire. Un jugement est une démonstration de force.

233

JEAN BRUGIER PENDU ET BRULÉ POUR HÉRÉSIE, dessin de Jacob Van der Ulft, milieu XVII[e] s.

Plume et aquarelle, 10,4 × 14,4 cm.
Lugt (Frits), *op. cit.,* n° 774 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 21435.

Au pied de la potence sont entassés des livres condamnés eux aussi au feu. Le cas est très fréquent.

Mandrou (*op. cit.,* p. 115) donne l'exemple d'un Franciscain condamné pour sorcellerie en 1604.

La sentence porte qu'une fois pendu son corps sera jeté au feu, « *dans lequel seront aussi pareillement jettés tous les livres, cousteaux, caractaires, billets, platines*



237. - *18 personnes brûlées à Salzbourg*, eau-forte de Jan Luyken.

gravées, animaux, images, patins, cartons, aiguilles et autre choses trouvées sur lui lors de sa capture et ailleurs, servans à la magie, pour estre bruslés et consumés avec son corps comme dessus ».

Le procès lui-même est bien souvent brûlé avec le sorcier, afin qu'il ne reste nulle part trace de tels méfaits. Cette coutume a sans doute favorisé les excès.

234

LE GARROTÉ, eau-forte de Goya, v. 1778.

33×21 cm.
L. Delteil 21-1. Harris 21.
Cabinet des estampes, Réserve, Bf 4j.

La plupart du temps, les condamnés au feu étaient, par humanité, étranglés avant d'être brûlés. Seuls les sorciers les plus récalcitrants étaient brûlés vifs.

235-240

THÉATRE DES MARTYRS, *depuis la mort de J.Christ jusqu'à present, representé en tres belles tailles-douces par le celebre graveur Jean Luyken.* Leyde, chez Pierre Van der Aa [, 1685].

Six eaux-fortes extraites de cet ouvrage.
11,5×14,5 cm.
Cabinet des estampes, Ec 46a, petit in-folio.

235. — Pl. 44. — *180 personnes brulees sous le nom d'Albigeois comme des heretiques, anno 1210.*

236. — Pl. 46. — *Environ 80 Vaudois brulez à Strasbourg, anno 1215.*

237. — Pl. 52. — *18 personnes brulees à Saltzbourg, anno 1528.*

238. — Pl. 58. — *Six freres et deux sœurs brulees à Amsterdam, anno 1549.*

239. — Pl. 85. — *Urselle, maitresse d'ecole, mise à la torture, fouettee et ensuite brulee, anno 1570.*

240. — Pl. 87. — *Anne Hendriks brulee à Amsterdam, anno 1571.*

241

LE SUPPLICE DE JACOB LE GUELDROIS, dessin de Jan Luyken, vers 1693.

Encre de Chine, plume et lavis. 11,9×13 cm.
Lugt (Frits), *op. cit.*, n° 432 (reprod.).
Musée du Louvre, Cabinet des dessins, Inv. 22742.

Le dessin porte une légende néerlandaise qui signifie : « Jacob le Gueldrois, brûlé devant l'ancien Hôtel de ville à Amsterdam, en 1549, pour motifs religieux ». C'est un projet pour une illustration de l'ouvrage de Carper Commelin, *Beschryvinge van Amsterdam*, 1693 (Lugt, *op. cit.*).

« *Combien qu'à dire verité quelque punition qu'on ordonne contre eux à rostir et brusler les sorciers à petit feu, si est-ce que ceste peine là n'est pas à beaucoup pres si grande que celle que Satan leur fait souffrir en ce monde, sans parler des peines eternelles qui leur sont preparees : car le feu ne peut durer une heure, voire demie, que les sorciers ne soient morts* ». (Bodin, *op. cit.*, IV, 1.)

242-243

Supplice de Protestants, deux eaux-fortes de Pierre Brebiette, XVIIe s.

12,2 × 9,5 cm.
Cabinet des estampes, Qb1, 1549.

244

Jean Huss sur le Bucher, gravure sur bois, XVIe s.

28,4 × 19,8 cm.
Cabinet des estampes, Réserve, coll. Hennin, 109.

Hussites, Vaudois, Albigeois, Cathares, Fraticelli, protestants, catholiques (selon le lieu), Juifs, Arabes, nomades, vieillards solitaires, boiteux, simples d'esprit, sorciers et sorcières : ce sont des minorités enclavées et non intégrées, en opposition de nature ou de fait avec une société quelconque; entre tous ces types d'étrangers, il y a assimilation, presque toujours théoriquement, et toujours pratiquement.

Marcelle Bouteiller, dans *Sorciers et jeteurs de sort,* Paris, Plon, 1958, rappelait ces quelques vers d'Eustache Deschamps, qui montrent bien cette assimilation :

« *Sorciers, sorcieres et devins,*
Coquins, couratiers de chevaux,
Sarrazins, juifs, larrons prouvez,
Moudreurs, ruffians et ribauds ».

(*Œuvres complètes,* Paris, Firmin-Didot, 1867-1903, t. VII, p. 68.)
La sorcière est un monstre social.

VIII. - LA SORCELLERIE MOQUÉE.

Il est difficile, nous l'avons vu, de dater avec certitude la naissance de la sorcellerie hérétique. Elle est en germe dans l'esprit humain de toute antiquité, elle est essentiellement le fruit de l'opposition entre un dogme et des croyances imprécises. Elle se nourrit de cette bataille. Elle meurt progressivement, au fur et à mesure que l'humain l'emporte sur le divin, que le magicien se sécularise. Il est sans doute un peu tôt pour l'enterrer définitivement.

Mais les procès pour sorcellerie sont devenus extrêmement rares à partir du XVIII[e] siècle. Si la croyance aux sorcières et en leur pouvoir diabolique se maintient incontestablement dans l'esprit populaire, du moins l'autorité publique est-elle capable de faire la part des choses.

Médecins, théologiens, magistrats, philosophes et savants ont longuement lutté pour parvenir à ce résultat. Isolés d'abord, comme Wier ou Scot, puis soutenus par une opinion de plus en plus nombreuse dont le bon sens est choqué par les scandales, tel celui de Loudun, et les folles persécutions des chasseurs de sorcières.

C'est à partir de la fin du XVII[e] siècle que ces progrès ont été les plus sensibles.

245

BEKKER (Balthasar). *Le monde enchanté, ou Examen des communs sentiments touchant les esprits, leur nature, leur pouvoir, leur administration et leurs operations et touchant les effets que les hommes sont capables de produire par leur communication et leur vertu... Traduit du hollandais.* Amsterdam, P. Rotterdam, 1694. In-12, 4 vol., portr.

Département des imprimés, D^2. 3759.

Balthasar Bekker (1634-1698) est un ministre hollandais, rationaliste disciple de Descartes et de Simon Stevin. En 1683, il publie une *Enquête sur les comètes,* où il montre qu'elles n'entraînent pas tous les maux dont la tradition les accuse.

En 1691, paraît la première édition, en néerlandais, du *Monde enchanté,* qui sera traduit en allemand en 1693, en français en 1694 et en anglais en 1695. Bekker ne nie pas l'existence des esprits, bons et mauvais, mais leur dénie tout rôle dans les affaires humaines. Il accuse ceux qui croient trop à la puissance du diable de dithéisme (pour ne pas dire manichéisme). Selon lui, la théorie de la sorcellerie a été inventée par la papauté « pour entretenir les flammes du purgatoire et remplir les poches du clergé » qui brûle les sorcières pour confisquer leurs biens et payer les inquisiteurs. C'est aller un peu loin, mais c'est de bonne guerre.

Considéré comme athée, attaqué par les calvinistes, il est en 1692 expulsé de l'Église réformée des Pays-Bas (Robbins, *op. cit.*).

« L'esprit du livre et la laideur de son auteur étaient tels qu'ils inspirèrent au poète La Monnaye l'épigramme suivante :

> *« Oui, par toi de Satan la puissance est brisée,*
> *Mais tu n'as cependant pas encore assez fait;*
> *Pour nous ôter du Diable entièrement l'idée,*
> *Bekker, supprime ton portrait. »*

(Caro Baroja, *op. cit.*, p. 235.)

246

Bordelon (Laurent). *L'histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle.* Amsterdam, Estienne Roger et al., 1710. In-12, 2 t. en 1 vol., pl.

Département des imprimés, Y^{2}. 42336-42336 bis.

Laurent Bordelon (1653-1730), né à Bourges, est mort à Paris, où il fut chapelain de Saint-Eustache. Il a écrit une trentaine d'ouvrages dont celui-ci est le plus célèbre. Monsieur Oufle (anagramme de le fou) est un « *pauvre homme* (qui) *avait passé une grande partie de sa vie à lire un nombre prodigieux de livres sur la magie et la sorcellerie, les spectres, les phantômes, les loups garous...* (et)... *ne croiait rien plus fortement que ce qui paraissait le plus incroyable aux autres* ». (Cité par Mandrou, *op. cit.*, p. 489).

La planche qui illustre cet ouvrage est un pastiche comique (et mieux gravé) de celle qu'on trouve dans le *Tableau de l'inconstance* de De Lancre.

247

Abomination des sorciers, burin de Jaspar Isac, vers 1610.

23,8 × 18,7 cm.
Cabinet des estampes, Réserve, coll. Hennin, 1635.

> *« Est-il rien qui soit plus damnable,*
> *Ny plus digne du feu d'enfer,*
> *Que cette engeance abominable*
> *Des ministres de Lucifer ?*
>
> *Ils tirent de leurs noirs mysteres*
> *L'horreur, la hayne, le debat,*
> *Et font de sanglans caracteres*
> *Dans leur execrable sabat.*
>
> *C'est là que ces maudites ames*
> *Se vont preparer leur tourment,*
> *Et qu'elles attisent les flammes*
> *Qui bruslent eternellement. »*

Le sérieux apparent de la lettre est contredit par l'image elle-même, traitée sur le mode comique. Au plus fort de la crise, tandis que les De Lancre, Boguet et Remy opèrent leurs massacres, les artistes gardent une attitude raisonnable : ils se moquent discrètement des croyances superstitieuses, tout en évitant d'attaquer de front les chasseurs de sorcières.

248

HUDIBRAS ET SIDROPHEL, eau-forte et burin de William Hogarth, 1725-1726.

> 24,2×35,5 cm sans le texte.
> Paulson n° 80 (reprod. fig. 84).
> 8e pl. de la suite de 12 pour *Hudibras* par Samuel Butler.
> Cabinet des estampes, Cd 13, in-folio.

Hudibras, sorte de don Quichotte britannique, est allé consulter Sidrophel, un charlatan de réputation. Une discussion les oppose, qui finit par une violente dispute (2e partie, chant 3).

Paulson, dans sa notice sur cette planche, fait plusieurs remarques sur l'horoscope tiré par Sidrophel. Il s'aventure peut-être dans cette carte du ciel curieusement traitée.

Le plus intéressant, dans la gravure, est l'accumulation des instruments de travail du magicien : outre les animaux immondes (reptiles, poissons, batraciens, chauves-souris) empaillés, il y a une chouette, un chat et un rat vivant.

La feuille de papier sur le sol est illustrée d'un cercle magique. Un couteau porte sur sa lame, gravée, la formule AGLA, d'origine hébraïque, qu'on retrouve dans nombre d'invocations ; il sort tout droit du livre de Reginald Scot (notre n° 189).

Sur le sol encore, outre des instruments d'observation et de mesure astronomique, un homoncule dans son flacon.

Autour du cou du magicien, une amulette. La bibliothèque de Sidrophel n'est pas très riche : on y trouve l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, les *Prophetíes* de Merlin l'enchanteur, un ouvrage de mythologie, un livre de Copernic, les œuvres de Platon et la *Demonomanie des sorciers* de Jean Bodin; la présence de ce volume est assez curieuse, dans la mesure où il s'attaque particulièrement à tout ce que représente Sidrophel : on peut en déduire que Bodin est à l'époque de Hogarth déjà passé dans la légende et qu'on confondait, comme aujourd'hui, livre sur la magie et livre de magie; il est vrai que la *Demonomanie* avait été condamnée par Rome et son auteur suspecté de magie (protestantisme).

249

HOMMAGE AU DIABLE, eau-forte du comte de Caylus d'après Claude Gillot, XVIIIe s.

> 21,8×33 cm au trait carré.
> Populus n° 248.
> Cabinet des estampes, Ed 98a, in-folio.

250

EN VAIN TU ME REGARDES, eau-forte de C. Frussotte, 1786.

> 40,4×29,6 cm.
> Cabinet des estampes, Tf 17, in-folio.

Cette pièce est une copie inversée de la gravure de Jan Van de Velde, intitulée *La sorcière,* exécutée en 1626. (Franken et Van der Kellen, *L'œuvre de Jan Van de*



249. - *Hommage au diable*, eau-forte de Caylus d'après C. Gillot.

Velde, Amsterdam, Paris, 1883, nº 114.) Frussotte a ajouté au-dessus de l'image un jeu de lettres, fondé sur la phrase : « *En vain tu me regarde* [sic] ». Il s'agit vraisemblablement d'une satire contre les charlatans et les gogos.

251

CRÉDULITÉ, SUPERSTITION ET FANATISME, eau-forte et burin de William Hogarth, 1762.

36,2×31,8 cm.
Paulson nº 210, 2e état.
Cabinet des estampes, Cd 13, in-folio.

Cette superbe gravure est longuement commentée par Paulson, qui la compare à une estampe précédente de Hogarth *(Enthusiasm delineated)* dont la violence anticléricale interdit la publication.

Il y a de nombreuses allusions à des événements qui se sont produits en Angleterre, notamment l'histoire rocambolesque du fantôme de Cock Lane (un esprit frappeur qui fit beaucoup parler de lui), et celle de Mary Toft qui avait accouché d'une portée de lapins.

Le pasteur (méthodiste-jésuite) répand une sainte terreur dans l'assemblée en brandissant d'une main le diable et son gril, de l'autre une sorcière sur son balai. C'est le délire dans le temple, où l'on étreint avec ferveur des statuettes du Christ et de Marie.

A côté de la femme aux lapins, William Perry vomit des clous à la façon des possédés. William Perry, surnommé le « gamin imposteur de Bilson », accusa en 1670 une vieille femme de l'avoir ensorcelé. Les juges l'obligèrent à deux reprises à avouer son imposture (Tondriau et Villeneuve, *op. cit.*).

Notons la présence, entre autres, du livre de Jacques Ier sur la démonologie (notre nº 191) et celui, plus proche de Hogarth, de Joseph Glanvill, *Sadducismus triumphatus, or a full and plain evidence concerning witches and apparitions...*, Londres, 1681, écrit pour prouver la réalité de la sorcellerie, et qui connut un grand succès.

252

L'ÉVOCATION DU DIABLE, eau-forte coloriée de T. Rowlandson, 1800.

25,7×32,1 cm.
Cabinet des estampes, Cd 40, in-folio.

Le diable ridicule, le magicien charlatan, et le gogo font ensemble leur réapparition dans le monde populaire avec cette gravure magistrale de Rowlandson. Le lent mouvement qui fait du démon un personnage de vaudeville semble alors irréversible.

Dans l'esprit de ces dernières gravures, Voltaire pouvait écrire, dans l'article sur les possédés de son *Dictionnaire philosophique* qu'il était bon le temps où l'on croyait au diable : « *Chaque village avait son sorcier ou sa sorcière ; chaque prince avait son astrologue ;*



252. - *L'évocation du diable*, eau-forte de Rowlandson.

toutes les dames se faisaient dire leur bonne aventure ; les possédés couraient les champs ; c'était à qui avait vu le diable, ou à qui le verrait ; tout cela était un sujet de conversations inépuisables, qui tenait les esprits en haleine. » « *Les soirs d'hiver sont longs ; on serait mort d'ennui sans ces nobles amusements.* » « *A présent, on joue insipidement aux cartes, et on a perdu à être détrompé.* » (Cité par Caro Baroja, *op. cit.*, p. 237.)

Voltaire traite le sujet sur un mode plaisant. Il feint de penser que les croyances superstitieuses ont disparu au moment où il écrit. C'était il y a quelques deux cents ans. Une émission de télévision nous rappelait, l'année dernière, que dans le Berry, par exemple, la croyance aux jeteurs de sort, aux ondes maléfiques, était encore terriblement vivace.

Mais l'inquiétude populaire est contenue par la législation qu'elle a contribué à former. Au cours des XVIe et XVIIe siècles s'est accomplie une lente mutation des esprits. Magistrats et théologiens, s'appuyant sur l'observation médicale, ont cherché de nouvelles interprétations des données dogmatiques (essentiellement bibliques), dans un sens libéral. Regardé sous un angle nouveau, le diable a changé de nature.

Mais une des caractéristiques du diable n'est-elle pas son instabilité ?

BIBLIOGRAPHIE

(Par commodité, on a classé les catalogues de fonds de musées et d'expositions aux auteurs, les noms de ceux-ci servant couramment à les désigner dans les ouvrages de référence ; de même pour des textes anonymes très connus par le nom de leurs éditeurs.)

APULÉE. - *L'âne d'or, avec Le démon familier de Socrate, trad. en françois par Compain de Saint-Martin.* - Paris, Brunet, 1736. - 2 vol. in-12.

BACOU (Roseline). - *Dessins du Louvre. Ecole italienne, avec la collaboration de Françoise Viatte.* - Paris, Flammarion, 1968. - In-4°, 224 p., pl. en noir et en coul.

BALTRUSAITIS (Jurgis). - *Réveils et prodiges. Le gothique fantastique.* - Paris, A. Colin, 1960. - In-4°, 368 p., fig., pl.

BARTSCH (Adam). - *Le peintre-graveur.* - Vienne, J.V. Degen, 1803-1821. - 21 vol. in-8°.

BATAILLE (Georges). - *Le procès de Gilles de Rais. Les documents présentés par G. Bataille...* - Paris, J.-J. Pauvert, 1965. - In-16, 395 p.

BAVOUX (Francis). - *Boguet, Grand Juge de la Terre de Saint-Claude. Discours de réception à l'Académie de Besançon.* - Besançon, Impr. Le Comtois, 1956. - In-4°, 20 p.

BAVOUX (Francis). - *Les procès inédits de Boguet en matière de sorcellerie dans la Grande Judicature de Saint-Claude (XVIe-XVIIe s.).* - Dijon, Impr. Bernigaud et Privat, 1958. - In-4°, 104 p.

BENET (Armand), *éd.* - *Procès verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers* [1591], *publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque nationale..., précédé d'une introduction par B. de Moray.* - Paris, aux bureaux du « Progrès médical », 1883. - In-8°, CXIV-98 p. *(Bibliothèque diabolique.)*

BERGER et BRUYELLE (Ad.). - *Catalogue des objets d'art composant le Musée de Cambrai...* - Cambrai, Impr. Deligne et Cuvellier, 1869. - In-8°, XXXII-150 p.

BIERENS DE HAAN (J.C.J.). - *L'œuvre gravé de Cornelis Cort, graveur hollandais, 1533-1578...* - La Haye, M. Nijhoff, 1948. - In-8°, XVI-249 p., pl.

BLANC (Charles). - *L'œuvre complet de Rembrandt décrit et commenté... Catalogue raisonné...* - Paris, Gide, 1859-1861. - 2 vol. in-4°, pl.

BOAISTUAU (Pierre). - *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ... avec les pourtraictz et figures...* - Paris, pour Vincent Sertenas, impr. par Annet Brière, 1560. - In-4°, 173 ff., fig.

BODART (Roger). - *Antoine Wiertz.* - Anvers, De Sikkel, 1949. - In-8°, 15 p., 26 pl. h.- t.

BODIN (Jean). - *De la demonomanie des sorciers...* - Paris, J. du Puys, 1587. - In-4°, 276 ff.

BODIN (Jean). - *Ibid.* - A Anvers, chez Arnould Coninx, 1593. - In-8°, 468 p.

BODIN (Jean). - *Ibid.* - Paris, E. Prevosteau, 1598. - In-12, 604 p., table.

BOGUET (Henry). - *Discours des sorciers, avec six advis en faict de sorcelerie, et une instruction pour un juge en semblable matière,...* 3e éd. - Lyon, P. Rigaud, 1610. - 3 t. en 1 vol. in-8°.

BOUCHOT (Henri). - *Catalogue de dessins relatifs à l'histoire du théâtre conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.* - Paris, E. Bouillon, 1896. - In-8°, IV-83 p.

BOURNEVILLE (Dr Désiré-Magloire) et REGNARD (P.). - *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot).* - Paris, aux bureaux du « Progrès médical », 1876-1880. - 3 vol. in-4°, photogr.

Bouteiller (Marcelle). - *Sorciers et jeteurs de sorts.* - Paris, Plon, 1958. - In-16, 230 p., pl.

Caro Baroja (Julio). - *Les sorcières et leur monde* [Las brujas y su mundo]. Trad. *de l'espagnol par M.-A. Sarrailh.* - Paris, Gallimard, 1972. - In-8°, 306 p., pl. h. - t. *(Bibliothèque des histoires.)*

Certeau (Michel de). - *La possession de Loudun, présentée par Michel de Certeau.* - Paris, Julliard, 1970. - In-16, 349 p., pl. *(Archives.)*

Cohen (Henri). - *Guide de l'amateur de livres à gravures du XVIIIe siècle. 6e éd. rev. et augm. par Seymour de Ricci. Première partie.* - Paris, A. Rouquette, 1912. - In-4°.

Courboin (François). - *Bibliothèque nationale. Département des estampes. Catalogue sommaire des gravures et lithographies composant la Réserve... Préf. par Henri Bouchot.* - Paris, G. Rapilly, 1900-1901. - 2 vol. in-8°, XIII-437 et 462 p.

Croquez (Albert). - *L'œuvre gravé de James Ensor.* - Genève, P. Cailler, 1947. - In-8°, 34-133 p., ill. *(Peintres d'hier et d'aujourd'hui. 9.)*

Delcambre (Etienne). - *Le concept de la sorcellerie dans le duché de Lorraine au XVIe et au XVIIe siècles.* - Nancy, Société d'archéologie lorraine, 1948-1951. - 3 vol. in-8°, 256-290-252 p.

Della Porta (Giambattista). - *La magie naturelle, qui est les secrets et miracles de nature, mise en quatre livres... Nouvellement traduite de latin en françois.* - Rouen, T. Daré, 1612. - In-16, pièces lim., 545 p., index.

Delteil (Loys). - *Le peintre-graveur illustré (XIXe et XXe siècles). Tome troisième : Ingres et Delacroix.* - Paris, chez l'auteur, 1908. - In-fol., ill.

Delteil (Loys). - *Ibid. Tomes quatorzième et quinzième : Francisco Goya.* - Paris, chez l'auteur, 1922. - 2 vol. in-fol., ill.

Delteil (Loys). - *Ibid. Tome dix-neuvième : Henri Leys, Henri de Braekeleer, James Ensor.* - Paris, chez l'auteur, 1925. - In-fol., ill.

Demonts Louis). - *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord, publié sous la direction de Louis Demonts... Ecoles allemande et suisse, par Louis Demonts.* - Paris, Musées nationaux, s.d. - 2 vol. in-4°, ill.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par Ch. Daremberg, Edm. Saglio, E. Pottier et G. Lafaye. - Paris, 1877-1919. - 10 vol. in-4°.

Du Verdier (Gilbert Saulnier). - *Le romant des romans, où on verra la suitte et la conclusion de Don Belianis de Grèce, du Chevalier du Soleil et des Amadis...* - Paris, T. du Bray (A. Courbe et A. de Sommaville, G. Loyson, J. Lacquehay, N. Bessin), 1626-1629. - 7 vol. in-8°, pl. gr.

Encyclopédie de la divination. Préface de Gilbert Durand... - Paris, Tchou, 1965. In-4°, XIV-550 p., ill.

Franken (D.) et Van der Kellen. - *L'œuvre de Jan Van de Velde...* - Amsterdam, F. Muller; Paris, Rapilly, 1883. - In-4°, 194 p.

Geiler von Kaysersberg (Johann). - *Die Emeis...* - Strasburg, J. Grüninger, 1517. - In-fol., car. goth., XC ff. numérotés, 2 col., fig. sur bois.

Gödelmann (Johann Georg). - *De magis, veneficis et lamiis recte cognoscendis...* - Francofurti, Nicolai Bassaei, 1591. - In-4°.

Gohory (Jacques). - *Hystoria Jasonis, Thessaliae principis, de colchica velleris aurei expeditione, cum figuris aere excusis earumque expositione versibus priscorum poetarum...* - Parisiis, 1563. - In-fol., 4 ff. et 26 pl. gr.

Hansen (Joseph). - *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der Hexenwahns...* - Bonn, C. Georgi, 1901. - In-8°, XI-703 p.

Harris (Thomas). - *Goya, engravings and lithographs.* - Oxford, B. Cassirer, 1964. - 2 vol. in-fol., ill.

Haug (Hans). - *Gustave Doré, catalogue des œuvres originales et de l'œuvre gravé conservés au Musée des beaux-arts de Strasbourg.* - Strasbourg, Ed. des Musées de la ville, 1954. - In-8°, 23 p., fig., pl.

Hollstein (F.W.H.). - *Dutch and Flemish etchings, engravings and woodcuts, ca. 1450-1700.* - Amsterdam, M. Hertzberger, s.d. - In-4°, ill.

HOLLSTEIN (F.W.H.). - *German engravings, etchings and woodcuts, ca. 1400-1700.* - *Ibid.* s.d. - In-4°, ill.

ISOLLE (Jacques). - *Les illustres d'anjou. 75 cuivres gravés des XVIIe et XVIIIe s., extraits de la collection du Musée Saint-Jean d'Angers, présentés par Jacques Isolle.* - Angers, Les lettres et la vie française, 1941. - In-4°, 22 p., 75 pl.

KORS (Alan C.) et PETERS (Edward). - *Witchcraft in Europe,* 1100-1700. *A documentary history.* - Philadelphia, University of Pensylvania press, 1972. - In-4°, VIII-382 p., ill.

LACOUR (Pierre) et DELPIT (Jules). - *Catalogue des tableaux, statues,... du Musée de Bordeaux... Nouv. éd. augm. des acquisitions... par Oscar Gué.* - Bordeaux, G. Gounouilhou, 1862. - In-8°, 284-15 p.

LANCRE (Pierre de). - *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons, où il est amplement traicté des sorciers et de la sorcellerie...* - Paris, J. Berjon, 1613. - In-4°, pièces lim., 590 p. et la table, pl.

LEA (Henry Charles). - *Materials toward a history of witchcraft, collected by Henry Charles Lea, arranged and edited by Arthur C. Howland, with an introduction by George Lincoln Burr.* - New York, London, Yoseloff, 1957. - 3 vol. in-8°, XLIV-1548 p.

LEBEER (Louis). - *Catalogue raisonné des estampes de Bruegel l'ancien.* - Bruxelles, Bibliothèque royale Albert Ier, 1969. - In-8°, VI-216 p., ill.

LE BLANC (Charles). - *Manuel de l'amateur d'estampes...* - Paris, E. Bouillon, 1854-1890. - 4 vol. in-8°.

LESOURD (Dominique). - *Diane et les sorcières, étude sur les survivances de* Diana *dans les langues romanes,* dans *Anagrom,* I, déc. 1972.

LIEURE (Jules). - *Jacques Callot. Introduction de F. Courboin. 2e partie : catalogue de l'œuvre gravé.* - Paris, Gazette des beaux-arts, 1924-1927. - 3 vol. in-4°, pl.

LUGT (Frits). - *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord, publié sous les auspices du Cabinet des dessins. Maîtres des anciens Pays-Bas, nés avant 1550, par F. Lugt.* - Paris, Musées nationaux, 1968. - In-4°, XIV-147 p., index, tables, pl.

LUGT (Frits). - *Musée du Louvre. Inventaire général des dessins des écoles du nord, publié sous la dir. de* L. *Demonts... Ecole hollandaise, par F. Lugt.* - Paris, Musées nationaux, s.d. - 3 vol. in-4°, ill.

MANDROU (Robert). - *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle. Une analyse de psychologie historique.* - Paris, Plon, 1968. - In-8°, 585 p. [Avec une très importante bibliographie.]

MARKS (Alfred) et SCHMIED (Wieland). - *Der Zeichner Alfred Kubin... Katalogbearbeitung Alfred Marks.* - Salzburg, Residenz Verlag, 1967. - In-4°, 453 p., ill. en n. et en coul.

MARTIN-MERY (Gilberte). - *Bosch, Goya et le fantastique. Bordeaux, 20 mai - 31 juillet 1957.* - Bordeaux, 1957. - In-8°, XLII-177 p., pl.

MEDER (Joseph). - *Dürer-Katalog, ein Handbuch über Albrecht Dürers Stiche, Radierungen, Holzschnitte...* - Vienna, Gilhofer und Ranschburg, 1932. - In-4°, XXIV-357 p., fig.

MICHAELIS (Le P. Sébastien). - *Histoire admirable de la possession d'une pénitente séduite par un magicien... Ensemble la Pneumalogie, ou Discours des esprits...* - Lyon, Paris, C. Chastelain, 1614. - 2 parties en 1 vol. in-8°.

MICHELET (Jules). - *La sorcière. Chronologie et préface par Paul Viallaneix...* - Paris, Garnier-Flammarion, 1966. - In-16, 378 p.

MIRIMONDE (Albert Pomme de). - *La musique et le fantastique chez David Rijckaert III...* - Anvers, 1968. - In-8°, paginé 177-216, ill. (*Jaarboek 1968. Koninklijk museum voor schone kunsten Antwerpen. Overdruk.*)

Mostra del Magnasco. Catalogo a cura di Antonio Morassi. Genova, Palazzo Bianco, 18 giugno-15 ottobre 1949... - Genova, 1949. - In-8°, 58 p., pl.

Musée des beaux-arts de la ville de Strasbourg. Catalogue des peintures anciennes. [*Préf. de Hans Haug.*] - Strasbourg, Ed. des Musées de la ville, 1938. - In-8°, 256 p., pl.

NAJEAN (Henry). - *Le diable et les sorcières chez les Vosgiens.* - Saint-Dié, impr. Loos, 1970. - In-8°, 187 p., pl.

NYNAULD (Jean de). - *De la lycanthropie, transformation et extase des sorciers, où les astuces du diable sont mises tellement en évidence qu'il est presque impossible, voire aux plus ignorants, de se laisser doresenavant seduire...* - A Paris, chez Jean Millot, 1615. - In-12, 110 p.

PARADIN (Guillaume). - *Le blason des danses.* - A Beaujeu, pour J. et P. Garils, 1556. - In-16, 96 p. (Réimpr. chez Firmin-Didot, Paris, 1830.)

PASSAVANT (Johann David). - *Le peintre-graveur...* - Leipzig, Weigel, 1860-1864. - 6 vol. in-8°.

PAULSON (Ronald). - *Hogarth's graphic works. First complete edition compiled and with a commentary...* - New Haven and London, Yale University press, 1965. - 2 vol. in-4°, pl.

PFISTER (Christian). - *Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle,* dans *Revue historique,* 1907.

POPULUS (Bernard). - *Claude Gillot (1673-1722). Catalogue de l'œuvre gravé...* - Paris, 1930. - In-4°, VIII-294 p., pl.

PORTA, *voir* DELLA PORTA.

RADER (Le Père Matthaeus). - *Bavaria sancta...* - Monaci, R. Sadeler, 1615-1628. - 4 parties en 2 vol. in-fol., pl. gr.

RAMIRO (Erastène), *pseud.* d'Eugène Rodrigues. - *Catalogue descriptif et analytique de l'œuvre gravé de Félicien Rops...* - Paris, Conquet, 1887. - In-4°, 429 p., fig. pl.

REAU (Louis). - *Iconographie de l'art chrétien.* - Paris, P.U.F., 1955-1959. - 3 t. en 6 vol. in-8°, pl.

REYNART (Ed.). - *Catalogue des tableaux, bas-reliefs et statues exposés dans les galeries du Musée des tableaux de Lille...* - Lille, Paris, 1872. - In-4°, 223 p., pl.

ROBBINS (Russell Hope). - *The encyclopedia of witchcraft and demonology.* - New York, Crown publ., 1959. - In-4°, 4-571 p., ill. [Avec une importante bibliographie.]

ROBERT-DUMESNIL (A.-P.-F.). - *Le peintre-graveur français...* - Paris, Impr. Huzard, 1835-1868. - 10 vol. in-8° et 1 vol. de supplément par Georges Duplessis, 1871.

RONSARD (Pierre de). - *Hymne des daimons. Edition critique et commentaire par Albert-Marie Schmidt.* - Paris, A. Michel [1939]. - In-4°, 90 p.

SALERNO (Luigi). - *Salvator Rosa.* - Firenze, Barbero, 1963. - In-4°, 334 p., pl.

SAWICKA (St. M.). - *Jan Ziarnko, peintre-graveur polonais, et son activité à Paris au premier quart du XVIIe siècle.* - Paris, Bibliothèque polonaise de Paris, 1938. - In-4°, paginé 103-257, pl. (Extrait de *La France et la Pologne dans leurs relations artistiques.*)

SCHMITT (Annegritt). - *Hanns Lautensack...* - Nürnberg, Selbstverlag des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg, 1957. - In-8°, VII-115 p., pl. (*Nürnberger Forschungen,* Bd. IV.)

SCHÖNBRUNNER (Joseph) et MEDER (Joseph). - *Handzeichnungen alter Meister aus der Albertina und anderen Sammlungen...* - Wien, Gerlach und Schenk, 1896. - 11 vol. in-4°.

Le XVIe siècle européen. Gravures et dessins du Cabinet Edmond de Rothschild, Paris, Musée du Louvre. Oct. 1965-janv. 1966. [Préf. par Maurice Sérullaz. Catalogue par P. Jean-Richard et F. Coulanges-Rosenberg.] - Paris, 1965. - In-8°, XIV-43 p., pl.

Le Siècle de Rembrandt. Tableaux hollandais des collections publiques françaises. Musée du Petit Palais, 17 nov. 1970 - 15 févr. 1971. - Paris, Musées nationaux, 1970. - In-4°, XXXII-279 p., ill.

Les Sorciers du carroi Marlou, procès de sorcellerie... châtellenie de Beaujeu, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 10973 par J.-P. Chadourne, D. Lesourd et M. Préaud dans *Anagrom,* I, déc. 1972.

STÖBER (August). - *Légendes et traditions orales d'Alsace, trad. par Paul Desfeuilles.* - Paris, G. Crès, 1920. - In-16.

STRAUSS (W.L.). - *Chronology of Hendrik Goltzius chiaroscuro prints,* dans *Nouvelles de l'estampe,* 5, sept.-oct. 1972.

TEREY (Gabriel de). - *Die Handzeichnungen des Hans Baldung gen. Grien...* - Strassburg, Heitz und Mündel, 1894-1896. - 2 vol. in-fol.

THEVET (André). - *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres...* - Paris, Vve J. Kervert et G. Chaudière, 1584. - 2 t. en 1 vol. in-fol., pièces lim., 664 ff., table.

TIETZE (Hans) und TIETZE-CONRAT (E.). - *Beschreibender Katalog der Handzeichnungen in der Staatlichen Graphischen Sammlung Albertina.* - Wien, Anton Schroll. - In-4°. (Band 4. - *Die Zeichnungen der deutschen Schulen bis zum Beginn des Klassizismus, bearbeitet von Hans Tietze und E. Tietze-Conrat, Otto Benesch, Karl Garzarolli-Thurnlackh. Text.* - 1933. - XVI-209 p. - Band 5. - *Ibid. Tafeln...* - 1933. - 397 pl.)

TONDRIAU (Julien) et VILLENEUVE (Roland). - *Dictionnaire du diable et de la démonologie.* - Verviers, Gérard; Paris, l'Inter, 1968. - In-16, 336 p., ill.

TREVOR-ROPER (Hugh Redwald). - *L'épidémie de sorcellerie en Europe aux XVIe et XVIIe siècles,* dans *De la Réforme aux Lumières, trad. de l'anglais par L. Ratier.* - Paris, Gallimard, 1972. - In-8°, 300 p., index, pl. *(Bibliothèque des histoires.)*

VALLET DE VIRIVILLE (Auguste), *éd.* - *Procès de condamnation de Jeanne Darc... Trad. du latin et publié pour la première fois en français...* - Paris, 1867. - In-8°.

VAN BASTELAER (René) et Georges de Loo. - *Peter Bruegel l'Ancien, son œuvre et son temps. Etude historique suivie des catalogues raisonnés de son œuvre dessiné et gravé, par René Van Bastelaer, et d'un catalogue de son œuvre peint par Georges H. de Loo.* - Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1907. - 2 vol. in-4°.

VAN REGTEREN ALTENA (I.Q.). - *The drawings of Jacques de Gheyn.* - Amsterdam, 1936. - In-4°, pl.

WARTMANN (W.). - *Albert Welti, 1862-1912. Vollständiges Verzeichnis des graphischen Werkes mit den verschiedenen Plattenzuständen und Drucken...* - Zürich, Zürcher Kunstgesellschaft, 1913. - In-4°, VII-65 p., 25 pl. h.-t.

WEINMANN (J.W.). - *Phytantoza iconographia...* - Ratisbonae, per Hieronymum Lenzium, 1737-1745. - 3 vol. in-fol., ill.

WÜTHRICH (Lucas Heinrich). - *Das druckgraphische Werk von Matthaeus Merian d. ae. Band I : Einzelblättern und Blattfolgen...* - Basel, Im Bärenreiter-Verlag, 1966. - In-4°, XX-248 p. et 408 ill. h.-t.

INDEX DES ARTISTES ET DES AUTEURS CITÉS

(à l'exception des auteurs d'études et de catalogues.
Les chiffres renvoient aux pages du catalogue.)

TABLE DES MATIÈRES

DES PRESSES

DE L'IMPRIMERIE UNION A PARIS

LE 12 JANVIER 1973

